



N° 13-596-XIF au catalogue

## Les avoirs et les dettes des Canadiens

Perspectives sur l'épargne au  
moyen des régimes de pension  
privés



Statistique  
Canada

Statistics  
Canada

Canada



Statistics Canada  
Division de la statistique du revenu

# Les avoirs et les dettes des Canadiens

## Perspectives sur l'épargne au moyen des régimes de pension privés

Publication autorisée par le ministre responsable de Statistique Canada

© Ministre de l'Industrie, 2001

Tous droits réservés. Il est interdit de reproduire ou de transmettre le contenu de la présente publication, sous quelque forme ou par quelque moyen que ce soit, enregistrement sur support magnétique, reproduction électronique, mécanique, photographique, ou autre, ou de l'emmagasiner dans un système de recouvrement, sans l'autorisation écrite préalable des Services de concession des droits de licence, Division du marketing, Statistique Canada, Ottawa, Ontario, Canada K1A 0T6.

Décembre 2001

N° 13-596-XIF au catalogue

ISBN 0-662-86519-7

Périodicité : Irrégulier

Ottawa

This publication is available in English upon request

---

### Note de reconnaissance

*Le succès du système statistique du Canada repose sur un partenariat bien établi entre Statistique Canada et la population, les entreprises, les administrations canadiennes et les autres organismes. Sans cette collaboration et cette bonne volonté, il serait impossible de produire des statistiques précises et actuelles.*

## Comment obtenir d'autres renseignements

Toute demande de renseignements au sujet du présent produit ou au sujet de statistiques ou de services connexes doit être adressée à : Services aux clients, Division de la statistique du revenu, Statistique Canada, Ottawa, Ontario, K1A 0T6 (téléphone : (613) 951-951-7355; (888) 297-7355: [revenu@statcan.ca](mailto:revenu@statcan.ca)).

Pour obtenir des renseignements sur l'ensemble des données de Statistique Canada qui sont disponibles, veuillez composer l'un des numéros sans frais suivants. Vous pouvez également communiquer avec nous par courriel ou visiter notre site Web.

|  |   |
|--|---|
| <b>Service national de renseignements</b>  | <b>1 800 263-1136</b>   |
| <b>Service national d'appareils de télécommunications pour les malentendants</b> | <b>1 800 363-7629</b>   |
| <b>Renseignements concernant le Programme des bibliothèques de dépôt</b>         | <b>1 800 700-1033</b>   |
| <b>Télécopieur pour le Programme des bibliothèques de dépôt</b>                  | <b>1 800 889-9734</b>   |
| <b>Renseignements par courriel</b>   | <b><a href="mailto:infostats@statcan.ca">infostats@statcan.ca</a></b> |
| <b>Site Web</b>  | <b><a href="http://www.statcan.ca">www.statcan.ca</a></b>             |

## Renseignements sur les commandes et les abonnements

Le produit n° 13-596-XIE au catalogue est gratuit sur Internet. Les utilisateurs sont priés de se rendre à [http://www.statcan.ca/cgi.bin/downpub/research\\_f.cgi](http://www.statcan.ca/cgi.bin/downpub/research_f.cgi).

## Normes de service à la clientèle

Statistique Canada s'engage à fournir à ses clients des services rapides, fiables et courtois, et ce, dans la langue officielle de leur choix. À cet égard, notre organisme s'est doté de normes de service à la clientèle qui doivent être observées par les employés lorsqu'ils offrent des services à la clientèle. Pour obtenir une copie de ces normes de service, veuillez communiquer avec Statistique Canada au numéro sans frais 1 800 263-1136.

**Karen Maser et Thomas Dufour** de la Division de la statistique du revenu sont les auteurs de ce rapport.

Ils tiennent à exprimer leurs remerciements à tous les membres de l'équipe de la statistique sur les pensions et le patrimoine pour les nombreuses heures consacrées à la préparation des données qui figurent dans le présent rapport ainsi qu'à la préparation du rapport comme tel. Ces personnes sont : Caroline Andrews, Lucienne Boisvert, Iain Clogg, Claude Dionne, Karen Dorman, Hélène Lafleur, Line Fortin, Sarah Kettle, Julie Monette, Sharon Paul, Jean-François Rodrigue et Carl Sarazin.

### Signes conventionnels

Les signes conventionnels suivants sont employés dans les publications de Statistique Canada :

- .. nombres non disponibles
- ... n'ayant pas lieu de figurer
- néant ou zéro
- nombres infimes
- x confidentiel en vertu des dispositions de la *Loi sur la statistique* relatives au secret.

### Sigles

- CRI - Compte de retraite immobilisé
- ESF - Enquête sur la sécurité financière
- FERR - Fonds enregistré de revenu de retraite
- FRRRI - Fonds de revenu de retraite immobilisé
- FRV - Fonds de revenu viager
- MC - Marge de crédit
- REEE - Régime enregistré d'épargne-études
- REER - Régime enregistré d'épargne-retraite
- RPA - Régime de pension agréé (même que RRE)
- RPC - Régime de pensions du Canada
- RPDB - Régime de participation différée aux bénéficiaires
- RRE - Régime de retraite d'employeur (même que RPA)
- RRQ - Régimes de rentes du Québec
- SFR - Seuil de faible revenu
- SV - Sécurité de la vieillesse
- SRG - Supplément de revenu garanti

## Table des matières

---

---

|   | Page |
|---|------|
| 1. Introduction   | 5    |
| 2. Faits saillants  | 7    |
| 3. L'épargne-retraite privée : un avoir clé des Canadiens                                     | 11   |
| 4. Qui possède de l'épargne-retraite privée?  | 13   |
| 5. Qui n'a pas d'épargnes retraite?   | 21   |
| 6. Les Canadiens ont-ils suffisamment épargné pour leur retraite?                             | 27   |
| 7. La valeur nette, incluant l'épargne-retraite privée  | 39   |
| 8. Conclusion   | 47   |
| Annexe A - Sources et méthodes  | 49   |
| A.1 L'univers de l'enquête  | 49   |
| A.2 Le contenu de l'enquête et la période de référence  | 49   |
| A.3 L'échantillon   | 50   |
| A.4 Collecte des données  | 50   |
| A.5 Traitement des données et contrôle de la qualité  | 51   |
| A.6 Qualité des données   | 52   |
| A.7 Évaluation de la valeur des prestations des régimes de retraite d'employeur               | 56   |
| A.8 Méthode servant à déterminer si les Canadiens ont épargné suffisamment pour leur retraite | 58   |
| A.9 Régimes publics de pension au Canada  | 62   |
| Annexe B - Concepts et définitions  | 63   |
| B.1 Valeur nette  | 63   |
| B.2 Avoirs  | 63   |
| B.3 Dettes  | 67   |
| B.4 Type de famille   | 68   |
| B.5 Autres concepts   | 69   |

PUBLICATIONS ÉLECTRONIQUES DISPONIBLES À  
**[www.statcan.ca](http://www.statcan.ca)**



# 1. Introduction

En mars 2001, Statistique Canada a dressé, pour la première fois depuis quinze ans, un tableau de la valeur nette des Canadiens. Une importante composante de la valeur nette n'était cependant pas comprise : la valeur des prestations des régimes de retraite d'employeur (RRE). Même s'il ne s'agit pas d'un avoir dans la mesure où un RRE peut être vendu et employé à d'autres fins, il constitue néanmoins une partie très importante de la richesse des Canadiens car beaucoup en tireront au moins une partie de leur revenu de retraite. Estimer la valeur des prestations des régimes de retraite d'employeur est un processus complexe qui n'a jamais été fait auparavant.

Le présent rapport porte sur les avoirs dans des RRE ainsi que d'autres avoirs de retraite comme les REER. Toutefois, il présente aussi la première estimation complète de la valeur nette, y compris la valeur des prestations des régimes de retraite d'employeur.

Les renseignements nécessaires pour produire ce rapport ont été recueillis en 1999 à travers l'Enquête sur la sécurité financière (ESF). Dans le cadre de cette enquête, on a posé à un échantillon de familles canadiennes et de personnes seules des questions sur la valeur de leurs avoirs et le montant de leurs dettes. La valeur totale des avoirs moins les dettes est appelée valeur nette dans ce rapport.

| <b>TOTAL<br/>DES AVOIRS</b>  | <b>moins :</b> | <b>DETTES<br/>TOTALES</b>  | <b>égale</b> | <b>VALEUR<br/>NETTE</b> |
|--|----------------|--|--------------|-------------------------|
| Avoirs de retraite privés<br>- REER, FERR<br>- Régimes de retraite d'employeurs<br>- Autres avoirs de retraite<br>Avoirs financiers (autres que les avoirs de retraite)<br>- Dépôts<br>- Capital-action, obligations, fonds mutuels<br>- Autres avoirs financiers<br>Avoirs non financiers<br>- Résidence principale<br>- Autres biens immobiliers<br>- Véhicules<br>- Contenu de la résidence, objets de valeur<br>Capitaux propres dans une entreprise |                | Hypothèques :<br>- Résidence principale<br>- Autres biens immobiliers<br>Cartes de crédit<br>Marge de crédit<br>Prêts automobiles<br>Prêts étudiants<br>Autres prêts et dettes |              |                         |

Comme il est nécessaire de faire un certain nombre d'hypothèses pour estimer la valeur des RRE, et comme Statistique Canada ne l'a pas fait auparavant, il a été particulièrement important d'obtenir des utilisateurs éventuels des données, des commentaires sur le processus d'estimation. Un document de consultation proposant une méthode d'estimation des prestations de régime de retraite d'employeur a été diffusé en février 2001 et des commentaires sur la méthode proposée ont été sollicités. La méthode a été modifiée en conséquence. La méthode d'estimation employée est décrite dans un rapport intitulé *Enquête sur la sécurité financière : Méthodologie proposée pour estimer la valeur des droits à pension dans les régimes d'employeur*. On peut se le procurer gratuitement sur le site Web de Statistique Canada ([www.statcan.ca](http://www.statcan.ca)). Une brève description de ce processus figure à l'annexe A.

Dans le présent rapport, la valeur des avoirs accumulés dans les régimes de retraite d'employeur a été estimée selon une méthode fondée sur la terminaison, c'est-à-dire que la valeur est fondée sur la participation au régime jusqu'au moment de l'enquête et ne suppose pas d'augmentations salariales futures. Comme il existe d'autres méthodes d'estimation de la valeur de ces prestations, on a aussi établi la méthode d'évaluation sur une base de permanence, qui est disponible aux utilisateurs sur demande. Ces deux méthodes d'évaluation sont expliquées plus en détail à la partie 7 de l'annexe A.

Il y aurait beaucoup à dire sur ce sujet. Le présent rapport vise à présenter les données aux lecteurs et à souligner certaines des constatations importantes. Toutefois, ces renseignements peuvent servir à faire la lumière sur de nombreuses et diverses questions se rapportant à la sécurité financière des Canadiens et de leur famille; par conséquent, d'autres recherches et analyses suivront.

Nous remercions Développement des ressources humaines Canada, la Société canadienne d'hypothèques et de logement et Industrie Canada de leur participation et leur soutien financier à l'élaboration de la présente enquête. L'Initiative de la recherche sur les politiques a financé la collecte et le traitement de ces données.

#### NOTA

Les données sur les avoirs et les dettes ont été recueillies pour l'**unité familiale** et non pour chaque membre de la famille. Les unités familiales sont réparties en deux grandes catégories :

- Les familles composées de deux personnes ou plus, appelées **familles économiques** et définies comme étant un groupe de deux personnes ou plus qui vivent dans le même logement et qui sont apparentées par le sang, par alliance, par union libre ou par adoption. En 1999, elles représentaient environ 68 % de toutes les unités familiales.
- Les **personnes seules**, définies comme étant des personnes qui vivent seules ou avec d'autres personnes avec lesquelles elles n'ont aucun lien de parenté, par exemple un colocataire ou un pensionnaire. Elles représentaient le 32 % des unités familiales restantes.

Les familles sont classifiées selon les caractéristiques du soutien économique principal, c'est-à-dire la personne dans la famille dont le revenu avant impôt est le plus élevé.

Tous les montants en dollars dans ce document ont été arrondis au 100 \$ près.



## 2. Faits saillants

---

### **Le tableau le plus complet de la valeur nette des Canadiens**

En mars 2001, Statistique Canada a diffusé le premier tableau statistique de la valeur nette des Canadiens depuis 1984. Il est fondé sur l'Enquête sur la sécurité financière de 1999 qui a permis de recueillir des renseignements sur la valeur des avoirs financiers et non financiers de chaque unité familiale et sur le montant de ses dettes.

Une importante composante de la valeur nette n'était cependant pas comprise : la valeur des prestations des régimes de retraite d'employeur. Il s'agit d'une composante très importante de la richesse des Canadiens, car beaucoup en tireront au moins une partie de leur revenu de retraite. Ce rapport brosse le premier tableau statistique de la valeur nette des Canadiens y compris la valeur des prestations des régimes de retraite d'employeur (RRE). On y examine aussi l'importance de la valeur de ces prestations par rapport à la valeur totale de l'épargne-retraite privée.

### **Les avoirs de retraite privés se situent au deuxième rang en importance**

Les avoirs de retraite privés constituent une importante composante des avoirs des familles canadiennes. En 1999, ils représentaient près de 29 % de la valeur de tous leurs avoirs. Ils continuent de se situer toutefois au deuxième rang après l'avoir le plus important, soit la résidence principale, qui représentait environ 32 % de la valeur totale des avoirs.

Les avoirs de retraite privés se chiffraient au total à plus de 1 billion de dollars en 1999, dont 604 milliards de dollars accumulés dans les régimes de retraite d'employeur et 408 milliards de dollars accumulés dans les régimes enregistrés d'épargne-retraite (REER) et les fonds enregistrés de revenu de retraite (FERR).

### **Plus de 70 % des unités familiales possédaient des avoirs de retraite**

Environ 8,7 millions d'unités familiales, ou 71 % du nombre total de 12,2 millions, possédaient des avoirs de retraite en 1999, sous forme de régime de retraite d'employeur, de REER ou de FERR.

En 1999, la valeur médiane des avoirs de retraite privés de toutes les unités familiales s'établissait à 50 000 \$. Les unités familiales dont le soutien économique principal était âgé de 55 à 64 ans possédaient les avoirs de retraite les plus importants. En 1999, la médiane des avoirs de retraite de ces unités familiales, qui approchaient l'âge de la retraite ou venaient de prendre leur retraite, s'établissait à 160 300 \$.

Près de 60 % des unités familiales possédaient des REER ou des FERR en 1999, dont la valeur médiane s'établissait à 20 000 \$. Même si moins d'unités familiales avaient des avoirs accumulés dans des régimes de retraite d'employeur, la valeur médiane de ces avoirs étaient beaucoup plus importante, soit de 49 300 \$.

## **Unités familiales ne possédant pas d'avoirs de retraite**

Selon l'ESF, 3,5 millions d'unités familiales, soit près de 29 % du nombre total de 12,2 millions, n'avaient pas d'avoirs de retraite privés. Dans le cas de plus de la moitié (57 %) des unités familiales ne possédant pas d'avoirs de retraite privés, le soutien économique principal était âgé de moins de 45 ans.

Toutefois, dans le cas des autres 43 % des unités familiales sans avoirs de retraite privés, le soutien économique principal était âgé d'au moins 45 ans. Le nombre de ces familles était supérieur à 1,5 million; il s'agit donc du quart de toutes les unités familiales dans ce groupe d'âge. Pour ces familles, le revenu provenant des programmes SV/SRG et RPC/RRQ est, ou sera, essentiel.

## **Unités familiales qui n'ont pas épargné suffisamment**

Les résultats de l'enquête ont permis d'évaluer la capacité d'épargner suffisamment en vue de leur retraite. Épargner suffisamment, pour les fins de cette analyse, signifie que l'unité familiale sera capable de remplacer un certain pourcentage de leur revenu disponible avant la retraite ou qu'ils généreront un revenu de retraite supérieur au seuil de faible revenu (SFR). Cette analyse ne pouvait être faite sans émettre un nombre d'hypothèses qui sont décrites dans ce rapport.

On estime que 33 % des unités familiales dont le soutien économique principal était âgé de 45 à 64 ans n'avaient probablement pas épargné suffisamment pour remplacer les deux tiers de leurs gains avant la retraite ou pour générer un revenu de retraite supérieur au SFR. Il augmente à 44% si 4/5 des gains avant la retraite doivent être remplacés. La proportion est beaucoup plus importante pour les personnes seules, à cause du nombre qui risquent de ne pas pouvoir générer un revenu supérieur au SFR.

Le montant de revenu qui doit être remplacé par des sources privées augmente avec le revenu avant la retraite. Il n'est donc pas surprenant que le pourcentage d'unités familiales ayant des gains élevés (75 000 \$ ou plus) qui ne puissent remplacer deux tiers de leurs gains soit relativement élevé à 41%. Une proportion plus faible (juste sous le quart) de celles ayant des gains entre 20 000 \$ et 40 000 \$ risquent de ne pouvoir remplacer deux tiers de leurs gains. Le revenu de retraite provenant des programmes SV/SRG et RPC/RRQ devrait aider la plupart d'entre elles à maintenir leur niveau de vie à la retraite.

Dans cette analyse, la moitié de la valeur nette d'équité sur la résidence principale est incluse parmi les avoirs pouvant générer un revenu à la retraite. Seulement 15 % des unités familiales possédant leur résidence sans hypothèque ne semblent pas avoir épargné suffisamment, en comparaison avec 34 % de celles qui possèdent une maison et qui ont une hypothèque. Par contre, 59 % des unités familiales qui ne sont pas propriétaires risquent de ne pas avoir épargné suffisamment pour pouvoir remplacer deux tiers de leur gain ou pour générer un revenu supérieur au SFR.

## **L'estimation de la valeur nette augmente de 35 % lorsqu'on inclut les prestations de RRE**

Lorsqu'on inclut la valeur des prestations de régime de retraite d'employeur aux avoirs des unités familiales, la valeur nette médiane des 12,2 millions d'unités familiales au Canada augmente d'environ 35 %, passant de quelque 81 000 \$ à 109 200 \$. La valeur nette correspond à la somme des avoirs moins toutes les dettes.

PUBLICATIONS ÉLECTRONIQUES DISPONIBLES À  
**[www.statcan.ca](http://www.statcan.ca)**



### 3. L'épargne-retraite privée : un avoir clé des Canadiens

---

#### Qu'est-ce qu'on entend par « avoirs de retraite privés » ?

Selon l'Enquête sur la sécurité financière, les avoirs de retraite privés comprennent :

- a) les épargnes des particuliers accumulées dans les régimes enregistrés d'épargne-retraite (REER) et dans les fonds enregistrés de revenu de retraite (FERR)<sup>1</sup>;
- b) la valeur des prestations de régimes de retraite « accumulées » au moyen de la participation à un régime de retraite d'employeur (RRE)<sup>2</sup>;
- c) d'autres instruments d'épargne-retraite comme les rentes et les régimes de retraite à participation différée aux bénéficiaires.

On parle d'épargne-retraite **privée** pour montrer que ces avoirs ne comprennent pas la valeur des prestations qui seront versées au titre de la Sécurité de la vieillesse/du Supplément de revenu garanti (SV/SRG), ainsi que du Régime de pensions du Canada et du Régime de rentes du Québec (RPC/RRQ). Ces programmes gouvernementaux de revenu de retraite constituent une partie très importante du revenu des Canadiens à la retraite et seront pris en compte dans le présent rapport dans une perspective de revenu.

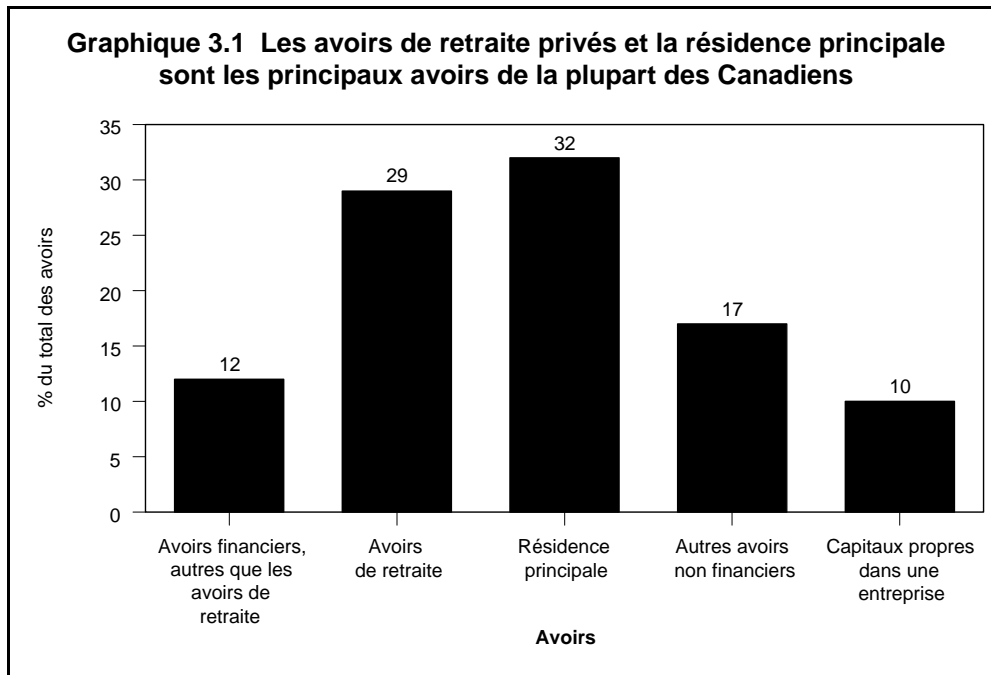
Les avoirs de retraite privés constituent une composante majeure des avoirs des unités familiales canadiennes, représentant près de 29 % de la valeur de tous leurs avoirs. Malgré la taille et l'importance de ces avoirs, ils se situent au deuxième rang après l'avoir le plus important, soit la résidence principale. Ils doivent aussi être pris en compte dans toute discussion de préparation à la retraite, car ils peuvent jouer un rôle très important sur le plan de la sécurité financière.

La valeur totale des avoirs de retraite privés s'établit à juste au-dessus de 1 billion de dollars. Ces fonds sont d'importance capitale, car les personnes âgées en tirent une partie importante de leur revenu. En outre, ils jouent un rôle très important sur les marchés financiers actuels, car ils représentent l'une des plus importantes sources de capitaux d'investissement au pays.

---

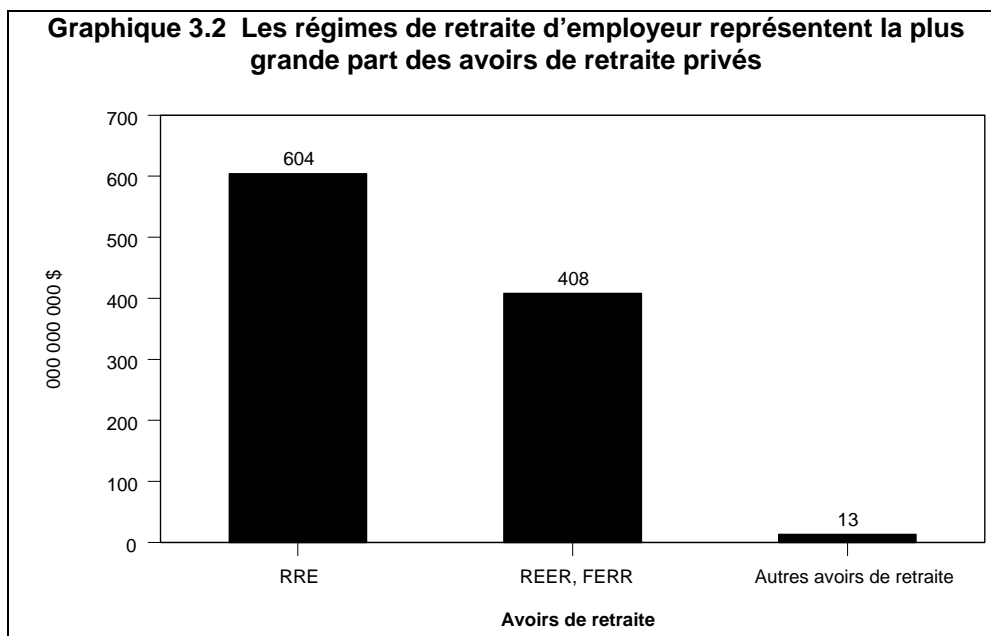
<sup>1</sup> Comprend aussi les sommes transférées à ces régimes de retraite d'employeur lorsque l'emploi prend fin. Il s'agit de comptes de retraite immobilisés (CRIF).

<sup>2</sup> Cette valeur est la somme d'argent totale nécessaire pour verser les prestations accumulées au moment de la tenue de l'enquête. Il ne s'agit pas du montant mensuel ou annuel de la prestation qui est ou qui sera versée.



La valeur des prestations qui seront versées en vertu des régimes de retraite d'employeur représentent bien plus de la moitié du montant total des avoirs accumulés dans les régimes de retraite privés : 604 milliards de dollars. Cette somme est considérablement supérieure à celle accumulée dans les REER et les FERR (408 milliards de dollars). Près de 60 % des unités familiales ont des REER ou des FERR; leur valeur médiane est de 20 000 \$. Même si moins d'unités familiales ont des avoirs dans des RRE (47 %), la valeur médiane de cet avoir est beaucoup plus importante (49 300 \$).

La valeur des prestations de régimes de retraite d'employeur comprend celle des participants actuels ainsi que de ceux qui touchent ces prestations. L'évaluation des bénéfices a été fondée sur la terminaison. Une description plus détaillée de la manière dont cette valeur a été estimée figure à l'annexe A.



## 4. Qui possède de l'épargne-retraite privée?

---

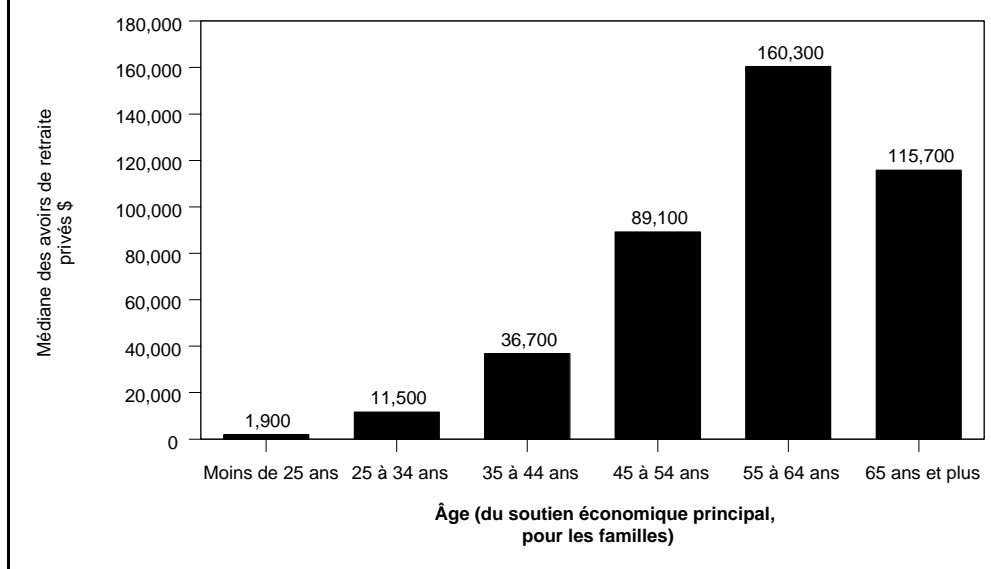
En 1999, la valeur médiane des avoirs de retraite privés de toutes les unités familiales au Canada s'établissait à 50 000 \$. Toutefois, comme dans le cas de nombreux avoirs, plusieurs facteurs influent sur la valeur de ces avoirs de retraite privés, notamment l'âge, le revenu et la profession. Dans cette partie, on examine l'incidence de ces facteurs sur l'épargne-retraite privée.

### **Les unités familiales qui approchent de la retraite ou qui sont au début de la retraite ont les avoirs de retraite privés les plus importants**

Le montant des avoirs de retraite privés des unités familiales augmente considérablement avec l'âge de la personne seule ou, dans le cas des unités familiales, de la personne avec le revenu avant impôt le plus élevé. Les unités familiales dont le principal soutien économique était âgé de 55 à 64 ans possédaient les avoirs de retraite les plus importants. La médiane des avoirs de retraite de ces unités familiales, qui approchaient l'âge de la retraite ou venaient de prendre leur retraite, s'établissait à 160 300 \$. Il n'est pas étonnant que ces unités familiales se situent au premier rang pour ce qui est des avoirs de retraite. La valeur des prestations de régime de retraite d'employeur augmente avec le nombre d'années de service; en outre, ces personnes ont disposé d'une période plus longue pour accumuler des avoirs dans un REER.

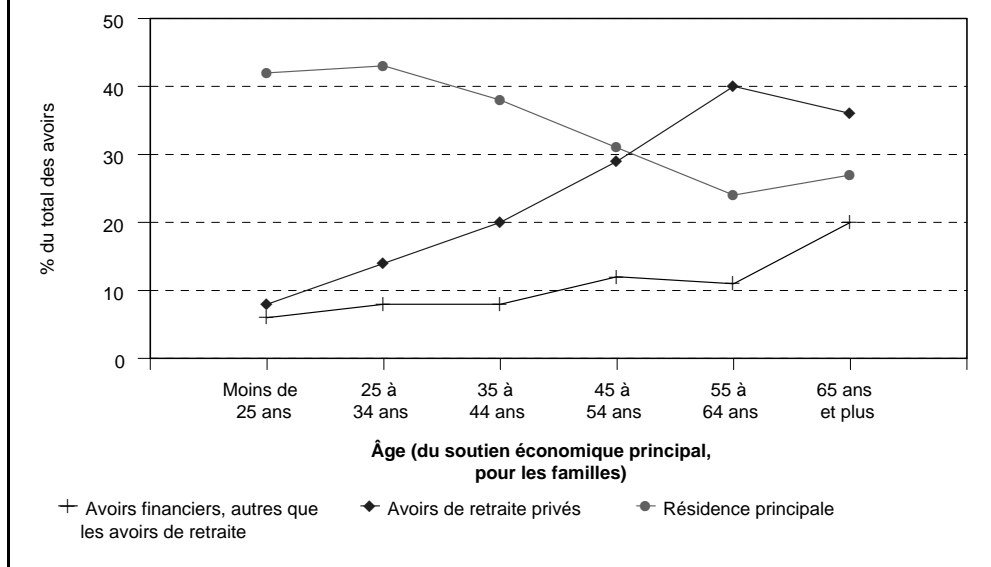
Les unités familiales plus âgées (celles dont le revenu avant impôt était le plus élevé était âgé de 65 ans ou plus) avaient aussi d'importants avoirs de retraite privés, se situant au deuxième rang après les familles dont le soutien économique principal était âgé de 55 à 64 ans. La médiane des avoirs de retraite de ces unités familiales s'établissait à 115 700 \$. La plupart des soutiens économiques principaux de ces familles étaient à la retraite et tiraient déjà un revenu de ces avoirs, réduisant la somme par rapport à un maximum atteint à la veille de la retraite.

**Graphique 4.1 La valeur médiane des avoirs de retraite privés est la plus élevée chez les 55 à 64 ans**



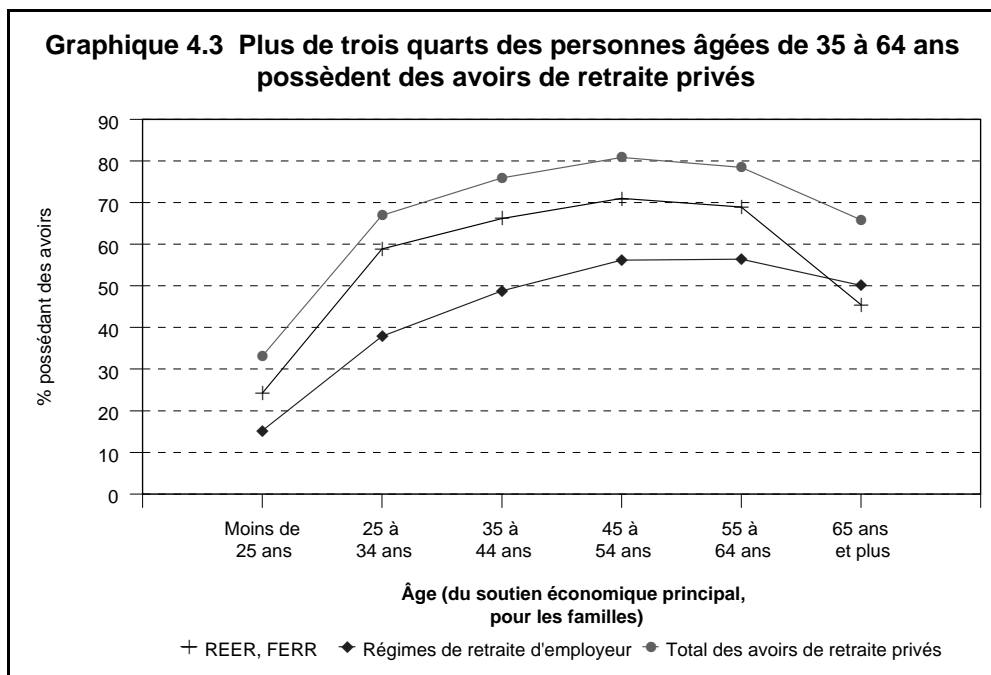
À mesure que l'âge du soutien économique principal augmente, les avoirs de retraite privés représentent une proportion beaucoup plus importante du total des avoirs. Pour les unités familiales dont le soutien économique principal était âgé de 55 à 64 ans, les avoirs de retraite étaient de loin la composante la plus importante du total des avoirs (40 %). Par contre, les avoirs de retraite représentaient seulement environ 20 % des avoirs des unités familiales dont le soutien économique principal était âgé de 35 à 44 ans; l'avoir le plus important de ces familles était la résidence principale (38 % du total des avoirs). Les actifs financiers accumulés à l'extérieur des régimes de retraite privés était un avoir plus important dans le cas des groupes plus âgés, représentant 20 % de l'avoir total des unités familiales dont le soutien économique principal était âgé de 65 ans ou plus. Ces actifs financiers sont importants, car ils génèrent un revenu pour ce groupe d'âge.

**Graphique 4.2 Les avoirs de retraite privés représentent la plus importante proportion des avoirs des personnes âgées de 55 à 64 ans**





Comme le montre le graphique 4.3, plus de 75 % des unités familiales dans les groupes d'âge allant de 35 à 64 ans avaient des avoirs de retraite privés. Le pourcentage des familles ayant un REER ou un FERR était plus élevé que le pourcentage de celles ayant des avoirs accumulés dans un régime de retraite d'employeur, dans la mesure où seules les personnes qui travaillent pour un employeur qui offre un REE peuvent y participer. Par contre, toute personne qui touche un revenu d'emploi et qui peut cotiser à un REER peut avoir un tel régime.



On constate une baisse importante dans la proportion des unités familiales dont le soutien économique principal est âgé de 65 ans ou plus qui possède des avoirs de retraite. Comme le nombre de participants à un RRE n'a atteint son maximum qu'au début des années 90, au même moment où les REER sont devenus de plus en plus populaires, les unités familiales plus âgées étaient moins susceptibles d'avoir participé à ces programmes.

Comme seuls les travailleurs rémunérés et ceux touchant un revenu d'emploi peuvent cotiser à des RRE, à des REER ou des FERR, il n'est pas étonnant de constater que peu d'unités familiales dont le soutien économique principal était âgé de moins de 25 ans, possédaient de tels avoirs. Bon nombre de ces familles comprennent des personnes qui ne font peut-être pas encore partie de la population active.

Même si la plupart des groupes d'âges avaient plus souvent des actifs accumulés dans des REER que dans des régimes de retraite d'employeur (RRE), la valeur médiane des prestations de RRE était plus élevée pour tous les groupes d'âge au-dessus de 35 ans. Ce phénomène s'explique, entre autres, par le fait que, dans le cas des RRE, l'employeur et le plus souvent aussi l'employé doivent faire des cotisations périodiques au régime alors que, dans le cas des REER, le montant des cotisations peut varier d'une année à l'autre et celles-ci ne sont pas obligatoires. On constate la différence la plus significative dans le cas des unités familiales dont le soutien économique principal était âgé de 55 à 64 ans. Dans ce groupe d'âge, la valeur médiane des prestations de RRE était plus de trois fois celle des REER et des FERR (151 900 \$ comparativement à 50 000 \$). La différence entre ces deux médianes était beaucoup plus petite dans le cas des familles plus jeunes.

**Tableau 4.1 Avoirs de retraite privés selon l'âge du soutien économique principal**

|   | Total des avoirs de retraite | REER, FERR    | RRE           | Autres avoirs de retraite |
|---|------------------------------|---------------|---------------|---------------------------|
| <b>Pourcentage d'unités familiales avec :</b> |                              |               |               |                           |
| Moins de 25 ans                               | 33                           | 24            | 15            | 1                         |
| 25 à 34 ans                                   | 67                           | 59            | 38            | 4                         |
| 35 à 44 ans                                   | 76                           | 66            | 49            | 5                         |
| 45 à 54 ans                                   | 81                           | 71            | 56            | 4                         |
| 55 à 64 ans                                   | 79                           | 69            | 56            | 3                         |
| 65 ans et plus                                | 66                           | 46            | 50            | 3                         |
| <b>Total</b>                                  | <b>71</b>                    | <b>60</b>     | <b>47</b>     | <b>4</b>                  |
| <b>% de tous les avoirs</b>                   |                              |               |               |                           |
| Moins de 25 ans                               | 8                            | 4             | 4             | --                        |
| 25 à 34 ans                                   | 14                           | 9             | 5             | --                        |
| 35 à 44 ans                                   | 20                           | 10            | 9             | --                        |
| 45 à 54 ans                                   | 29                           | 12            | 17            | --                        |
| 55 à 64 ans                                   | 40                           | 14            | 26            | --                        |
| 65 ans et plus                                | 36                           | 12            | 23            | --                        |
| <b>Total</b>                                  | <b>29</b>                    | <b>12</b>     | <b>17</b>     | <b>--</b>                 |
| <b>Médiane<sup>1</sup> \$</b>                 |                              |               |               |                           |
| Moins de 25 ans                               | 1 900                        | 2 200         | 700           | 3 000                     |
| 25 à 34 ans                                   | 11 500                       | 8 000         | 6 800         | 3 000                     |
| 35 à 44 ans                                   | 36 700                       | 17 000        | 28 000        | 7 500                     |
| 45 à 54 ans                                   | 89 100                       | 30 000        | 77 900        | 8 000                     |
| 55 à 64 ans                                   | 160 300                      | 50 000        | 151 900       | 11 200                    |
| 65 ans et plus                                | 115 700                      | 46 000        | 107 400       | 16 800                    |
| <b>Total</b>                                  | <b>50 000</b>                | <b>20 000</b> | <b>49 300</b> | <b>8 000</b>              |

<sup>1</sup> Médiane dans le cas des personnes possédant cet avoir

## Les unités familiales au revenu plus élevé possédaient aussi des avoirs de retraite privés plus importants

À mesure que le revenu de la famille s'accroît, le montant accumulé dans des régimes de retraite privés s'accroît également. Ce phénomène tient à deux facteurs : a) la capacité d'une famille d'accumuler des actifs dans des REER et b) le fait que, pour la plupart des participants à des régimes de retraite d'employeur, les prestations représentent une proportion de leurs gains. Presque toutes les unités familiales ayant un revenu familial après impôt d'au moins 40 000 \$ ont des avoirs de retraite.

**Tableau 4.2 Avoirs de retraite privés selon le revenu après impôt**

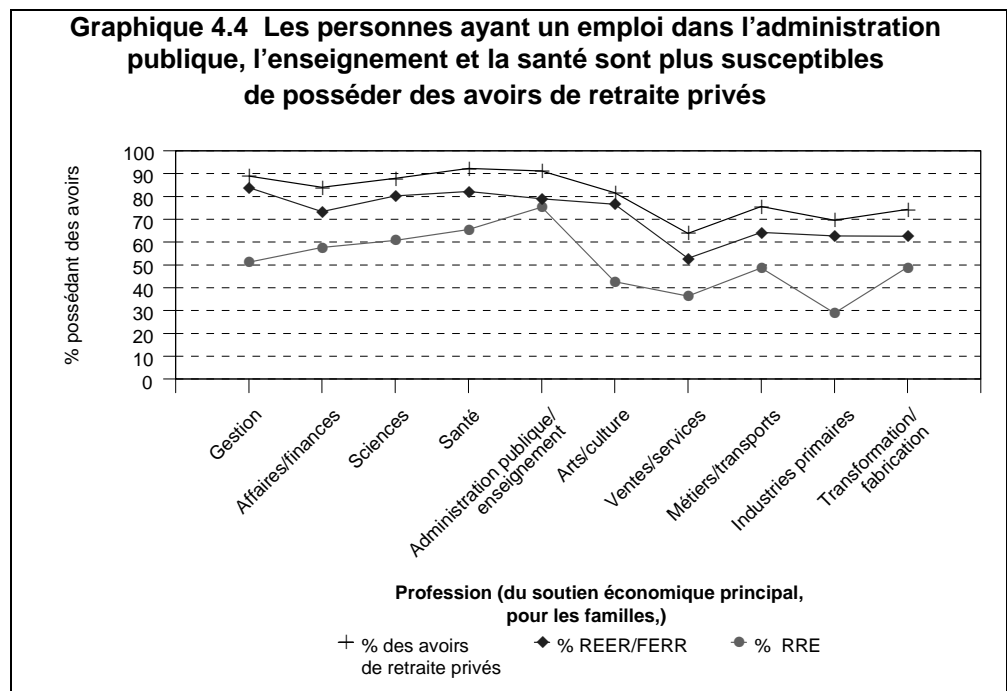
| Revenu familial après impôt                   | Total des avoirs de retraite | REER, FERR    | RRE           | Autres avoirs de retraite |
|---|------------------------------|---------------|---------------|---------------------------|
| <b>Pourcentage d'unités familiales avec :</b> |                              |               |               |                           |
| Moins de 10 000 \$                            | 23                           | 18            | 7             | --                        |
| 10 000 \$ à 19 999 \$                         | 39                           | 26            | 21            | 1                         |
| 20 000 \$ à 39 999 \$                         | 73                           | 57            | 45            | 3                         |
| 40 000 \$ et plus                             | 94                           | 85            | 69            | 7                         |
| <b>Total</b>                                  | <b>71</b>                    | <b>60</b>     | <b>47</b>     | <b>4</b>                  |
| <b>% de tous les avoirs</b>                   |                              |               |               |                           |
| Moins de 10 000 \$                            | 14                           | 11            | 2             | 1                         |
| 10 000 \$ à 19 999 \$                         | 22                           | 9             | 12            | --                        |
| 20 000 \$ à 39 999 \$                         | 29                           | 10            | 19            | --                        |
| 40 000 \$ et plus                             | 31                           | 13            | 18            | --                        |
| <b>Total</b>                                  | <b>29</b>                    | <b>12</b>     | <b>17</b>     | <b>--</b>                 |
| <b>Médiane<sup>1</sup> \$</b>                 |                              |               |               |                           |
| Moins de 10 000 \$                            | 5 600                        | 5 000         | 4 000         | 15 000                    |
| 10 000 \$ à 19 999 \$                         | 20 000                       | 10 000        | 29 800        | 10 200                    |
| 20 000 \$ à 39 999 \$                         | 30 000                       | 14 000        | 40 500        | 5 000                     |
| 40 000 \$ et plus                             | 80 600                       | 30 000        | 59 600        | 9 600                     |
| <b>Total</b>                                  | <b>50 000</b>                | <b>20 000</b> | <b>49 300</b> | <b>8 000</b>              |

<sup>1</sup> Médiane dans le cas des personnes possédant cet avoir

## La valeur médiane des avoirs de retraite privés était la plus élevée dans le cas des travailleurs du secteur public

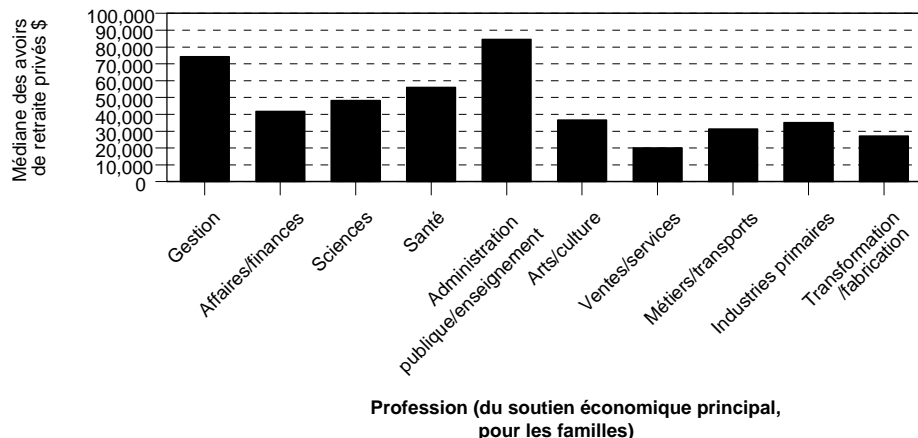
Les unités familiales dont le soutien économique principal détenait un emploi dans le secteur public (dans l'administration publique ou dans le domaine de l'enseignement) non seulement étaient les plus susceptibles de posséder des avoirs de retraite privés (91 %), mais la valeur médiane de leur pension de retraite était la plus élevée (84 400 \$). Presque tous les employeurs du secteur public offrent à leurs employés un régime de retraite d'employeur. En outre, la plupart de ces régimes offrent des prestations relativement élevées.

Les unités familiales dont le soutien économique principal occupait un emploi dans la catégorie de la gestion avaient aussi des avoirs de retraite privés relativement importants; la valeur médiane était 74 300\$. En outre, la valeur médiane de leurs avoirs accumulés dans des REER/FERR était la plus élevée (35 000 \$). Cette situation tient probablement au fait que ces unités familiales avaient le revenu familial médian après impôt le plus élevé (56 100 \$) et, par conséquent, étaient mieux en mesure de faire des économies.



Les personnes dans certaines professions dans le secteur privé non seulement sont moins susceptibles de posséder des avoirs de retraite, mais la valeur médiane de leurs avoirs est plus faible. Par exemple, 13 % des personnes ou des soutiens économiques principaux étaient employés dans le domaine des ventes et des services. Une proportion beaucoup plus faible des unités familiales dans cette profession possédaient des avoirs de retraite (64 %) et la valeur médiane de ces avoirs (20 000 \$) était plus faible que dans le cas de toute autre profession. Les unités familiales dont le soutien économique principal appartenait à cette profession affichaient aussi le revenu familial médian après impôt le plus faible, de sorte qu'elles étaient moins en mesure de cotiser à un REER.

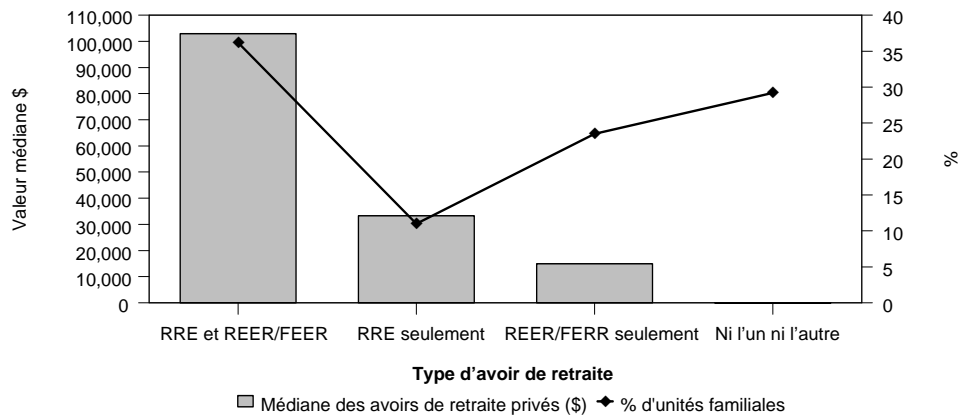
**Graphique 4.5 La valeur médiane des avoirs de retraite privés est la plus élevée chez les personnes ayant un emploi dans l'administration publique ou dans l'enseignement**



**Les unités familiales ayant accumulé des avoirs dans un RRE et dans un REER/FERR possédaient les avoirs de retraite privés les plus importants**

Les unités familiales ayant accumulé des avoirs dans un régime de retraite d'employeur et dans un REER/FERR possédaient des avoirs de retraite nettement plus importants que celles ayant accumulé des avoirs dans l'un ou l'autre type de régime. La valeur médiane des avoirs de retraite s'établissait à 102 900 \$ dans le cas des 36 % des familles possédant les deux types d'avoirs comparativement à 33 300 \$ dans le cas des familles ayant seulement un RRE et à 15 000 \$ dans le cas de celles ayant seulement un REER/FERR. Il est intéressant de noter que les participants à un RRE ont tendance à contribuer davantage à leur REER que ceux qui n'y participent pas<sup>3</sup>. Ce phénomène tient dans une large mesure au revenu : la moitié des unités familiales ayant accumulé des avoirs dans un RRE et dans un REER disposaient d'un revenu familial après impôt de 40 000 \$ et plus, comparativement à 17 % des unités familiales qui ne possédaient que des avoirs accumulés dans un RRE.

**Graphique 4.6 La valeur médiane des avoirs de retraite privés est la plus élevée chez les unités familiales ayant à la fois un RRE et un REER/FERR**



<sup>3</sup> *Épargne-retraite au moyen des RPA et des REER, 1999*, Statistique Canada, n° 74F0002 au catalogue, page 30.

Le nombre d'unités familiales ayant seulement un REER était sensiblement plus élevé que celui des unités familiales ayant seulement un RRE (24 % par rapport à 11 %), ce qui s'explique dans une large mesure par la plus grande disponibilité des REER. Toute personne gagnant un revenu (principalement un revenu d'emploi) pouvait cotiser à un REER, alors que seulement celles qui ont travaillé pour un employeur ayant offert un régime de retraite peuvent posséder des avoirs accumulés dans un RRE.

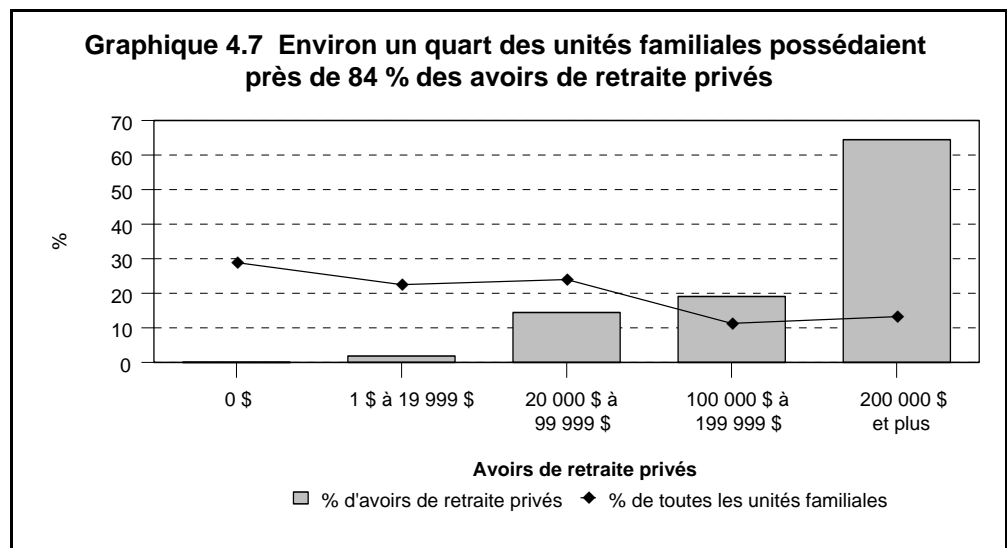
La valeur médiane des avoirs de retraite des unités familiales ayant seulement un RRE était beaucoup plus élevée que celle des avoirs de retraite des unités familiales ayant seulement un REER/FERR. À nouveau, cette situation tient à l'obligation de cotiser régulièrement à un RRE, obligation qui n'existe pas dans le cas d'un REER.

## Répartition des avoirs de retraite privés

Les avoirs de retraite privés étaient concentrés parmi un pourcentage relativement faible d'unités familiales. Les 25 % des unités familiales ayant accumulé 100 000 \$ ou plus en avoirs de retraite privés détenaient 84 % de ces avoirs. Environ la moitié (13 % des unités familiales) possédaient au moins 200 000 \$ en avoirs de retraite — ce groupe représentait à lui seul près des deux tiers (64 %) du total. Toutefois, près de 29 % de toutes les unités familiales ne possédaient pas d'avoirs de retraite privés en 1999. Dans la partie suivante de ce rapport, on examinera de plus près les caractéristiques de ces familles.

Près de la moitié (49 %) des unités familiales dont le soutien économique principal était âgé de 55 à 64 ans possédaient au moins 100 000 \$ en avoirs de retraite privés. Ce groupe d'âge avait aussi le plus faible pourcentage d'unités familiales ne possédant pas d'avoirs de retraite (21 %). Un pourcentage beaucoup plus faible (36 %) d'unités familiales dont le soutien économique principal était susceptible d'avoir pris sa retraite (étant âgé de 65 ans ou plus) possédaient des avoirs de retraite de 100 000 \$ ou plus. Bon nombre de ces unités familiales ont déjà puisé dans leurs avoirs de retraite, ce qui a pour effet d'en réduire le montant total.

Il convient de noter que 34 % des unités familiales dont le soutien économique principal était âgé de 65 ans ou plus ne possédaient pas d'avoirs de retraite. Cependant, la situation financière de ces familles ne sera pas nécessairement moins bonne qu'elle ne l'était avant la retraite, puisque leur revenu provenant de programmes gouvernementaux (SV/SRG et RPC/RRQ) sera peut-être suffisant pour leur permettre de maintenir le même niveau de vie qu'auparavant. Cependant, les gains avant la retraite de ce groupe sont inconnus.



**Tableau 4.3 Valeur des avoirs de retraite privés selon l'âge du soutien économique principal**

|   | Valeur des avoirs de retraite privés |       |                  |                       |                         |                    |
|---|--------------------------------------|-------|------------------|-----------------------|-------------------------|--------------------|
|   | Toutes les unités familiales         | 0     | 1 \$ à 19 999 \$ | 20 000 \$ à 99 999 \$ | 100 000 \$ à 199 999 \$ | 200 000 \$ et plus |
| <b>Nombre d'unités familiales (en milliers)</b>     |                                      |       |                  |                       |                         |                    |
| <b>Toutes les unités familiales</b>                 | 12 216                               | 3 535 | 2 748            | 2 928                 | 1 381                   | 1 625              |
| Moins de 25 ans                                     | 724                                  | 484   | 224              | x                     | x                       | x                  |
| 25 à 34 ans   | 2 388                                | 789   | 1 042            | 456                   | x                       | x                  |
| 35 à 44 ans   | 3 017                                | 728   | 801              | 1 020                 | 331                     | 138                |
| 45 à 54 ans   | 2 395                                | 458   | 366              | 659                   | 431                     | 481                |
| 55 à 64 ans   | 1 459                                | 314   | 144              | 292                   | 207                     | 503                |
| 65 ans et plus                                      | 2 232                                | 762   | 171              | 493                   | 336                     | 470                |
| <b>Pourcentage des unités familiales</b>            |                                      |       |                  |                       |                         |                    |
| <b>Toutes les unités familiales</b>                 | 100                                  | 29    | 22               | 24                    | 11                      | 13                 |
| Moins de 25 ans                                     | 6                                    | 67    | 31               | x                     | x                       | x                  |
| 25 à 34 ans   | 20                                   | 33    | 44               | 19                    | x                       | x                  |
| 35 à 44 ans   | 25                                   | 24    | 27               | 34                    | 11                      | 5                  |
| 45 à 54 ans   | 20                                   | 19    | 15               | 27                    | 18                      | 20                 |
| 55 à 64 ans   | 12                                   | 21    | 10               | 20                    | 14                      | 34                 |
| 65 ans et plus                                      | 18                                   | 34    | 8                | 22                    | 15                      | 21                 |
| <b>Nombre de familles économiques (en milliers)</b> |                                      |       |                  |                       |                         |                    |
| <b>Familles économiques</b>                         | 8 288                                | 1 780 | 1 830            | 2 200                 | 1 081                   | 1 397              |
| Moins de 25 ans                                     | 259                                  | 138   | 106              | x                     | x                       | x                  |
| 25 à 34 ans   | 1 581                                | 468   | 659              | 355                   | x                       | x                  |
| 35 à 44 ans   | 2 350                                | 479   | 612              | 834                   | 297                     | 129                |
| 45 à 54 ans   | 1 889                                | 295   | 274              | 526                   | 356                     | 437                |
| 55 à 64 ans   | 1 029                                | 138   | 89               | 202                   | 155                     | 445                |
| 65 ans et plus                                      | 1 180                                | 262   | 90               | 275                   | 199                     | 354                |
| <b>Pourcentage des unités familiales</b>            |                                      |       |                  |                       |                         |                    |
| <b>Familles économiques</b>                         | 68                                   | 22    | 22               | 27                    | 13                      | 17                 |
| Moins de 25 ans                                     | 2                                    | 53    | 6                | x                     | x                       | x                  |
| 25 à 34 ans   | 13                                   | 30    | 36               | 22                    | x                       | x                  |
| 35 à 44 ans   | 19                                   | 20    | 33               | 35                    | 13                      | 5                  |
| 45 à 54 ans   | 15                                   | 16    | 15               | 28                    | 19                      | 23                 |
| 55 à 64 ans   | 8                                    | 13    | 5                | 20                    | 15                      | 43                 |
| 65 ans et plus                                      | 10                                   | 22    | 5                | 23                    | 17                      | 30                 |
| <b>Nombre de personnes seules (en milliers)</b>     |                                      |       |                  |                       |                         |                    |
| <b>Personnes seules</b>                             | 3 927                                | 1 755 | 918              | 728                   | 300                     | 227                |
| Moins de 25 ans                                     | 465                                  | 347   | 117              | x                     | x                       | x                  |
| 25 à 34 ans   | 807                                  | 321   | 383              | 101                   | x                       | x                  |
| 35 à 44 ans   | 667                                  | 249   | 189              | 186                   | 33                      | 10                 |
| 45 à 54 ans   | 506                                  | 163   | 92               | 132                   | 76                      | 44                 |
| 55 à 64 ans   | 430                                  | 175   | 55               | 90                    | 53                      | 58                 |
| 65 ans et plus                                      | 1 052                                | 500   | 81               | 218                   | 137                     | 115                |
| <b>Pourcentage des unités familiales</b>            |                                      |       |                  |                       |                         |                    |
| <b>Personnes seules</b>                             | 32                                   | 45    | 23               | 19                    | 8                       | 6                  |
| Moins de 25 ans                                     | 4                                    | 75    | 25               | x                     | x                       | x                  |
| 25 à 34 ans   | 7                                    | 40    | 48               | 12                    | x                       | x                  |
| 35 à 44 ans   | 5                                    | 37    | 28               | 28                    | 5                       | 1                  |
| 45 à 54 ans   | 4                                    | 32    | 18               | 26                    | 15                      | 9                  |
| 55 à 64 ans   | 4                                    | 41    | 13               | 21                    | 12                      | 13                 |
| 65 ans et plus                                      | 9                                    | 48    | 8                | 21                    | 13                      | 11                 |

## 5. Qui n'a pas d'épargnes-retraite?

---

Comme il a été mentionné plus haut, 3,5 millions d'unités familiales canadiennes (29 % de toutes les unités familiales) ne possédaient pas d'avoirs de retraite privés en 1999<sup>4</sup>. Cette proportion était un peu plus faible dans le cas des familles économiques (21 %), mais sensiblement plus élevée dans le cas des personnes seules, dont près de la moitié (45 %) ne possédaient pas d'avoirs de retraite.

### **Les unités familiales ne possédant pas d'avoirs de retraite ont généralement un revenu d'emploi familial faible**

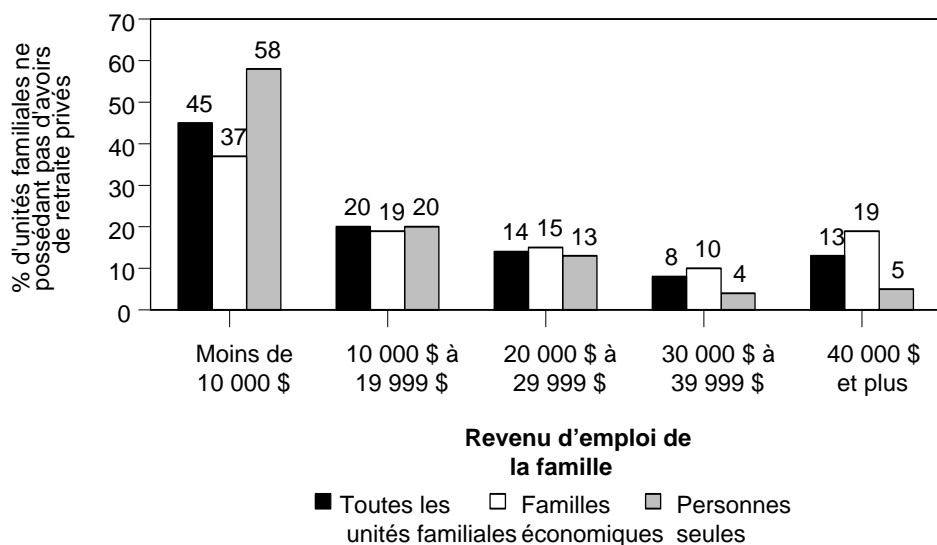
La vaste majorité d'unités familiales ne possédant pas d'avoirs de retraite privés avaient un revenu d'emploi plus faible. Dans le cas des unités familiales dont le soutien économique principal était âgé de 25 à 64 ans<sup>5</sup>, un peu plus de 70 % des familles composées de deux personnes ou plus ne possédant pas d'avoirs de retraite avaient un revenu d'emploi (c.-à-d. des gains) inférieur à 30 000 \$. Environ 78 % des personnes seules gagnaient moins de 20 000 \$. Même si ces familles et ces personnes ont peu d'épargnes personnelles, les régimes publics actuels tels le programme Sécurité de la vieillesse/Supplément de revenu garanti (SV/SRG) ainsi que le Régime de pensions du Canada et le Régime de rentes du Québec (RPC/RRQ) leur assureront un revenu minimum à la retraite; ce revenu remplacera une partie considérable de leurs gains d'avant la retraite. En appliquant les taux de 1998 pour comparer la période de référence aux renseignements sur le revenu découlant de cette enquête, une personne seule n'ayant pas d'autres revenus toucherait, en vertu du programme SV/SRG, un revenu annuel juste au-dessous de 11 000 \$ à l'âge de 65 ans alors qu'un couple, tous deux âgés de 65 ans, toucherait environ 17 800 \$.

---

<sup>4</sup> RRE, REER, FERR ou autres avoirs de retraite. Sont compris dans ce dernier cas, entre autre, les régimes de participation différée aux bénéfices (RPDB) et les rentes; ils constituent moins de 0,5 % du total des avoirs de retraite privés.

<sup>5</sup> Les personnes âgées de moins de 25 ans et de plus de 64 ans ne sont pas prises en compte dans la présente analyse puisque celle-ci porte plus particulièrement sur le revenu d'emploi; de nombreuses personnes dans ces deux groupes d'âge ne sont pas encore entrées sur le marché du travail ou bien ont pris leur retraite.

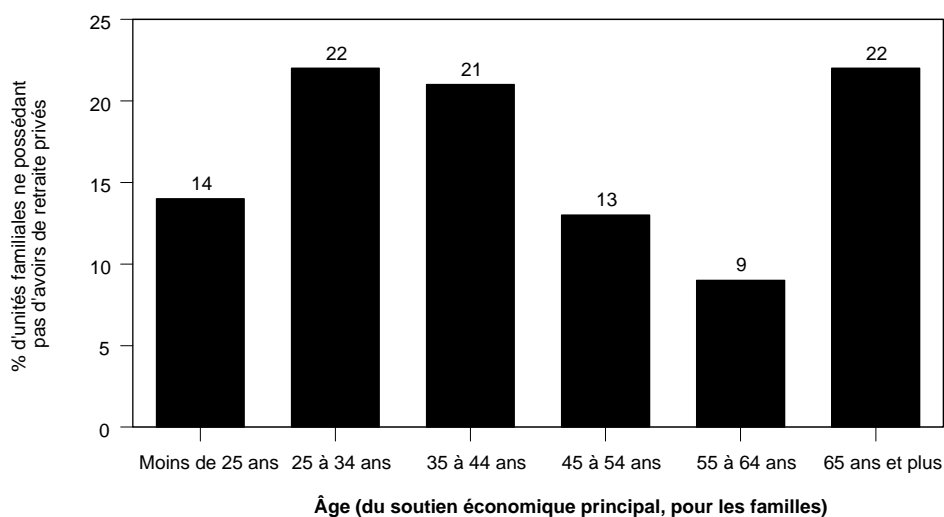
**Graphique 5.1 La plupart des unités familiales âgées de 25 à 64 ans ne possédant pas d'avoires de retraite privés avaient des gains inférieurs à 30 000 \$**



## Les personnes ne possédant pas d'avoires de retraite ont tendance à être plus jeunes

En outre, la plupart des personnes ne possédant pas d'avoires de retraite privés étaient relativement jeunes, de sorte qu'elles étaient plus éloignées de l'âge de la retraite et disposaient encore d'un certain nombre d'années pour accumuler des avoires. Dans le cas de la moitié (57 %) des unités familiales ne possédant pas d'avoires de retraite privés, le soutien économique principal était âgé de moins de 45 ans<sup>6</sup>.

**Graphique 5.2 La plupart des unités familiales ne possédant pas d'avoires de retraite privés étaient âgées de moins de 45 ans**



<sup>6</sup> Le pourcentage relativement faible d'unités familiales âgées de moins de 25 ans ne possédant pas d'avoires de retraite privés tient à ce que le soutien économique principal (dont l'âge est utilisé) habite chez ses parents, dont bon nombre possèdent des avoires de retraite.

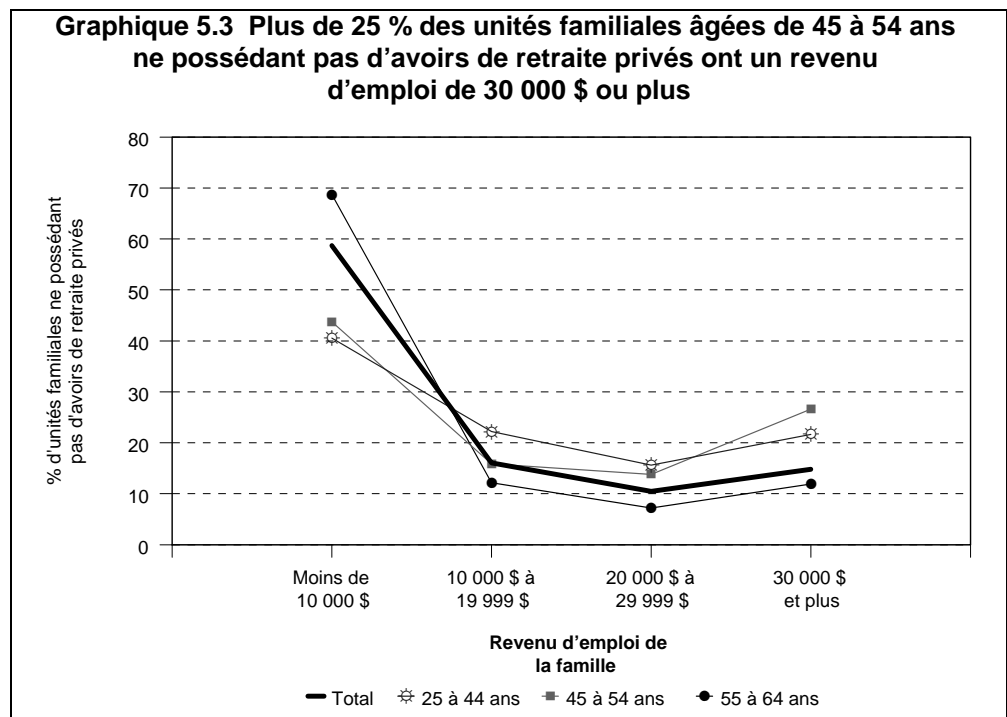


Cependant, chez les autres 43 % des unités familiales (1,5 million au total) ne possédant pas d'avoires de retraite privés, le soutien économique principal était âgé de 45 ans ou plus. Pour ces unités familiales, les programmes gouvernementaux (SV/SRG et RPC/RRQ) vont constituer, ou constituent présentement, une source essentielle de revenu de retraite.

Trente-quatre pourcent de toutes les unités familiales âgées de 65 ans et plus ne possédaient pas d'avoires de retraite privés; ce pourcentage, toutefois, était deux fois plus élevé dans le cas des femmes (48 %) que des hommes (24 %).

## Il faut tenir compte à la fois de l'âge et du revenu

Pour se faire une meilleure idée des conséquences éventuelles pour une unité familiale du fait de ne pas posséder d'avoires de retraite privés, il faut tenir compte à la fois de l'âge et du revenu d'emploi. Celles ayant un revenu plus élevé, mais ne possédant pas d'avoires de retraite privés ne sont pas susceptibles de courir le risque de ne pas pouvoir remplacer le revenu de leurs gains à la retraite si elles sont plus jeunes et si elles ont encore de nombreuses années pendant lesquelles faire des économies. De même, les personnes seules ou les familles plus âgées ne possédant pas d'avoires de retraite privés et au revenu plus faible peuvent peut-être remplacer tout ou la plupart de leurs gains par les prestations qui leur sont versées par des programmes gouvernementaux (SV/SRG et RPC/RRQ).



Près de 160 000 unités familiales âgées de 45 à 64 ans ont un revenu d'emploi de 30 000 \$ et plus et ne possèdent pas d'avoires de retraite privés. À moins qu'elles ne puissent épargner pour leur retraite ou qu'elles n'aient eu recours à d'autres méthodes, elles se trouveront aux prises avec une importante baisse de revenu au moment de la retraite.

**Tableau 5.1 – Caractéristiques des unités familiales n’ayant pas d’avoirs de retraite privés**

|  | Ensemble<br>des total de<br>toutes les<br>unités<br>familiales | Unités familiales<br>n’ayant pas<br>d’avoirs de<br>retraite privés | % d’unités<br>familiales ne<br>possédant<br>pas d’avoirs <sup>1</sup> | % du total<br>des unités<br>familiales <sup>2</sup> |
|--|--|--|---|---|
|  | (en milliers)  | (en milliers)  |   |   |
| <b>Toutes les unités familiales</b>              | 12 216   | 3 535  | 100   | 29  |
| Familles économiques                             | 8 288  | 1 780  | 50  | 21  |
| Familles de personnes âgées                      | 1 180  | 262  | 7   | 22  |
| Familles autres que celles de personne âgées     | 7 109  | 1 518  | 43  | 21  |
| Couples seulement                                | 1 852  | 277  | 8   | 15  |
| Couples, enfants moins de 18 ans                 | 3 137  | 615  | 17  | 20  |
| Familles monoparentales                          | 626  | 336  | 10  | 54  |
| Autres familles autres que celles                | 1 493  | 291  | 8   | 19  |
| Personnes seules                                 | 3 927  | 1 755  | 50  | 45  |
| <b>Âge<sup>3</sup></b>                           |  |  |   |   |
| Moins de 25 ans                                  | 724  | 484  | 14  | 67  |
| 25 à 34 ans                                      | 2 388  | 789  | 22  | 57  |
| 35 à 44 ans                                      | 3 017  | 728  | 21  | 24  |
| 45 à 54 ans                                      | 2 395  | 458  | 13  | 19  |
| 55 à 64 ans                                      | 1 459  | 314  | 9   | 21  |
| 65 ans et plus                                   | 2 232  | 762  | 22  | 34  |
| <b>Revenu d’emploi de la famille</b>             |  |  |   |   |
| Moins de 10 000 \$                               | 4 059  | 2 075  | 59  | 51  |
| 10 000 \$ à 19 999 \$                            | 1 156  | 568  | 16  | 49  |
| 20 000 à 29 999 \$                               | 1 122  | 369  | 10  | 33  |
| 30 000 à 39 999 \$                               | 1 062  | 197  | 6   | 19  |
| 40 000 à 49 999 \$                               | 1 052  | 141  | 4   | 13  |
| 50 000 à 74 999 \$                               | 1 857  | 126  | 4   | 7   |
| 75 000 \$ et plus                                | 1 908  | 58   | 2   | 3   |
| <b>Profession<sup>3</sup></b>                    |  |  |   |   |
| Aucune   | 3 901  | 1 802  | 51  | 46  |
| Gestion  | 992  | 110  | 3   | 11  |
| Affaires, finances, administration               | 1 250  | 201  | 6   | 16  |
| Sciences naturelles et appliquées                | 747  | 90   | 3   | 12  |
| Santé  | 430  | 33   | 1   | 8   |
| Sciences sociales, éducation, administration     | 642  | 56   | 2   | 9   |
| Arts, culture, loisirs                           | 189  | 35   | 1   | 18  |
| Ventes et services                               | 1 607  | 580  | 16  | 36  |
| Métiers, transport et conducteurs de matériel    | 1 425  | 348  | 10  | 24  |
| Industrie primaire                               | 276  | 84   | 2   | 30  |
| Transformation, fabrication et services publics  | 757  | 194  | 5   | 26  |
| <b>Niveau de scolarité<sup>3</sup></b>           |  |  |   |   |
| Pas de diplôme d’études secondaires              | 3 291  | 1 486  | 42  | 45  |
| Diplôme d’études secondaires                     | 2 858  | 883  | 25  | 31  |
| Certificat d’études non universitaires           | 3 458  | 801  | 23  | 23  |
| Certificat d’études universitaires/baccalauréat  | 1 773  | 283  | 8   | 16  |
| Maîtrise ou certificat supérieur au baccalauréat | 648  | 61   | 2   | 9   |
| Diplôme en médecine, médecine dentaire, etc.     | 79   | 13   | --  | 16  |
| Doctorat   | 110  | 8  | --  | 7   |
| <b>Province</b>                                  |  |  |   |   |
| Terre-Neuve                                      | 199  | 85   | 2   | 43  |
| Île-du-Prince-Édouard                            | 54   | 20   | 1   | 37  |
| Nouvelle-Écosse                                  | 376  | 118  | 3   | 31  |
| Nouveau-Brunswick                                | 300  | 115  | 3   | 38  |
| Québec   | 3 115  | 999  | 28  | 32  |
| Ontario  | 4 480  | 1 131  | 32  | 25  |
| Manitoba   | 446  | 119  | 3   | 27  |
| Saskatchewan                                     | 402  | 107  | 3   | 27  |
| Alberta  | 1 157  | 326  | 9   | 28  |
| Colombie-Britannique                             | 1 686  | 515  | 15  | 31  |

<sup>1</sup> Ce pourcentage a été obtenu en divisant le nombre d’unités familiales dans chacune des catégories par le nombre total d’unités familiales sans avoires de pension privés.

<sup>2</sup> Ce pourcentage a été obtenu en divisant le nombre d’unités familiales sans avoires de pension privés par le nombre total d’unités familiales ayant cette caractéristique.

<sup>3</sup> Du soutien économique principal dans le cas des familles.

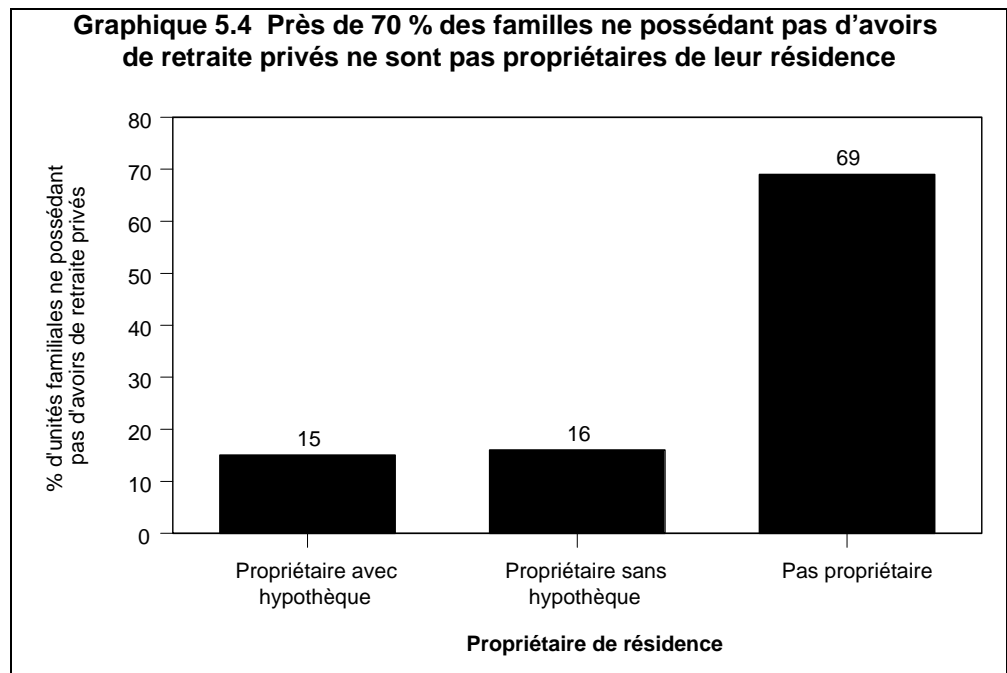
## Les unités familiales dans les provinces de l'Est et celles dont le niveau de scolarité est inférieur à un diplôme universitaire sont moins susceptibles de posséder des avoirs de retraite privés

Comme les familles n'ayant pas d'avoirs de retraite privés sont susceptibles d'avoir un revenu plus faible, elles sont aussi plus susceptibles d'avoir les caractéristiques associées à ce groupe. Par exemple, les provinces où le revenu familial médian après impôt est le plus faible ont aussi le plus grand pourcentage d'unités familiales ne possédant pas d'avoirs de retraite : Terre-Neuve (43 %), Nouveau-Brunswick (38 %) et Île-du-Prince-Édouard (37 %). La province avec la plus faible proportion de ces unités familiales était l'Ontario (25 %); elle avait aussi le revenu médian le plus élevé.

En outre, 45 % des personnes qui n'avaient pas terminé leurs études secondaires n'avaient pas d'avoirs de retraite privés, comparativement à 14 % de celles ayant au moins un diplôme universitaire.

## La plupart des unités familiales ne possédant pas d'avoirs de retraite privés ne sont pas propriétaires de leur résidence

Il importe de reconnaître que les RRE et les REER ne constituent pas les seuls moyens par lesquels les familles et les individus épargnent en vue de leur retraite. De nombreuses familles comptent beaucoup sur la valeur nette de leur résidence et les capitaux propres dans leur entreprise pour leur fournir un revenu après la retraite. Toutefois, sept familles sur 10 n'ayant pas d'avoirs de retraite n'étaient pas non plus propriétaires de leur maison.



L'analyse ci-dessus porte sur les unités familiales qui ne possèdent pas d'avoirs de retraite privés. Tel qu'indiqué, cela ne témoigne pas nécessairement d'un problème : tout dépend de l'âge et du revenu du particulier ou de la famille. Dans la partie suivante de ce rapport, nous examinerons plus particulièrement les unités familiales qui, étant donné l'épargne accumulée jusqu'ici, pourrait se trouver aux prises avec une importante baisse de leur revenu à la retraite.

PUBLICATIONS ÉLECTRONIQUES DISPONIBLES À  
**[www.statcan.ca](http://www.statcan.ca)**



## **6. Les Canadiens ont-ils suffisamment épargné pour leur retraite?**

---

Les régimes de retraite du secteur public au Canada visent à garantir aux Canadiens un revenu minimum à la retraite. Le programme de Sécurité de la vieillesse (SV) garantit une pension mensuelle uniforme aux Canadiens âgés de 65 ans et plus, tandis que le Régime de pensions du Canada et le Régime de rentes du Québec (RPC/RRQ) versent des prestations à ceux qui ont cotisé à ces régimes dans le cadre de leur emploi. Une prestation supplémentaire est versée au titre du Supplément de revenu garanti (SRG) aux personnes ayant peu ou aucun autre revenu. (Les régimes de retraite du secteur public au Canada sont décrits plus en détail à l'annexe A.9.)

Toutefois, dans le cas de nombreuses personnes et familles canadiennes qui travaillent, le revenu assuré par les régimes publics ne sera pas suffisant pour leur permettre de maintenir un niveau de vie semblable à celui qu'elles avaient avant la retraite. De nombreuses familles devront avoir recours à leurs avoirs de retraite privés (notamment ceux accumulés dans les régimes de retraite d'employeur et les REER) ainsi qu'à d'autres épargnes privées pour générer un revenu de retraite qui leur permettra de maintenir leur train de vie actuel ou de rester à un niveau au-dessus des seuils de faible revenu (SFR).

Les Canadiens ont-ils suffisamment épargné pour la retraite? La présente analyse tente de répondre à cette question. Cela n'est toutefois pas facile et l'analyse ne peut se faire qu'en formulant un certain nombre d'hypothèses sur des choses telles que l'âge auquel la retraite sera prise, le revenu requis, les avoirs disponibles pour générer ce revenu et les gains attendus de ces avoirs. Les hypothèses, et la méthodologie employée, sont brièvement décrites ci-dessous et le sont plus en détail à l'annexe A.8.

Pour les besoins de la présente analyse, épargner suffisamment signifie que la personne ou la famille pourra remplacer un certain pourcentage de son revenu avant la retraite ou générer un revenu selon toute vraisemblance supérieur aux seuils de faible revenu.

De quel revenu une famille à la retraite a-t-elle besoin? Comme certaines dépenses liées au travail (p. ex., les cotisations au RPC/RRQ, à l'assurance-emploi et aux régimes de retraite d'employeur) cessent au moment de la retraite, il n'est pas nécessaire d'avoir le même revenu brut à la retraite afin de disposer du même revenu net. En outre, comme les dépenses au titre des biens de consommation accusent souvent une baisse et qu'en même temps les versements hypothécaires et les coûts liés à l'éducation des enfants sont éliminés ou diminuent, il est possible à la retraite de maintenir un niveau de vie semblable malgré un revenu net inférieur au revenu d'emploi.

L'analyse qui suit se fonde sur deux hypothèses « raisonnables » pour déterminer les niveaux de revenu à la retraite :

- La première est que le revenu à la retraite équivaldra aux deux tiers des gains avant la retraite. Cette hypothèse a été retenue en assumant que ce taux permet de maintenir le même niveau de vie à la retraite. La publication *L'épargne-retraite : guide de la législation et du règlement* dit qu'« un plafond approprié pour l'épargne-retraite ouvrant droit à une aide fiscale ... permet de se constituer une pension représentant de 60 à 70 pour cent du revenu salarial avant la retraite. Dans la plupart des cas, une pension de cette importance remplacera une proportion du salaire suffisante pour éviter une baisse sensible du niveau de vie au moment de la retraite. »<sup>7</sup>
- La seconde est que le revenu à la retraite devrait être de quatre cinquième des gains avant la retraite. Un revenu équivalant à 80 % des gains avant la retraite peut procurer presque le même revenu net à la retraite, puisque certaines retenues cessent et étant donné la baisse prévue du montant d'impôt à payer.

Le revenu de 1998 déclaré par les répondants à l'enquête est celui qui a servi à la présente analyse. Selon ces deux hypothèses, une estimation du revenu attendu des programmes SV/SRG et des RPC/RRQ est incluse dans le calcul du revenu de retraite.

En réalité, le taux de remplacement du revenu requis à la retraite varie probablement selon les gains avant la retraite : les personnes dont les gains sont plus faibles pourraient se ressentir même d'une légère baisse du revenu net, alors que celles ayant des gains élevés pourraient peut-être s'accommoder d'une baisse plus importante. Dans la présente analyse, il ne s'agit pas de déterminer si le revenu de retraite prévu est suffisant mais plutôt, en se fondant sur les gains avant la retraite (et le seuil de faible revenu), de déterminer si la personne ou la famille pourra vraisemblablement maintenir le même niveau de vie qu'avant la retraite.

Aux fins de la présente analyse, des limites supérieures ont été imposées au revenu de retraite brut devant être généré : 60 000 \$ dans le cas d'une personne seule et 100 000 \$ dans le cas d'une famille. Ces limites ont été choisies afin que l'analyse porte tout particulièrement sur les personnes dont le niveau de vie souffrirait le plus si elles ne pouvaient remplacer une proportion suffisante de leurs gains avant la retraite.

Les seuils de faible revenu (SFR) sont les limites inférieures à laquelle le revenu devant être généré à la retraite a été assujéti. Dans certains cas, cela pourrait procurer à la retraite un revenu supérieur aux gains avant la retraite; ce minimum a été utilisé en présupposant que ce revenu serait requis pour maintenir un mode de vie de base.

La présente analyse met l'accent sur la situation des personnes dont la retraite approche, c'est-à-dire les unités familiales dont le membre qui touche le revenu le plus élevé avant impôt est âgé de 45 à 64 ans, si le soutien économique principal était encore employé au moment de l'enquête. Comme nous examinons le revenu de retraite potentiel par rapport aux gains avant la retraite, nous ne pouvons inclure les unités familiales dont le soutien économique principal ne touchait pas un revenu d'emploi, puisque les gains n'étaient pas disponibles. Bon nombre de ces soutiens économiques principaux, du moins ceux âgés de 55 ans et plus, auraient déjà pris leur retraite. Comme le montre le tableau 6.1, les unités familiales dont le soutien

---

<sup>7</sup> Finances Canada, 1989.

économique principal était âgé de 45 à 64 ans et ne travaillait pas étaient au nombre d'environ 927 000; cette analyse est fondée sur les 2,9 millions d'unités familiales âgées de 45 à 64 ans qui restent.

Comme les régimes de retraite d'employeur et les REER ne sont pas les seuls instruments d'épargne-retraite, les avoirs pris en compte aux fins de cette analyse comprennent aussi la moitié de la valeur nette de la résidence, la valeur nette d'autres biens immobiliers, les autres avoirs non financiers et les capitaux propres dans une entreprise, le cas échéant. La résidence est l'avoir le plus précieux de la plupart des familles qui en possèdent une et représente un autre moyen d'épargner pour la retraite. D'où l'importance d'en tenir compte dans une analyse de ce genre. La décision d'inclure, l'ensemble de la valeur nette de la résidence ou de l'exclure dans sa totalité présente certains inconvénients, par conséquent le point milieu, soit la moitié de la valeur nette a été retenue aux fins de la présente analyse; elle reconnaît cependant le rôle que peut jouer cet avoir dans la sécurité financière des personnes retraitées.

Le tableau ci-dessous montre la répartition de ces avoirs : dans l'ensemble, les avoirs de retraite privés représentent le pourcentage le plus élevé (44 %) des « avoirs de retraite » des unités familiales sur lesquelles portent cette analyse.

**Tableau 6.1 Avoirs de retraite<sup>1</sup> selon la situation sur le plan de l'emploi pour les unités familiales avec un soutien économique principal âgé de 45 ans à 64 ans**

| Personnes avec le revenu avant impôt le plus élevé : | Nombre d'unités familiales | Agrégat des avoirs de retraite | 1/2 de la valeur nette de la résidence | Valeur nette d'autres biens immobiliers | Avoirs de retraite privés | Capitaux propres dans une entreprise | Avoirs financiers autres que les régimes de retraite |
|--|----------------------------|--------------------------------|--|---|---------------------------|--------------------------------------|--|
|  | 000                        | 000 000 \$                     |  |   | % de l'agrégat            |                                      |  |
| Travailleur rémunéré, autonome ou pas employé        | 3 854                      | 1 187 882                      | 15                                     | 7                                       | 47                        | 14                                   | 16   |
| Travailleur rémunéré ou travailleur autonome         | 2 928                      | 919 553                        | 16                                     | 8                                       | 44                        | 17                                   | 15   |
| Pas employé  | 927                        | 268 328                        | 13                                     | 6                                       | 56                        | 4                                    | 20   |

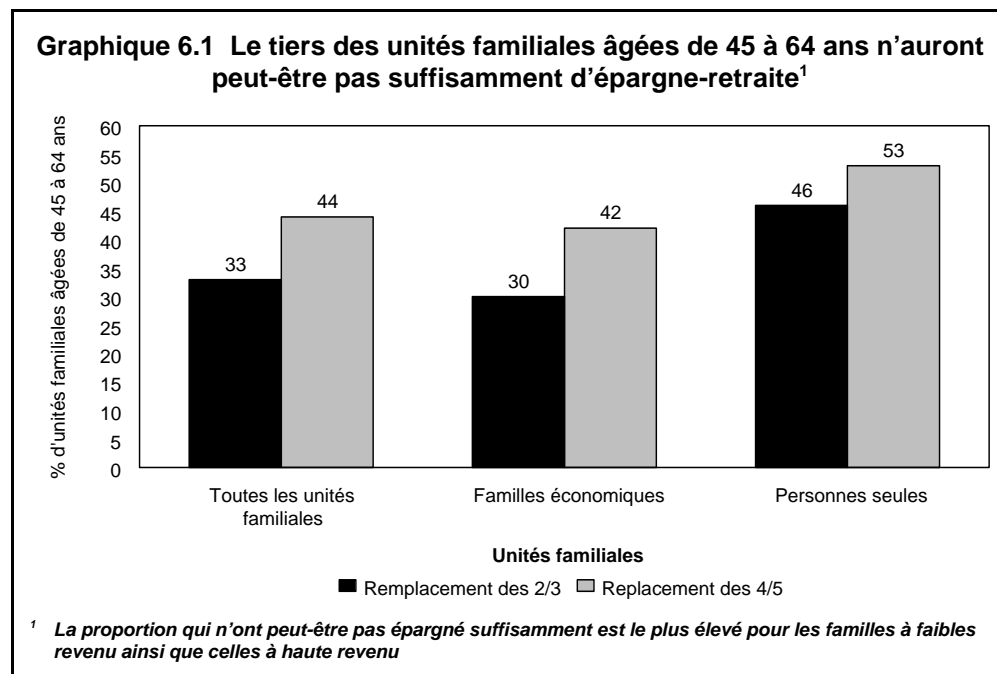
<sup>1</sup> « Avoirs de retraite » s'entend ici des avoirs inclus dans ce tableau; ils sont ceux qui pourraient être utilisés pour générer un revenu de retraite.

On suppose la retraite à 65 ans. Comme dans ces unités familiales le soutien économique principal n'a pas atteint l'âge de 65 ans, elles ont encore le temps d'épargner pour la retraite. Aux fins de cette analyse, on suppose que c'est ce qu'elles feront, en se fondant sur les renseignements recueillis sur le comportement d'épargne-retraite de différents groupes d'âge<sup>8</sup>. Nous avons donc apporté un ajustement pour tenir compte de l'accumulation d'autres avoirs jusqu'à l'âge de 65 ans.

<sup>8</sup> Selon les renseignements fournis dans le document intitulé *Épargne-retraite au moyen des RPA et des REER, 1999*, Statistique Canada n° 74F0002 au catalogue, le pourcentage de personnes qui épargnent au moyen de REER augmente selon l'âge, atteignant son maximum dans le cas des personnes âgées de 55 à 64 ans.

## Le tiers des unités familiales âgées de 45 à 64 ans n'ont peut-être pas épargné suffisamment

On estime que 33 % des unités familiales dont le soutien économique principal était âgé de 45 à 64 ans n'ont peut-être pas, étant donné leurs avoirs actuels, épargné suffisamment pour remplacer à la retraite les deux tiers de leurs gains ou pour générer alors un revenu selon toute vraisemblance supérieur au SFR. Ce pourcentage monte à 44 % lorsqu'il s'agit de remplacer les quatre cinquièmes des gains avant la retraite. La proportion est beaucoup plus élevée dans le cas des personnes seules en raison du nombre de celles qui pourraient se révéler incapables de générer un revenu supérieur au SFR.



**La proportion des unités familiales qui semblent ne pas avoir épargné suffisamment est plus élevée chez celles à faible revenu et revenu élevé.**

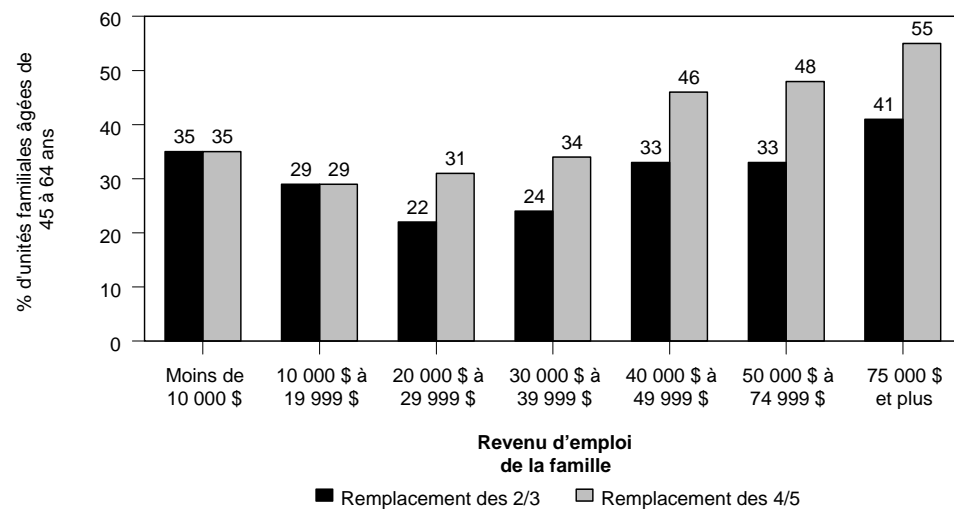
Le montant de revenu qu'une famille doit remplacer à même ses avoirs privés augmente avec les gains avant la retraite. Il n'est donc pas étonnant que le pourcentage d'unités familiales à revenu d'emploi élevé (75 000 \$ ou plus) qui ne pourront peut-être pas remplacer les deux tiers de leur gains soit relativement élevé, à 41 %. Les unités familiales gagnant au moins 75 000 \$ représentent plus du tiers de toutes les unités familiales qui n'auront peut-être pas épargné suffisamment; leur valeur nette médiane était de 235 300 \$. Celles qui, par ailleurs, gagnent 75 000 \$ ou plus et qui semblent avoir épargné suffisamment, avaient une valeur nette médiane de 628 400 \$.

Une proportion moindre (tout juste sous le quart) des unités familiales touchant un revenu d'emploi de 20 000 \$ à 40 000 \$ seront peut-être incapables de remplacer les deux tiers de leurs gains. Le revenu que ce groupe recevra des programmes publics de retraite (SV/SRG et RPC/RRQ) aidera la plupart d'entre elles à maintenir un niveau de vie semblable à la retraite.

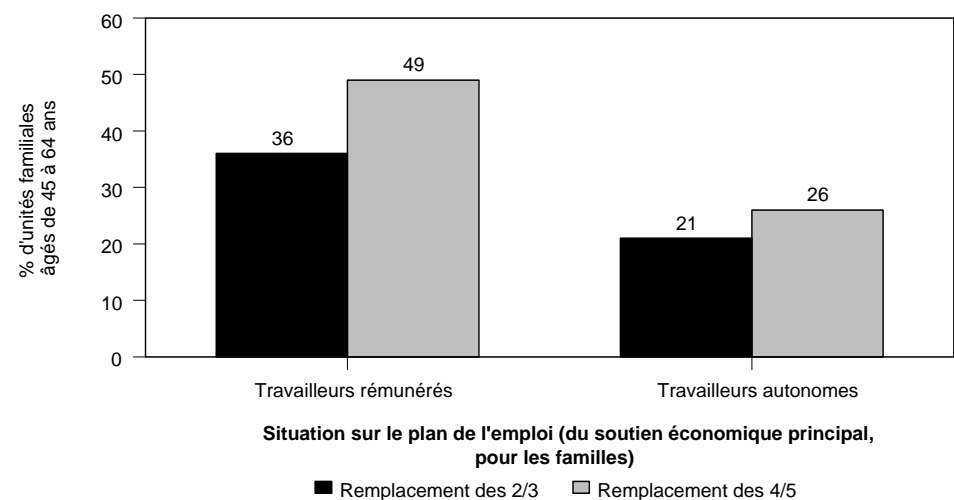


Tout juste un peu plus de 35 % des unités ayant un revenu d'emploi de moins de 10 000 \$ n'ont peut-être pas assez épargné pour générer à la retraite un revenu suffisant pour les garder au-dessus des seuils de faible revenu. Bon nombre d'entre elles ne verront peut-être pas tant leur niveau de vie baisser que demeurer restreint.

**Graphique 6.2 - Les unités familiales à faible revenu et à revenu élevé sont les moins susceptibles d'avoir épargné suffisamment**



**Graphique 6.3 Les travailleurs rémunérés sont plus susceptibles d'avoir de la difficulté à remplacer à la retraite les deux tiers ou plus de leurs gains**



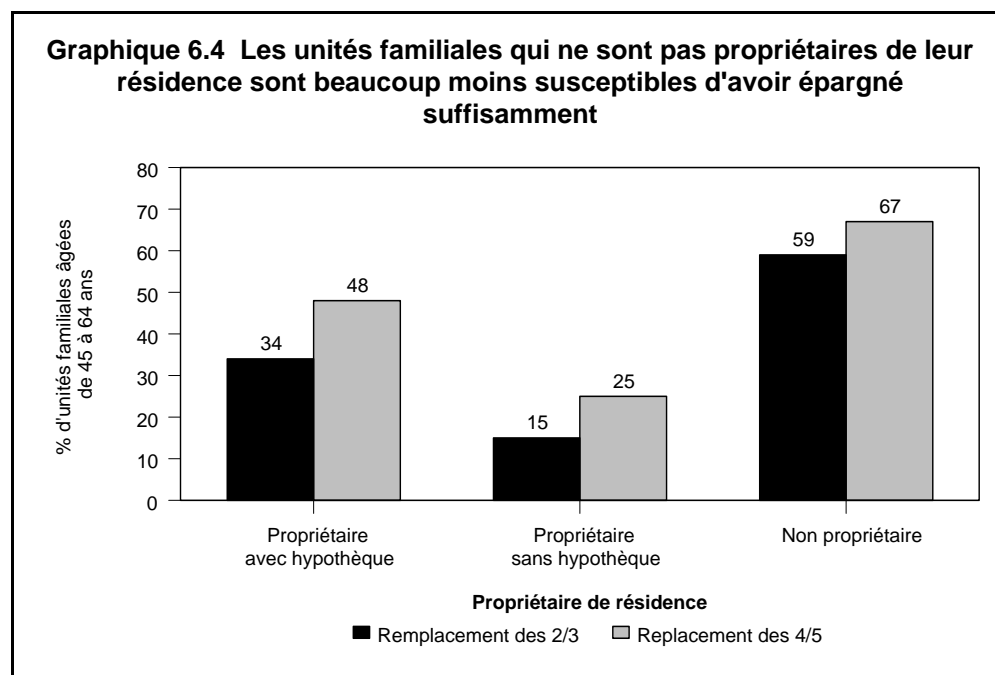
Les travailleurs rémunérés sont beaucoup plus susceptibles que les travailleurs autonomes de se trouver aux prises à la retraite avec une baisse de revenu de plus du tiers de leur revenu d'emploi. Tout juste un peu plus de 36 % des unités familiales dans lesquelles la personne touchant le revenu avant impôt le plus élevé était un travailleur rémunéré ne pourront peut-être pas à la retraite remplacer les deux tiers de leurs gains, comparativement à 21 % de leurs homologues qui sont des travailleurs autonomes. Ces pourcentages montent à 49 % et à 26 % respectivement lorsqu'on applique un taux de remplacement des quatre cinquièmes du revenu. Aux fins de la présente

analyse, les capitaux propres dans une entreprise sont considérés comme un avoir qui peut être transformé en une source de revenu de retraite, ce qui explique pourquoi les travailleurs autonomes semblent pouvoir remplacer au moins deux tiers de leur niveau de vie à la retraite.

## Être propriétaire de sa résidence – sans hypothèque – est important

Pour la plupart des Canadiens, leur résidence principale est leur avoir le plus important. Par conséquent, il n'est pas étonnant que ceux qui ne sont pas propriétaires de leur résidence, ou qui sont propriétaires mais n'ont pas fini de rembourser l'hypothèque, soient dans une situation plus difficile lorsqu'il s'agit de générer un revenu de retraite suffisant pour remplacer les deux tiers ou plus de leurs gains avant la retraite ou pour demeurer au-dessus du SFR. Aux fins de la présente analyse, la moitié de la valeur nette de la résidence est considérée comme un avoir pouvant servir à générer un revenu de retraite. Seulement 15 % des unités familiales qui sont propriétaires de leur résidence sans hypothèque ne semblent pas avoir épargné suffisamment pour leur retraite. Par contre, 34 % des unités familiales qui sont propriétaires de leur résidence et qui ont une hypothèque pourraient ne pas avoir épargné suffisamment.

Le fait qu'un pourcentage très élevé – 59 % – des unités familiales qui ne possèdent pas leur propre résidence n'ont peut-être pas suffisamment épargné pour remplacer les deux tiers de leurs gains ou demeurer au-dessus du SFR révèle l'importance de l'accès à la propriété. Ce pourcentage augmente à 67 % lorsqu'il faut remplacer les quatre cinquièmes de son revenu. Cela pourrait toucher au moins 385 000 unités familiales.

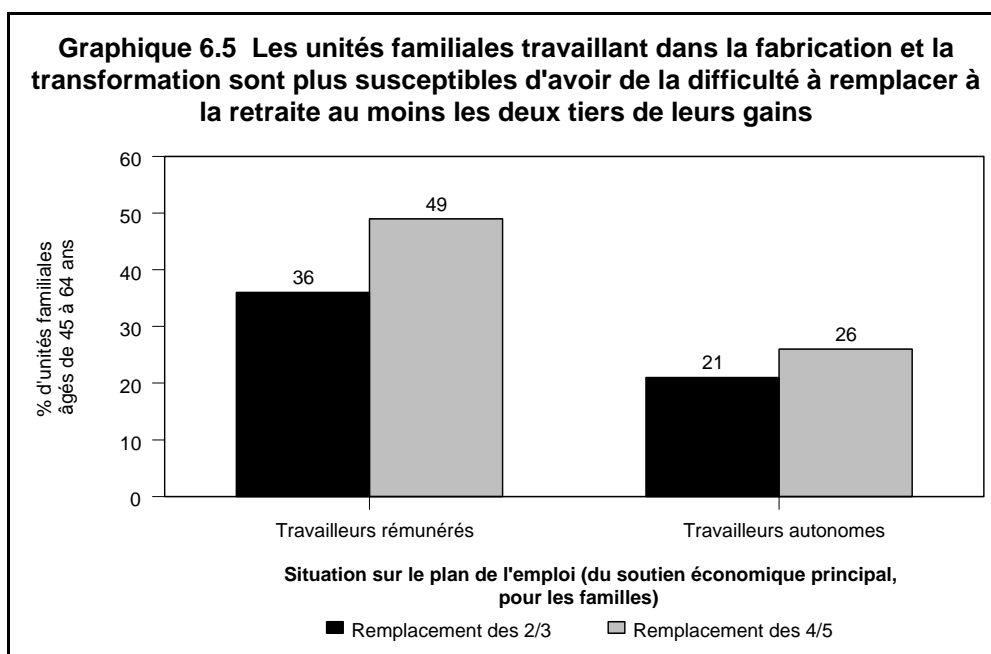


## Les employés dans le secteur public sont mieux en mesure de remplacer leurs revenus à la retraite

Les unités familiales dont le soutien économique principal détenait un emploi dans le secteur public - dans l'administration publique ou dans le domaine de l'enseignement – étaient les plus susceptibles d'avoir suffisamment épargné pour la retraite. Un pourcentage relativement faible (19 %) de ce groupe ne semblaient pas en mesure de le faire. Cette occupation comprenait la plus forte proportion d'unités familiales possédant des avoirs accumulés à la fois dans un régime de retraite d'employeur et dans un REER (63 %). Seulement 9 % n'avaient pas d'épargnes accumulées dans l'un ou l'autre de ces régimes de retraite privés.

Dans 46 % des unités familiales susceptibles d'avoir le plus de difficulté à remplacer les deux tiers de leur revenu à la retraite, le soutien économique principal travaille dans les secteurs de la transformation et de la fabrication. Environ 26 % n'avaient aucune épargne accumulée dans un régime d'employeur ou un REER.

Pour presque toutes les professions, les unités familiales susceptibles de ne pas avoir assez épargné touchaient un revenu d'emploi médian supérieur à celui des unités qui devraient pouvoir remplacer les deux tiers de leur revenu.

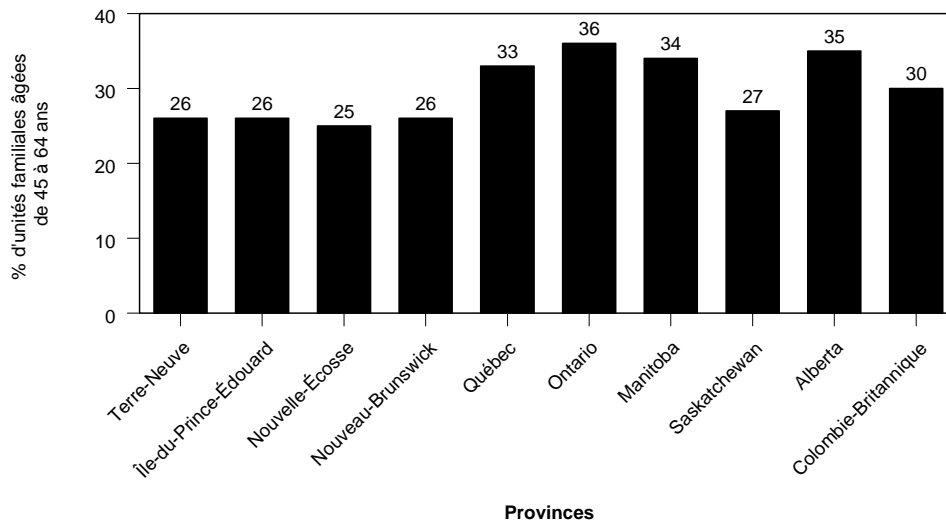


## L'Alberta et l'Ontario ont le pourcentage le plus élevé d'unités familiales qui ne pourront peut-être pas remplacer les deux tiers de leurs gains

L'Alberta et l'Ontario avait le pourcentage le plus élevé d'unités familiales âgées de 45 à 64 ans qui ne pourront peut-être pas remplacer à la retraite les deux tiers de leurs gains (tout juste un peu plus de 35 %), bien que la valeur nette médiane de toutes les unités familiales âgées de 45 à 64 ans dans ces provinces soit plus élevée que dans toute autre province sauf la Colombie-Britannique (255 000 \$ en Alberta et 267 000 \$ en Ontario). Toutefois, le revenu d'emploi médian de cette population était l'un des plus élevés dans ces provinces et, comme on l'a vu précédemment, le pourcentage des unités familiales qui, à la retraite, peuvent avoir de la difficulté à remplacer leurs gains augmente avec le revenu.

Les provinces de l'Atlantique et la Saskatchewan avaient des proportions moindres d'unités familiales susceptibles de ne pas avoir suffisamment épargné. Elles ont en général un revenu d'emploi médian inférieur; le revenu provenant des programmes SV/SRG ainsi que du RPC/RRQ permettra à bon nombre d'unités familiales de maintenir leur niveau de vie au moment de la retraite.

**Graphique 6.6 Pourcentage qui seront peut-être incapables de remplacer au moins les deux tiers de leur gains à la retraite est plus élevé en Alberta et en Ontario**



*Nota : Les données des provinces de l'Atlantique, du Manitoba et de la Saskatchewan doivent être utilisées avec prudence à cause de la petite taille de l'échantillon pour ces régions.*

**Tableau 6.2a Caractéristiques de toutes les unités familiales dont le soutien économique principal est âgé de 45 à 64 (excluant les unités familiales non employées)<sup>1</sup>**

|  | Nombre d'unités familiales | % des unités familiales | Valeur nette médiane | Médiane des avoirs de retraite privés | Médiane des avoirs de retraite <sup>2</sup> | Médiane du revenu d'emploi de la famille |
|--|----------------------------|-------------------------|----------------------|---------------------------------------|---|--|
|  | (en milliers)              | %                       | \$                   | \$                                    | \$  | \$                                       |
| <b>Toutes les unités familiales</b>                      | 2 928                      | 100                     | 239 000              | 100 000                               | 173 000                                     | 53 800                                   |
| Familles économiques                                     | 2 371                      | 81                      | 278 000              | 111 700                               | 198 500                                     | 60 400                                   |
| Personnes seules   | 557                        | 19                      | 100 300              | 59 000                                | 78 300                                      | 30 000                                   |
| <b>Revenu d'emploi de la famille</b>                     |                            |                         |                      |                                       |   |  |
| Moins de 10 000 \$                                       | 195                        | 7                       | 88 500               | 41 500                                | 64 700                                      | 5 500                                    |
| 10 000 \$ à 19 999 \$                                    | 239                        | 8                       | 86 900               | 34 900                                | 58 800                                      | 14 600                                   |
| 20 000 \$ à 29 999 \$                                    | 302                        | 10                      | 94 600               | 20 900                                | 70 000                                      | 24 700                                   |
| 30 000 \$ à 39 999 \$                                    | 305                        | 10                      | 150 000              | 60 000                                | 107 200                                     | 35 000                                   |
| 40 000 \$ à 49 999 \$                                    | 322                        | 11                      | 162 200              | 67 500                                | 117 000                                     | 44 900                                   |
| 50 000 \$ à 74 999 \$                                    | 684                        | 23                      | 262 000              | 102 200                               | 191 900                                     | 61 600                                   |
| 75 000 \$ et plus  | 880                        | 30                      | 438 100              | 191 300                               | 334 500                                     | 100 200                                  |
| <b>Seuil de faible revenu</b>                            |                            |                         |                      |                                       |   |  |
| Inférieur  | 176                        | 6                       | 51 000               | 25 000                                | 37 100                                      | 9 400                                    |
| Supérieur  | 2 752                      | 94                      | 249 300              | 102 900                               | 181 000                                     | 56 600                                   |
| <b>Statut d'emploi<sup>2</sup></b>                       |                            |                         |                      |                                       |   |  |
| Travailleur rémunéré                                     | 2 387                      | 82                      | 223 800              | 104 200                               | 165 900                                     | 56 500                                   |
| Travailleur autonome                                     | 540                        | 18                      | 318 000              | 70 000                                | 232 600                                     | 39 700                                   |
| <b>Profession<sup>2</sup></b>                            |                            |                         |                      |                                       |   |  |
| Gestion  | 418                        | 14                      | 393 600              | 135 800                               | 290 400                                     | 79 400                                   |
| Affaires, finances, administration                       | 444                        | 15                      | 195 900              | 86 400                                | 155 500                                     | 46 800                                   |
| Sciences sociales, enseignement, administration publique | 277                        | 9                       | 410 300              | 204 300                               | 322 600                                     | 68 300                                   |
| Ventes et services                                       | 508                        | 17                      | 134 200              | 61 700                                | 95 000                                      | 34 000                                   |
| Métiers, transport et conducteurs de matériel            | 513                        | 18                      | 184 200              | 72 000                                | 132 400                                     | 51 900                                   |
| Transformation, fabrication et services publics          | 235                        | 8                       | 159 200              | 52 400                                | 100 500                                     | 55 300                                   |
| Autre <sup>3</sup>                                       | 532                        | 18                      | 297 800              | 120 700                               | 215 100                                     | 56 900                                   |
| <b>Propriétaire de la résidence</b>                      |                            |                         |                      |                                       |   |  |
| Propriétaire avec hypothèque                             | 1 276                      | 44                      | 235 600              | 100 400                               | 169 400                                     | 62 200                                   |
| Propriétaire sans hypothèque                             | 997                        | 34                      | 420 400              | 149 500                               | 304 800                                     | 58 100                                   |
| Non propriétaire   | 654                        | 22                      | 37 100               | 40 000                                | 32 800                                      | 33 700                                   |
| <b>Province</b>  |                            |                         |                      |                                       |   |  |
| Terre-Neuve  | 38                         | 1                       | 123 300              | 61 200                                | 89 300                                      | 37 600                                   |
| Île-du-Prince-Édouard                                    | 13                         | 0                       | 198 300              | 100 000                               | 169 100                                     | 43 000                                   |
| Nouvelle-Écosse  | 90                         | 3                       | 192 900              | 97 000                                | 158 300                                     | 50 300                                   |
| Nouveau-Brunswick  | 68                         | 2                       | 174 600              | 98 000                                | 117 300                                     | 43 400                                   |
| Québec   | 704                        | 24                      | 186 000              | 100 000                               | 146 200                                     | 46 700                                   |
| Ontario  | 1 113                      | 38                      | 267 000              | 100 000                               | 187 400                                     | 59 600                                   |
| Manitoba   | 100                        | 3                       | 199 800              | 85 000                                | 141 000                                     | 50 000                                   |
| Saskatchewan   | 89                         | 3                       | 245 600              | 94 000                                | 178 900                                     | 41 900                                   |
| Alberta  | 293                        | 10                      | 255 000              | 100 000                               | 184 300                                     | 56 000                                   |
| Colombie-Britannique                                     | 420                        | 14                      | 308 000              | 109 000                               | 205 600                                     | 57 700                                   |

<sup>1</sup> "Avoirs de retraite" ici comprend ceux inclus au tableau 6.1 : ils constituent les avoirs qui pourraient éventuellement être utilisés pour générer un revenu de retraite.

<sup>2</sup> Pour les familles du soutien économique principal.

<sup>3</sup> Inclus santé, sciences (naturelle et appliqué), arts, culture et industries primaire.

**Tableau 6.2B Caractéristiques de les unités familiales dont le soutien économique principal est âgé de 45 à 64 ans (excluant les unités familiales non employées) qui n'ont pas épargné suffisamment<sup>1</sup>**

|                                      | % de toutes les unités familiales (de 6.2a) | % des unités familiales qui n'ont pas épargné suffisamment | Valeur nette médiane | Médiane des avoirs de retraite privés | Médiane des avoirs de retraite <sup>2</sup> | Médiane du revenu d'emploi de la famille |
|--------------------------------------|---|--|----------------------|---------------------------------------|---|--|
|                                      | %   | %  | \$                   | \$                                    | \$  | \$                                       |
| <b>Toutes les unités familiales</b>  | 33  | 100  | 87 200               | 48 000                                | 61 600                                      | 62 200                                   |
| Familles économiques                 | 30  | 74   | 126 600              | 53 600                                | 85 400                                      | 73 300                                   |
| Personnes seules                     | 46  | 26   | 21 500               | 21 000                                | 15 100                                      | 30 700                                   |
| <b>Revenu d'emploi de la famille</b> |   |  |                      |                                       |   |  |
| Moins de 10 000 \$                   | 35  | 7  | 9 300                | 4 200                                 | 4 800                                       | 5 200                                    |
| 10 000 \$ à 19 999 \$                | 29  | 7  | 6 200                | 10 000                                | 2 600                                       | 13 200                                   |
| 20 000 \$ à 29 999 \$                | 22  | 7  | 7 100                | 5 000                                 | 5 700                                       | 24 700                                   |
| 30 000 \$ à 39 999 \$                | 24  | 7  | 18 700               | 10 000                                | 11 600                                      | 35 400                                   |
| 40 000 \$ à 49 999 \$                | 33  | 11   | 51 600               | 23 000                                | 37 100                                      | 45 000                                   |
| 50 000 \$ à 74 999 \$                | 33  | 23   | 99 900               | 40 000                                | 68 900                                      | 62 200                                   |
| 75 000 \$ et plus                    | 41  | 37   | 235 300              | 91 800                                | 166 000                                     | 101 700                                  |
| <b>Seuil de faible revenu</b>        |   |  |                      |                                       |   |  |
| Inférieur                            | 46  | 8  | 8 600                | 4 200                                 | 1 500                                       | 9 600                                    |
| Supérieur                            | 33  | 92   | 100 200              | 49 800                                | 70 600                                      | 65 800                                   |
| <b>Statut d'emploi<sup>3</sup></b>   |   |  |                      |                                       |   |  |
| Travailleur rémunéré                 | 36  | 88   | 90 200               | 49 000                                | 62 300                                      | 61 700                                   |
| Travailleur autonome                 | 21  | 12   | 71 600               | 40 200                                | 42 000                                      | 66 500                                   |
| <b>Profession<sup>4</sup></b>        |   |  |                      |                                       |   |  |
| Gestion                              | 33  | 14   | 204 900              | 76 200                                | 148 300                                     | 91 400                                   |
| Affaires, finances, administration   | 32  | 14   | 59 600               | 38 300                                | 46 200                                      | 49 100                                   |
| Sciences sociales,                   | 19  | 5  | 135 500              | 62 800                                | 104 300                                     | 62 400                                   |
| Ventes et services                   | 39  | 20   | 35 700               | 23 400                                | 22 700                                      | 44 200                                   |
| Métiers, transport et conducteurs    | 39  | 21   | 91 400               | 43 500                                | 59 800                                      | 63 600                                   |
| Transformation, fabrication et       | 41  | 12   | 102 000              | 46 300                                | 72 400                                      | 68 300                                   |
| Autre <sup>4</sup>                   | 25  | 14   | 122 400              | 60 200                                | 99 500                                      | 72 600                                   |
| <b>Propriétaire de la résidence</b>  |   |  |                      |                                       |   |  |
| Propriétaire avec hypothèque         | 33  | 51   | 136 100              | 59 800                                | 91 400                                      | 77 700                                   |
| Propriétaire sans hypothèque         | 15  | 18   | 265 200              | 69 500                                | 158 000                                     | 84 900                                   |
| Non propriétaire                     | 39  | 31   | 15 700               | 20 000                                | 10 200                                      | 35 800                                   |
| <b>Province</b>                      |   |  |                      |                                       |   |  |
| Terre-Neuve                          | 24  | 1  | 132 900              | 73 300                                | 96 300                                      | 62 700                                   |
| Île-du-Prince-Édouard                | 18  | 0  | 86 800               | 26 200                                | 32 000                                      | 49 100                                   |
| Nouvelle-Écosse                      | 23  | 3  | 122 500              | 50 300                                | 84 300                                      | 65 500                                   |
| Nouveau-Brunswick                    | 24  | 2  | 91 600               | 31 000                                | 46 700                                      | 59 800                                   |
| Québec                               | 26  | 22   | 59 600               | 49 600                                | 41 500                                      | 48 300                                   |
| Ontario                              | 31  | 42   | 106 400              | 50 600                                | 75 000                                      | 68 200                                   |
| Manitoba                             | 30  | 4  | 84 900               | 40 000                                | 58 100                                      | 59 000                                   |
| Saskatchewan                         | 23  | 2  | 112 500              | 53 000                                | 67 400                                      | 59 900                                   |
| Alberta                              | 30  | 11   | 87 600               | 31 900                                | 49 800                                      | 63 600                                   |
| Colombie-Britannique                 | 26  | 13   | 90 200               | 44 400                                | 59 500                                      | 63 600                                   |

<sup>1</sup> Épargné suffisamment pour remplacer les deux tiers de leurs gains ou générer un revenu à la retraite supérieur aux seuils de faible revenu.

<sup>2</sup> "Avoirs de retraite" ici comprend ceux inclus au tableau 6.1 : ils constituent les avoirs qui pourraient éventuellement être utilisés pour générer un revenu de retraite.

<sup>3</sup> Pour les familles du soutien économique principal.

<sup>4</sup> Inclus santé, sciences (naturelle et appliqué), arts, culture et industries primaire.

**Tableau 6.2C Caractéristiques de toutes les unités familiales dont le soutien économique principal est âgé de 45 à 64 ans (excluant les unités familiales non employées) qui ont épargné suffisamment<sup>1</sup>**

|  | % de toutes les unités familiales (de 6.2a) | % des unités familiales qui ont épargné suffisamment | Valeur nette médiane | Médiane des avoirs de retraite privés | Médiane des avoirs de retraite <sup>2</sup> | Médiane du revenu d'emploi de la famille |
|--|---|--|----------------------|---------------------------------------|---|--|
|  | %   | %  | \$                   | \$                                    | \$  | \$                                       |
| <b>Toutes les unités familiales</b>                    | 67  | 100  | 337 700              | 140 000                               | 256 000                                     | 50 000                                   |
| Familles économiques                                   | 70  | 84   | 379 300              | 154 000                               | 282 300                                     | 55 100                                   |
| Personnes seules                                       | 54  | 16   | 219 700              | 89 100                                | 165 500                                     | 30 000                                   |
| <b>Revenu d'emploi de la famille</b>                   |   |  |                      |                                       |   |  |
| Moins de 10 000 \$                                     | 65  | 6  | 216 300              | 59 900                                | 150 900                                     | 5 600                                    |
| 10 000 \$ à 19 999 \$                                  | 71  | 9  | 162 900              | 44 600                                | 110 000                                     | 15 300                                   |
| 20 000 \$ à 29 999 \$                                  | 78  | 12   | 137 100              | 29 800                                | 83 800                                      | 24 500                                   |
| 30 000 \$ à 39 999 \$                                  | 76  | 12   | 188 500              | 80 000                                | 138 000                                     | 35 000                                   |
| 40 000 \$ à 49 999 \$                                  | 67  | 11   | 278 200              | 107 600                               | 197 000                                     | 44 700                                   |
| 50 000 \$ à 74 999 \$                                  | 67  | 23   | 351 500              | 150 500                               | 262 700                                     | 61 000                                   |
| 75 000 \$ et plus                                      | 59  | 26   | 628 400              | 290 800                               | 495 100                                     | 98 200                                   |
| <b>Seuil de faible revenu</b>                          |   |  |                      |                                       |   |  |
| Inférieur  | 54  | 5  | 219 700              | 32 200                                | 140 000                                     | 9 000                                    |
| Supérieur  | 67  | 95   | 351 700              | 145 100                               | 264 700                                     | 52 100                                   |
| <b>Statut d'emploi<sup>3</sup></b>                     |   |  |                      |                                       |   |  |
| Travailleur rémunéré                                   | 64  | 78   | 323 300              | 150 000                               | 243 200                                     | 54 100                                   |
| Travailleur autonome                                   | 79  | 22   | 420 400              | 89 500                                | 333 700                                     | 33 900                                   |
| <b>Profession<sup>3</sup></b>                          |   |  |                      |                                       |   |  |
| Gestion  | 67  | 14   | 497 000              | 185 400                               | 378 000                                     | 71 200                                   |
| Affaires, finances, administration                     | 68  | 15   | 285 800              | 124 400                               | 228 500                                     | 44 200                                   |
| Sciences sociales, enseignement, administration public | 81  | 11   | 505 000              | 252 500                               | 408 300                                     | 70 100                                   |
| Ventes et services                                     | 61  | 16   | 238 800              | 100 000                               | 168 300                                     | 32 900                                   |
| Métiers, transport et conducteurs de matériel          | 61  | 16   | 282 300              | 100 000                               | 197 000                                     | 45 400                                   |
| Transformation, fabrication et services publics        | 54  | 6  | 248 400              | 74 500                                | 153 800                                     | 46 200                                   |
| Autre <sup>4</sup>                                     | 75  | 20   | 391 000              | 143 700                               | 308 000                                     | 48 900                                   |
| <b>Propriétaire de la résidence</b>                    |   |  |                      |                                       |   |  |
| Propriétaire avec hypothèque                           | 66  | 43   | 310 300              | 140 000                               | 231 900                                     | 54 600                                   |
| Propriétaire sans hypothèque                           | 85  | 43   | 459 900              | 171 000                               | 342 900                                     | 53 300                                   |
| Non propriétaire                                       | 41  | 14   | 131 100              | 78 200                                | 115 200                                     | 31 100                                   |
| <b>Province</b>  |   |  |                      |                                       |   |  |
| Terre-Neuve  | 74  | 1  | 120 200              | 50 000                                | 78 800                                      | 31 900                                   |
| Île-du-Prince-Édouard                                  | 74  | 0  | 330 100              | 100 100                               | 241 000                                     | 41 500                                   |
| Nouvelle-Écosse  | 75  | 3  | 230 500              | 127 100                               | 176 300                                     | 43 900                                   |
| Nouveau-Brunswick                                      | 74  | 3  | 231 200              | 150 000                               | 164 600                                     | 37 800                                   |
| Québec   | 67  | 24   | 277 500              | 137 400                               | 204 900                                     | 46 000                                   |
| Ontario  | 64  | 37   | 379 200              | 138 900                               | 273 700                                     | 55 300                                   |
| Manitoba   | 66  | 3  | 326 100              | 140 000                               | 257 300                                     | 45 400                                   |
| Saskatchewan   | 73  | 3  | 366 300              | 114 000                               | 299 200                                     | 35 100                                   |
| Alberta  | 65  | 10   | 388 200              | 150 000                               | 301 000                                     | 51 800                                   |
| Colombie-Britannique                                   | 70  | 15   | 415 500              | 160 000                               | 299 800                                     | 55 300                                   |

<sup>1</sup> Épargné suffisamment pour remplacer les deux tiers de leurs gains ou générer un revenu à la retraite supérieur aux seuils de faible revenu.

<sup>2</sup> "Avoirs de retraite" ici comprend ceux inclus au tableau 6.1 : ils constituent les avoirs qui pourraient éventuellement être utilisés pour générer un revenu de retraite.

<sup>3</sup> Pour les familles du soutien économique principal.

<sup>4</sup> Inclus santé, sciences (naturelle et appliqué), arts, culture et industries primaire.

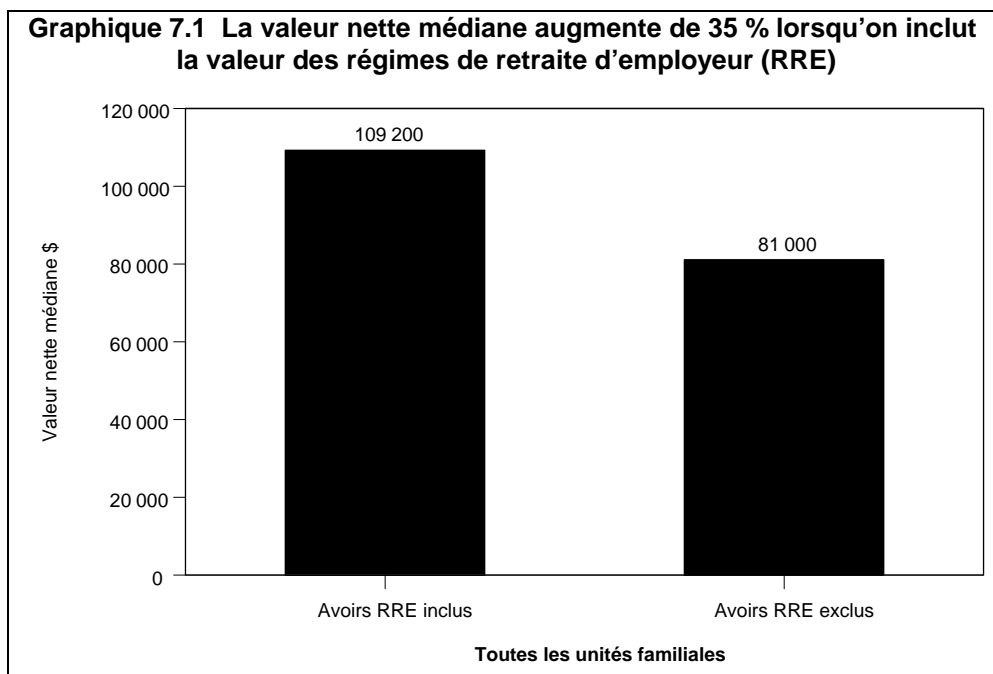
PUBLICATIONS ÉLECTRONIQUES DISPONIBLES À  
**[www.statcan.ca](http://www.statcan.ca)**





## 7. La valeur nette, incluant l'épargne-retraite privée

En mars 2001, Statistique Canada indiquait que la valeur nette des Canadiens, sans la valeur des droits à pension dans les régimes d'employeur, était d'environ 81 000 \$. Le fait d'inclure la valeur des RRE résulte en une augmentation de près de 35 %, à environ 109 200 \$. On constate donc à quel point il importe de tenir compte de cette épargne-retraite lorsqu'on examine la situation financière des Canadiens. Même s'il ne s'agit pas d'une épargne comme telle dans la mesure où ces avoirs peuvent être retirés et employés à d'autres fins avant la retraite, ils constituent néanmoins un élément d'importance capitale dans la situation financière des Canadiens puisqu'ils sont une importante source de revenu à leur retraite.

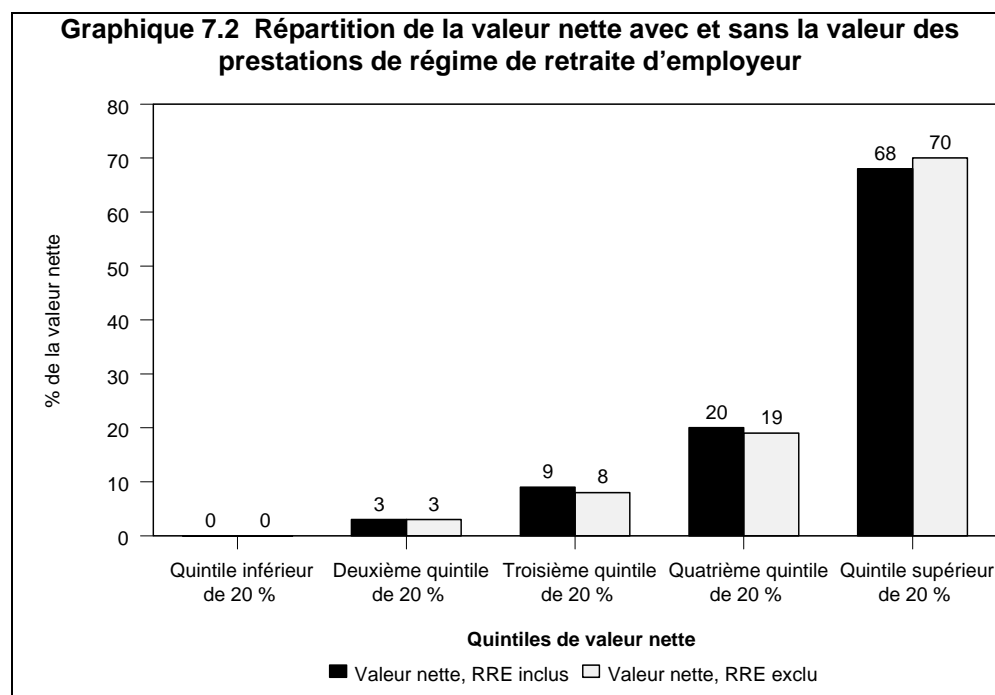


Ce chapitre brosse un tableau à jour de la valeur nette de différents groupes, en soulignant certaines des répercussions importantes de l'inclusion de la valeur des prestations de RRE dans les avoirs des Canadiens<sup>9</sup>.

<sup>9</sup> Pour plus de renseignements sur les dettes des Canadiens, consulter le rapport publié en mars 2001 intitulé *Les avoirs et les dettes des Canadiens : Un aperçu des résultats de l'Enquête sur la sécurité financière*, disponible sur le site Web de Statistique Canada ([www.statcan.ca](http://www.statcan.ca)).

## La répartition de la valeur nette demeure essentiellement inchangée

Le fait d'inclure la valeur des prestations au titre des régimes de retraite d'employeur dans la valeur nette des Canadiens n'a modifié que très légèrement la répartition de la valeur nette. Comme une proportion relativement élevée de Canadiens adhèrent à des régimes de retraite d'employeur (47 % des unités familiales avaient au moins un membre de la famille adhérent à un RRE), on pourrait s'attendre à ce que l'inclusion de la valeur des prestations de RRE se traduise par une répartition plus égale de la valeur nette. Toutefois, selon les estimations révisées de la valeur nette, les 20 % des unités familiales les plus riches ont continué de détenir le plus grand pourcentage de valeur nette, soit 68 %. Il s'agit d'une légère baisse par rapport à 70 % lorsque la valeur du RRE est exclue de l'estimation de la valeur nette. La part de la valeur nette détenue par les personnes se situant dans les 3<sup>e</sup> et 4<sup>e</sup> quintiles de valeur nette a augmenté proportionnellement, passant de 27 % à 29 %. Toutefois, la proportion de la valeur nette détenue par les 40 % des Canadiens dont le patrimoine personnel est le plus petit est demeurée inchangée.



## Les unités familiales de personnes âgées avaient la valeur nette la plus élevée et les familles monoparentales, la plus faible

Dans ce rapport, les unités familiales sont réparties en deux grandes catégories :

- les familles composées de deux personnes ou plus (appelées familles économiques), qui représentaient environ 68 % de toutes les unités familiales en 1999;
- les personnes seules, qui représentaient les autres 32 % des unités familiales.

Les familles sont classées selon les caractéristiques du soutien économique principal.

**Tableau 7.1 Valeur nette agrégée, moyenne et médiane selon le type d'unité familiale, 1999**

|   | Unités<br>familiales | %<br>d'unités<br>familiales | Valeur<br>nette<br>agrégée | Valeur nette<br>moyenne | Valeur nette<br>médiane |
|---|----------------------|-----------------------------|----------------------------|-------------------------|-------------------------|
|   | (en milliers)        |                             | 000 000 \$                 | \$                      | \$                      |
| <b>Toutes les unités familiales<sup>1</sup></b>         | 12 215               | 100                         | 3 045 134                  | 249 000                 | 109 200                 |
| <b>Familles économiques</b>                             | 8 288                | 68                          | 2 559 676                  | 308 800                 | 159 000                 |
| Familles de personnes âgées                             | 1 180                | 10                          | 518 396                    | 439 400                 | 302 900                 |
| Familles autres que celles<br>de personnes âgées        | 7 109                | 58                          | 2 041 280                  | 287 100                 | 138 600                 |
| Couple seulement <sup>2</sup>                           | 1 852                | 15                          | 653 702                    | 352 900                 | 170 700                 |
| Couple, enfants de moins<br>de 18 ans                   | 3 137                | 26                          | 803 977                    | 256 300                 | 129 000                 |
| Familles monoparentales                                 | 626                  | 5                           | 57 036                     | 91 100                  | 17 900                  |
| Autres familles autres que<br>celles de personnes âgées | 1 493                | 12                          | 526 565                    | 352 600                 | 211 800                 |
| <b>Personnes seules</b>                                 | 3 927                | 32                          | 485 458                    | 123 600                 | 31 800                  |
| Hommes  | 1 902                | 15                          | 216 985                    | 114 100                 | 21 800                  |
| - moins de 65 ans                                       | 1 635                | 13                          | 143 900                    | 88 000                  | 15 600                  |
| - 65 ans et plus  | 267                  | 2                           | 73 060                     | 273 800                 | 170 800                 |
| Femmes  | 2 026                | 16                          | 268 473                    | 132 540                 | 43 500                  |
| - moins de 65 ans                                       | 1 240                | 10                          | 117 738                    | 94 900                  | 14 200                  |
| - 65 ans et plus  | 785                  | 6                           | 150 735                    | 192 000                 | 108 600                 |

<sup>1</sup> Les unités familiales comprennent les familles économiques et les personnes seules.

<sup>2</sup> Sans enfants à la maison.

La valeur médiane de toutes les familles composées de deux personnes ou plus s'établissait à 159 000 \$. On a constaté toutefois d'importantes différences dans la valeur nette des deux types de familles ayant des enfants de moins de 18 ans qui habitaient à la maison. Les familles monoparentales<sup>10</sup> avaient la valeur nette médiane la plus faible (17 900 \$); la valeur nette médiane des couples ayant des enfants de moins de 18 ans était beaucoup plus élevée (129 000 \$). Certaines de ces différences s'expliquent par le revenu. En 1998, les familles monoparentales avaient un revenu médian après impôt de 21 800 \$, comparativement à 48 400 \$ pour les familles biparentales ayant des enfants de moins de 18 ans.

Les familles de personnes âgées (dont le soutien économique principal était âgé de 65 ans et plus) avaient la valeur nette estimée la plus élevée de tous les types d'unités familiales (302 900 \$), en partie parce que beaucoup habitaient dans leur résidence et dont l'hypothèque était remboursée. Il ne faut pas en conclure que toutes les familles de personnes âgées ont un revenu relativement élevé. Le rapport entre le revenu et la valeur nette ne tient pas dans le cas des personnes âgées de plus de 65 ans. En fait, le revenu médian après impôt des familles de personnes âgées était inférieur à celui de la plupart des autres familles composées de deux personnes ou plus. Leur valeur nette reflète leur revenu et leurs achats antérieurs plutôt que leur revenu actuel.

La valeur nette médiane des personnes seules (31 800 \$) était considérablement inférieure à celle des familles composées de deux personnes ou plus. Les personnes seules peuvent être réparties en deux groupes très distincts. La situation financière des personnes âgées seules (celles âgées de 65 ans ou plus) était bien meilleure que celle des personnes seules plus jeunes. Les hommes âgés avaient la valeur nette médiane la plus élevée parmi les personnes seules (170 800 \$) et les femmes seules âgées de moins de 65 ans, la valeur nette médiane la plus faible (14 200 \$).

<sup>10</sup> Les familles monoparentales, par définition, ont des enfants âgés de moins de 18 ans qui habitent à la maison.

## **La valeur nette augmente selon le revenu**

Dans la plupart des cas, nous avons constaté un rapport étroit entre le revenu et la valeur nette. La valeur nette médiane des unités familiales ayant déclaré un revenu familial après impôt de 75 000 \$ ou plus en 1998 s'établissait à 441 700 \$. Par contre, la valeur nette médiane des unités familiales dont le revenu après impôt était inférieur à 10 000 \$ s'établissait à 1 700 \$.

## **La valeur nette médiane est la plus élevée chez les personnes âgées de 55 à 64 ans**

Comme l'accumulation des avoirs s'échelonne généralement sur toute la vie, il n'est pas étonnant de constater d'après les résultats de l'enquête que la valeur nette des familles et des particuliers augmente selon l'âge. La valeur nette médiane était la plus élevée chez les familles composée de deux personnes ou plus dont le soutien économique principal était âgé de 55 à 64 ans (397 000 \$). Elle avait baissé dans le cas des familles dont le soutien économique principal était âgé de 65 ans, s'établissant à 302 800 \$. Cela n'a rien d'étonnant, puisque les familles de personnes âgées dans de nombreux cas peuvent être obligées d'utiliser une partie de leurs avoirs pour générer un revenu ou pour suppléer à leur revenu.

La valeur nette des personnes seules était nettement inférieure à celle des familles économiques, dans tous les groupes d'âge. Même si la valeur nette augmentait selon l'âge dans le cas des personnes seules, la valeur nette médiane des personnes âgées de moins de 65 ans, dans tous les groupes d'âge, était sensiblement inférieure à celle des personnes âgées de 65 ans et plus. Bon nombre des personnes seules âgées de 65 ans et plus ont peut-être passé une grande partie de leur vie dans une famille, ce qui peut expliquer leur valeur nette plus élevée.

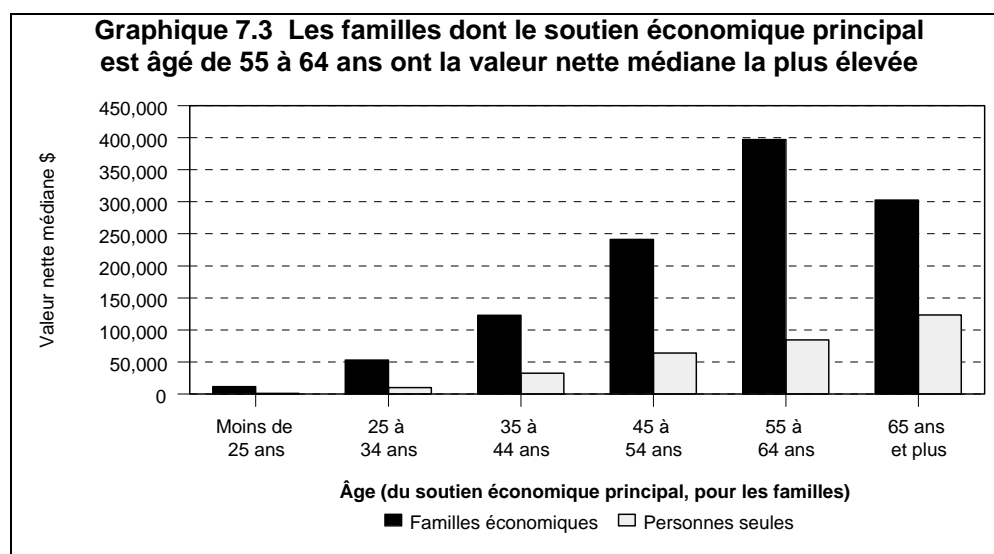
Les personnes âgées de moins de 25 ans, qui avaient eu moins de temps pour accumuler des épargnes et acheter des avoirs, avaient la valeur nette médiane la plus faible. La valeur nette médiane des personnes seules âgées de moins de 25 ans s'établissait à 1 000 \$ alors que celle des familles dont le soutien économique principal était âgé de moins de 25 ans s'établissait à 11 400 \$.

**Tableau 7.2 Valeur nette agrégée, moyenne et médiane selon l'âge et le revenu, 1999**

|   | Unités familiales | % des unités familiales | Valeur nette agrégée | Valeur nette moyenne | Valeur nette médiane |
|---|-------------------|-------------------------|----------------------|----------------------|----------------------|
|   | (en milliers)     |                         | 000 000 \$           | \$                   | \$                   |
| <b>Toutes les unités familiales<sup>1</sup></b> | 12 215            | 100                     | 3 045 134            | 249 000              | 109 200              |
| <b>Âge<sup>2</sup></b>                          |                   |                         |                      |                      |                      |
| Moins de 25 ans                                 | 9 984             | 82                      | 2 302 944            | 230 700              | 89 600               |
| 25 à 34 ans                                     | 724               | 6                       | 29 373               | 40 600               | 2 000                |
| 35 à 44 ans                                     | 2 388             | 20                      | 210 849              | 88 300               | 32 300               |
| 45 à 54 ans                                     | 3 017             | 25                      | 587 168              | 194 600              | 99 500               |
| 55 à 64 ans                                     | 2 395             | 20                      | 811 369              | 338 700              | 192 900              |
| 65 ans et plus                                  | 1 459             | 12                      | 664 185              | 455 100              | 272 200              |
| <b>Revenu familial après impôt</b>              |                   |                         |                      |                      |                      |
| Moins de 10 000 \$                              | 1 037             | 8                       | 59 140               | 57 000               | 1 750                |
| 10 000 \$ à 19 999 \$                           | 2 171             | 18                      | 197 215              | 90 900               | 19 300               |
| 20 000 \$ à 29 999 \$                           | 2 183             | 18                      | 319 268              | 146 000              | 65 600               |
| 30 000 \$ à 39 999 \$                           | 19 144            | 157                     | 412 299              | 215 000              | 114 200              |
| 40 000 \$ à 49 999 \$                           | 1 515             | 12                      | 395 578              | 261 100              | 147 100              |
| 50 000 \$ à 74 999 \$                           | 2 144             | 18                      | 775 301              | 361 600              | 215 000              |
| 75 000 \$ et plus                               | 1 251             | 10                      | 886 334              | 708 300              | 441 700              |

<sup>1</sup> Les unités familiales comprennent les familles économiques et les personnes seules.

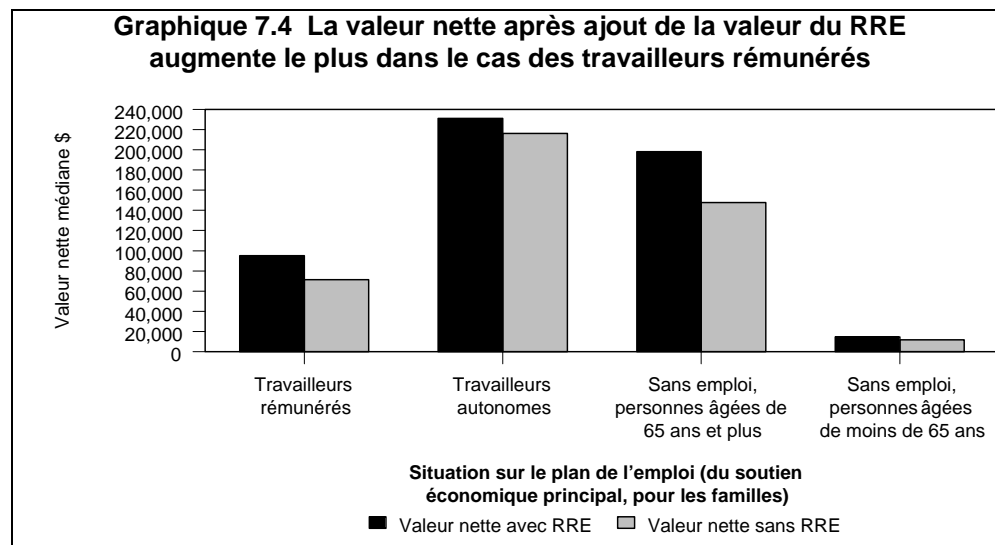
<sup>2</sup> Dans le cas des familles, il s'agit du soutien économique principal.



### Les travailleurs autonomes ont une valeur nette médiane plus élevée que les travailleurs rémunérés

L'ajout de la valeur des prestations de régime de retraite d'employeur à la valeur nette a eu pour effet d'accroître de 33 % la valeur nette médiane des travailleurs rémunérés, comparativement à 7 % dans le cas des travailleurs autonomes. Malgré cela, la valeur nette médiane des unités familiales dont le soutien économique principal était un travailleur autonome était près de deux fois et demie supérieure à celle d'un travailleur rémunéré (231 100 \$ comparativement à 95 200 \$). Cet écart tient à l'incidence des capitaux propres dans une entreprise sur la valeur nette des travailleurs autonomes; pour ce groupe, les capitaux propres dans une entreprise représentaient 31 % du total des avoirs, comparativement à 6 % dans le cas des travailleurs rémunérés.

La valeur nette des personnes âgées d'au moins 65 ans qui ne travaillent pas a aussi augmenté sensiblement (passant à 198 300 \$) à la suite de l'ajout de la valeur des prestations des régimes de retraite d'employeur. Bon nombre des personnes dans ce groupe étaient à la retraite et touchaient une pension de retraite au titre d'un emploi antérieur. La valeur nette des personnes ne travaillant pas et âgées de moins de 65 ans a aussi augmenté de 22 %, en raison du nombre de personnes dans ce groupe touchant une pension de retraite ou possédant des avoirs accumulés dans un régime de retraite d'employeur relatif à un emploi antérieur.

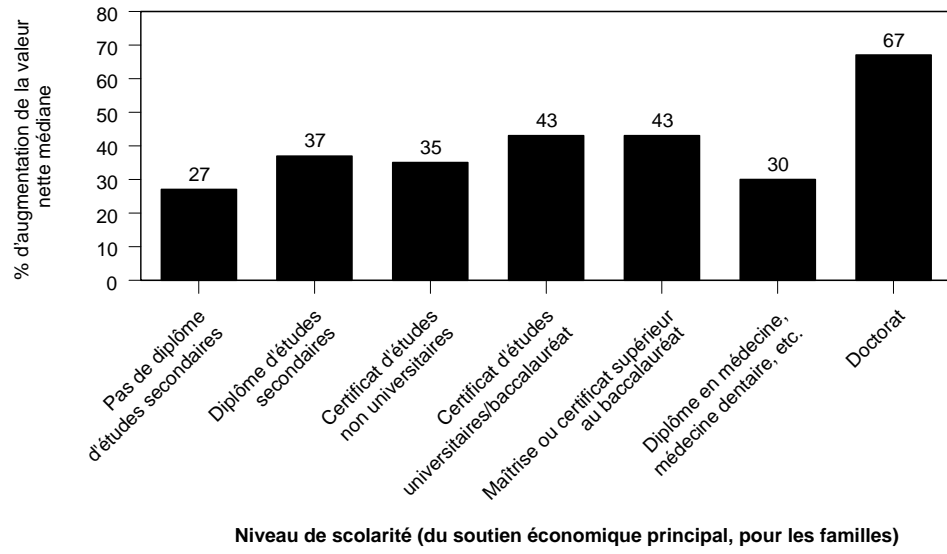


## Les études ont une incidence

Le niveau de scolarité le plus élevé atteint par la personne ou par le soutien économique principal dans le cas des familles a une incidence importante sur la situation financière de l'unité familiale. En effet, il s'agit de l'un des plus importants facteurs déterminant de la valeur nette, puisqu'il a une incidence à la fois sur le revenu et sur la profession. La valeur nette médiane est passée de 79 600 \$ dans le cas de la personne ou de l'unité familiale dont le soutien économique principal n'avait pas un diplôme d'études secondaires à 419 600 \$ lorsque cette personne avait un diplôme en droit, en médecine, en médecine dentaire, en médecine vétérinaire ou en optométrie.

L'ajout de la valeur des prestations de régime de retraite d'employeur à la valeur nette estimée a eu l'incidence la plus importante sur la valeur nette médiane des personnes ayant un doctorat. Ce groupe comprenait le pourcentage le plus important de personnes ayant accumulé des avoirs dans un RRE (71 %). Même si les personnes ayant un diplôme en droit, en médecine, en médecine dentaire, en médecin vétérinaire ou en optométrie avaient la valeur nette médiane la plus élevée, elles étaient moins touchées par l'ajout de la valeur des prestations de RRE puisqu'un pourcentage beaucoup plus petit de ce groupe adhérait à un RRE (37 %). Bon nombre des personnes dans ce groupe sont des travailleurs autonomes qui, de ce fait, ne sont pas admissibles à un RRE. Ces groupes épargnent pour leur retraite surtout au moyen de REER.

**Graphique 7.5 L'augmentation de la valeur nette après ajout de la valeur des RRE est la plus importante dans le cas des personnes ayant un diplôme universitaire**



**Tableau 7.3 Valeur nette agrégée, moyenne et médiane selon le type d'unité familiale, 1999**

|  | Unités<br>familiales | % des<br>unités<br>familiales | Valeur<br>nette<br>agrégée | Valeur<br>nette<br>moyenne | Valeur<br>nette<br>médiane |
|--|----------------------|-------------------------------|----------------------------|----------------------------|----------------------------|
|  | (en milliers)        |                               | 000 000 \$                 | \$                         | \$                         |
| <b>Toutes les unités familiales<sup>1</sup></b>          | 12 215               | 100                           | 3 045 134                  | 249 000                    | 109 200                    |
| <b>Situation du point de vue de l'emploi<sup>2</sup></b> |                      |                               |                            |                            |                            |
| Travailleur rémunéré                                     | 7 132                | 58                            | 1 443 940                  | 202 500                    | 95 150                     |
| Travailleur autonome                                     | 1 183                | 10                            | 612 180                    | 517 700                    | 231 100                    |
| Non rémunéré ou non employé                              | 3 901                | 32                            | 989 014                    | 253 500                    | 113 000                    |
| - Personne âgée non employée                             | 2 078                | 17                            | 626 280                    | 301 400                    | 198 341                    |
| - Personne non âgée non employée                         | 1 823                | 15                            | 362 734                    | 199 000                    | 14 400                     |
| <b>Niveau de scolarité<sup>2</sup>:</b>                  |                      |                               |                            |                            |                            |
| Pas de diplôme d'études secondaires                      | 3 291                | 27                            | 594 447                    | 180 600                    | 79 600                     |
| Diplôme d'études secondaires                             | 2 858                | 23                            | 645 840                    | 226 000                    | 93 000                     |
| Certificat d'études non universitaires                   | 3 458                | 28                            | 736 217                    | 213 000                    | 106 100                    |
| Certificat d'études universitaires/baccalauréat          | 1 773                | 15                            | 619 369                    | 349 400                    | 168 000                    |
| Maîtrise ou certificat supérieur au baccalauréat         | 648                  | 5                             | 321 167                    | 496 000                    | 260 000                    |
| Diplôme en médecine, médecine dentaire, etc.             | 79                   | 1                             | 60 298                     | 767 000                    | 419 600                    |
| Doctorat   | 110                  | 1                             | 67 797                     | 617 000                    | 397 000                    |
| <b>Profession<sup>2</sup></b>                            |                      |                               |                            |                            |                            |
| Pas de profession  | 3 901                | 32                            | 989 014                    | 253 500                    | 113 000                    |
| Gestion  | 992                  | 8                             | 472 576                    | 476 300                    | 235 800                    |
| Affaires, finances, administration                       | 1 250                | 10                            | 289 211                    | 231 300                    | 107 900                    |
| Sciences naturelles et appliquées                        | 747                  | 6                             | 188 803                    | 252 700                    | 124 400                    |
| Santé  | 430                  | 4                             | 144 776                    | 334 500                    | 158 600                    |
| Sciences sociales, enseignement, administration          | 642                  | 5                             | 211 546                    | 329 700                    | 176 700                    |
| Arts, culture, loisirs                                   | 189                  | 2                             | 36 962                     | 195 500                    | 72 000                     |
| Ventes et services                                       | 1 607                | 13                            | 251 614                    | 156 600                    | 50 300                     |
| Métiers, transport et conducteurs de matériel            | 1 425                | 12                            | 250 088                    | 175 500                    | 100 000                    |
| Industrie primaire                                       | 276                  | 2                             | 105 794                    | 383 700                    | 172 500                    |
| Transformation, fabrication et services publics          | 757                  | 6                             | 105 751                    | 139 700                    | 83 600                     |
| <b>Propriété de la résidence</b>                         |                      |                               |                            |                            |                            |
| Propriété avec hypothèque                                | 3 993                | 33                            | 992 476                    | 248 600                    | 147 600                    |
| Propriété sans hypothèque                                | 3 382                | 28                            | 1 773 746                  | 524 400                    | 351 000                    |
| Non propriétaire   | 4 841                | 40                            | 278 912                    | 57 600                     | 10 400                     |
| <b>Province</b>  |                      |                               |                            |                            |                            |
| Terre-Neuve  | 199                  | 2                             | 24 905                     | 125 400                    | 65 300                     |
| Île-du-Prince-Édouard                                    | 54                   | --                            | 11 622                     | 214 400                    | 90 500                     |
| Nouvelle-Écosse  | 376                  | 3                             | 68 547                     | 182 200                    | 100 300                    |
| Nouvelle-Brunswick                                       | 300                  | 2                             | 53 848                     | 179 400                    | 84 900                     |
| Québec   | 3 115                | 26                            | 639 155                    | 205 200                    | 79 500                     |
| Ontario  | 4 480                | 37                            | 1 237 594                  | 276 200                    | 132 900                    |
| Manitoba   | 446                  | 4                             | 94 645                     | 212 100                    | 106 500                    |
| Saskatchewan   | 402                  | 3                             | 97 494                     | 242 700                    | 131 400                    |
| Alberta  | 1 157                | 9                             | 314 891                    | 272 100                    | 122 000                    |
| Colombie-Britannique                                     | 1 686                | 14                            | 502 434                    | 298 100                    | 127 200                    |

<sup>1</sup> Les unités familiales comprennent les familles économiques et les personnes seules.

<sup>2</sup> Dans le cas des familles, il s'agit du soutien économique principal.



## 8. Conclusions

---

La valeur des prestations de régime de retraite d'employeur est un élément important de la valeur nette des Canadiens et représente 17 % de la valeur de tous leurs avoirs. L'ajout de cet avoir peut toucher des groupes isolés, mais aussi d'autres groupes beaucoup plus que le reste. Toutefois, en l'absence de cet avoir, tout tableau de la valeur nette des Canadiens serait incomplet car il représente, de concert avec les REER et les FERR, une partie importante de l'épargne-retraite privée. Les renseignements recueillis sur ces avoirs permettent d'examiner leur incidence sur le revenu des Canadiens au moment où ils cessent de toucher un revenu d'emploi.

Pour estimer la valeur des prestations de régime de retraite d'employeur, il faut nécessairement faire un certain nombre d'hypothèses au sujet de l'inflation, des taux d'intérêt et de la mortalité. Les hypothèses sur lesquelles on s'est fondé pour des besoins de cette enquête sont exposées dans le document intitulé *Enquête sur la sécurité financière : Méthodologie pour estimer la valeur des droits à pension dans les régimes d'employeur*, disponible sans frais sur le site Web de Statistique Canada ([www.statcan.ca](http://www.statcan.ca)). D'autres pourcentages et hypothèses pourraient aboutir à des valeurs différentes. Tout a été mis en œuvre pour que les données soient disponibles de manière à permettre aux utilisateurs d'appliquer leurs propres hypothèses.

D'autres recherches sur les avoirs et les dettes des Canadiens, et plus particulièrement sur l'épargne-retraite privée, sont en cours. Les résultats de ces analyses seront diffusés dans les mois à venir.

PUBLICATIONS ÉLECTRONIQUES DISPONIBLES À  
**[www.statcan.ca](http://www.statcan.ca)**



## **Annexe A - Sources et méthodes**

---

### **A.1 L'univers de l'enquête**

L'Enquête sur la sécurité financière de 1999 n'a été menée que dans les 10 provinces. Les territoires n'ont pas fait partie du champ de l'enquête. Les personnes qui habitent dans des réserves indiennes et des terres publiques, de même que les représentants officiels des pays étrangers qui vivent au Canada et leurs familles, ont été exclus de l'enquête. Les membres des communautés religieuses et autres communautés, les membres des Forces canadiennes qui habitent dans des camps militaires et les personnes qui vivent dans des résidences pour personnes âgées ont été exclus de l'enquête, de même que les personnes qui vivent à temps plein dans des établissements, par exemple, les détenus dans des pénitenciers et les malades chroniques qui habitent à l'hôpital et dans des maisons de repos. L'enquête couvre environ 98 % de la population des 10 provinces.

Aucun renseignement n'a été recueilli auprès des personnes qui vivent temporairement hors de leurs familles (par exemple, les étudiants à l'université) parce que de tels renseignements sont recueillis, le cas échéant, auprès des familles sélectionnées. Ainsi, on a évité les doubles comptages de telles personnes.

### **A.2 Contenu de l'enquête et période de référence**

À quelques exceptions près, la période de référence pour l'information était le moment de la collecte des données (de mai à juillet 1999). Pour ce qui est des avoirs et des dettes, les répondants devaient fournir une estimation de la valeur ou du montant au moment le plus près possible de la date de l'enquête, en reconnaissant que leur déclaration la plus récente pouvait avoir été à la fin de l'année ou du trimestre civil précédent.

Certains renseignements ont été recueillis pour chacun des membres des familles âgé de 15 ans et plus. Cependant, les données sur les avoirs et les dettes ont été recueillies pour l'ensemble de la famille, car il est souvent difficile d'attribuer des avoirs ou des dettes à une personne en particulier au sein de la famille. De façon plus précise, on a recueilli les renseignements suivants :

Auprès des membres des familles âgés de 15 ans et plus :

- caractéristiques démographiques (âge, sexe, état matrimonial);
- caractéristiques ethnoculturelles;
- scolarité;
- emploi actuel;
- revenu, pour l'année civile 1998.

Pour l'unité familiale dans son ensemble :

- les avoirs financiers et non financiers;
- les capitaux propres dans une entreprise;
- les dettes : hypothèques, prêts automobiles, cartes de crédit, marges de crédit, prêts étudiants et autres dettes.

On trouve à la rubrique Concepts et définitions une liste détaillée des éléments d'actif et de passif.

### A.3 L'échantillon

L'échantillon de l'Enquête sur la sécurité financière de 1999 a été prélevé à partir de deux sources, totalisant environ 23 000 logements.

La principale composante de l'échantillon, appelée échantillon aréolaire, comporte environ 21 000 logements. L'échantillon aréolaire est un échantillon stratifié à plusieurs degrés sélectionné à partir de la base de sondage de l'Enquête sur la population active (EPA). Les ménages choisis pour l'enquête n'avaient pas participé antérieurement à une enquête sur la population active ou à une enquête financière menée par Statistique Canada. La sélection de l'échantillon se fait en trois étapes : la sélection de grappes (petites régions géographiques) à partir de la base de l'EPA, le listage sur le terrain de toutes les adresses au sein de chaque grappe sélectionnée et le choix des logements des grappes sélectionnées. Au moment où l'échantillon de l'ESF a été sélectionné, la base de l'EPA s'appuyait sur les régions géographiques du Recensement de 1991<sup>1</sup>.

La deuxième partie de l'échantillon, soit environ 2 000 logements, a été prélevée à partir des régions géographiques au sein desquelles la plupart des ménages disposaient de ce qu'on a défini par un « revenu élevé ». Cet échantillon a été inclus pour améliorer la qualité des estimations de la valeur nette, car une part disproportionnée de la valeur nette est détenue par les unités familiales ayant le revenu le plus élevé. Aux fins de cet échantillon, on entend par seuil du revenu un revenu familial total d'au moins 200 000 \$ ou un revenu de placement d'au moins 50 000 \$. Ce dernier seuil de revenu a été utilisé afin de tenir compte des unités familiales qui ne gagnent peut-être pas des revenus élevés mais qui ont des avoirs importants, générant des revenus de placement.

### A.4 Collecte des données

L'Enquête sur la sécurité financière de 1999 a été menée de mai à juillet 1999. Les données ont été recueillies dans le cadre d'une interview sur place au moyen d'un questionnaire sur support papier. On peut trouver une copie de ce questionnaire dans un document de recherche intitulé *Enquête sur la sécurité financière, questionnaire de l'interview* qui se trouve dans le site Web de Statistique Canada ([www.statcan.ca](http://www.statcan.ca)).

Dans le cas des familles, on a interviewé le membre de la famille qui connaissait le mieux la situation financière de la famille. Au besoin, on a effectué des suivis auprès d'autres membres de la famille. Les réponses par procuration ont été acceptées. Ainsi, un membre de la famille pouvait répondre aux questions au nom des autres membres de la famille, sil le voulait ou le pouvait.

---

<sup>1</sup> La base de sondage de l'Enquête sur la population active est exposée dans la publication « *Méthodologie de l'Enquête sur la population active du Canada* » Statistique Canada, n° 71-526-XPB au catalogue.

Pour réduire le fardeau de réponse quant aux questions sur le revenu de 1998, les répondants pouvaient donner à Statistique Canada la permission d'utiliser les renseignements sur le revenu qui se trouvent dans leur déclaration de revenu T1. Presque 85 % des répondants à l'enquête ont autorisé Statistique Canada à puiser dans de tels dossiers administratifs.

## **A.5 Traitement des données et contrôle de la qualité**

La saisie des données et la vérification automatisée de l'Enquête sur la sécurité financière de 1999 ont eu lieu à Statistique Canada. Les tests de contrôle de la qualité ont été effectués au moment de la saisie des données et, au besoin, de la réintroduction des informations. Par la suite, les données sont passées par un système de vérification automatisé, ce qui a permis de cerner les incohérences et les erreurs possibles dans les données.

### Imputation des données manquantes

Les réponses manquantes ont été imputées pour toutes les principales zones du questionnaire. Dans la mesure du possible, l'information a été imputée de manière déterminist, selon les autres renseignements déclarés par le répondant. Par exemple, quand le répondant ne pouvait pas estimer la valeur de son véhicule, on a pu imputer une valeur à partir de la déclaration du fabricant, du modèle et de l'année. La valeur a été établie selon un cahier de référence. Là où on n'a pas pu procéder à l'imputation déterminist, on a utilisé des méthodes d'imputation « hotdeck » dans la plupart des cas et on a employé pour toutes les composantes du revenu et de la valeur nette les techniques du plus proche voisin. Il s'agit de cerner une autre personne ou famille ayant des caractéristiques semblables pour qu'elle devienne l'« enregistrement donneur » pour obtenir la valeur imputée. Les données sur le revenu tirées des déclarations de revenu sont considérées complètes et, par conséquent, ne nécessitent pas d'imputation.

Le tableau suivant indique le pourcentage de la valeur de chaque élément d'actif et de passif déterminé par le biais de l'imputation.

|   | <b>Avoirs ou dettes<br/>(après imputation)<sup>1</sup></b> | <b>Valeurs<br/>imputées<sup>1</sup></b> |
|---|--|---|
| <b>AVOIRS</b>                               | 100  | 24                                      |
| <b>Dans le cadre de régimes enregistrés</b> | 29   | 63                                      |
| REER/CRIF                                   | 12   | 10                                      |
| Régimes de retraite d'employeur             | 17   | 100 <sup>2</sup>                        |
| Autres régimes enregistrés                  | -  | 20                                      |
| <b>Hors des régimes enregistrés</b>         | 12   | 17                                      |
| Dépôts dans des institutions financières    | 5  | 14                                      |
| Fonds mutuels/fonds de placement            | 2  | 13                                      |
| Capital-actions                             | 3  | 25                                      |
| Obligations d'épargne et autres             | 1  | 17                                      |
| Autres avoires financiers                   | 2  | 17                                      |
| <b>Avoirs non financiers</b>                | 48   | 4                                       |
| Résidence principale                        | 32   | 4                                       |
| Autres biens immobiliers                    | 7  | 6                                       |
| Véhicules                                   | 4  | 5                                       |
| Autres avoires non financiers               | 7  | 4                                       |
| Capitaux propres dans une entreprise        | 10   | 9                                       |
| <br>  |  |   |
| <b>DETTES</b>                               | 100  | 4                                       |
| Hypothèques                                 | 78   | 4                                       |
| Résidence principale                        | 66   | 4                                       |
| Autre bien immobilier                       | 11   | 5                                       |
| Marge de crédit                             | 6  | 5                                       |
| Carte de crédit et crédit à tempérament     | 3  | 3                                       |
| Prêts étudiants                             | 3  | 3                                       |
| Prêts automobiles                           | 6  | 4                                       |
| Autres dettes                               | 4  | 3                                       |
| <b>VALEUR NETTE</b>                         |  | <b>27</b>                               |

<sup>1</sup> Par exemple, cela signifie que les résidences principales représentent 32 % du total des avoires et que l'on a imputé 4 % du montant total des résidences principales.

### Pondération

L'estimation des caractéristiques de la population à partir d'une enquête repose sur l'hypothèse selon laquelle chaque unité échantillonnée représente, en plus d'elle-même, un certain nombre d'unités non échantillonnées dans la population. Un poids d'enquête de base joint à chaque enregistrement d'échantillon indique le nombre d'unités dans la population représentées par l'unité. Deux types de correction s'appliquent alors aux poids d'enquête de base afin d'améliorer la fiabilité des estimations. Les poids de base sont d'abord augmentés pour tenir compte de la non-réponse. On a appliqué la correction aux groupes des unités échantillonnées qui sont à proximité sur le plan géographique et on a ajusté les deux échantillons séparément. Puis, ceux-ci rajustés pour la non-réponse sont à nouveau ajustés pour que les estimations des caractéristiques démographiques pertinentes soient conformes aux agrégats des sources autres que l'enquête. L'ESF se fondait sur les agrégats des populations de la Division de la démographie de Statistique Canada à l'égard de divers groupements selon la province, l'âge et le sexe. Les poids ont aussi

été rajustés afin que le nombre de ménages et le nombre d'unités familiales composés d'une ou de deux personnes soient conformes aux totaux provinciaux connus.

## Taux de réponse

Le taux de réponse global pour l'Enquête sur la sécurité financière de 1999 était de 75,7 %. Le tableau suivant présente une répartition selon la province pour l'échantillon aréolaire et l'échantillon des familles à revenu élevé.

|                           | Taux de réponse échantillon aréolaire | Taux de réponse échantillon familles à revenu élevé | Taux de réponse global |
|---------------------------|---------------------------------------|---|------------------------|
| <b>Tout les provinces</b> | 77,3                                  | 59,9  | 75,7                   |
| Terre-Neuve               | 84,3                                  | 57,8  | 82,9                   |
| Île-du-Prince-Édouard     | 84,1                                  | 66,7  | 83,1                   |
| Nouvelle-Écosse           | 81,0                                  | 63,2  | 79,8                   |
| Nouveau-Brunswick         | 75,7                                  | 68,3  | 75,3                   |
| Québec                    | 77,5                                  | 59,6  | 75,9                   |
| Ontario                   | 70,5                                  | 58,1  | 69,1                   |
| Manitoba                  | 86,7                                  | 66,7  | 85,4                   |
| Saskatchewan              | 81,3                                  | 80,9  | 81,8                   |
| Alberta                   | 81,3                                  | 64,9  | 79,7                   |
| Columbie-Britannique      | 75,0                                  | 52,0  | 72,3                   |

## A.6 Qualité des données

### Erreur d'échantillonnage

Les erreurs d'échantillonnage sont importantes parce que l'on tire des conclusions pour l'ensemble de la population sur la base de renseignements obtenus auprès de seulement un échantillon de la population. Les estimations d'échantillonnage diffèrent habituellement des estimations que l'on obtiendrait si les renseignements étaient recueillis auprès de l'ensemble de la population. Les erreurs attribuables à l'élargissement du champ d'application des conclusions d'après l'échantillon à l'ensemble de la population sont appelées erreurs d'échantillonnage. Les plans de sondage, la variabilité des caractéristiques de la population que l'enquête mesure, de même que la taille de l'échantillon déterminent l'ampleur de l'erreur d'échantillonnage. De plus, pour un plan de sondage donné, l'importance de l'erreur d'échantillonnage variera selon les méthodes d'estimation employées.

### Erreur type et coefficient de variation

Une mesure commune de l'erreur d'échantillonnage est l'erreur type (ET). L'erreur type mesure les degrés de variation dans les estimations selon qu'on sélectionne un échantillon donné plutôt qu'un autre de même taille et ayant un plan de sondage identique. L'erreur type sert également à calculer les intervalles de confiance associés à une estimation ( $Y$ ). Les intervalles de confiance servent à exprimer la précision de l'estimation. Il a été prouvé mathématiquement que, si l'échantillonnage était répété plusieurs fois, la valeur de la population réelle s'inscrirait dans l'intervalle de confiance  $Y \pm 2ET$  95 fois sur 100 et dans l'intervalle de confiance plus restreint défini par  $Y \pm ET$ , 68 fois sur 100. Une autre mesure importante de l'erreur d'échantillonnage est le

coefficient de variation, qui est calculé comme la valeur en pourcentage de l'erreur type sur l'estimation  $Y$  (c.-à-d.  $100 \times ET / Y$ ).

L'exemple suivant illustre les rapports entre l'erreur type, les intervalles de confiance et le coefficient de variation. Supposons que le revenu médian estimé d'une source donnée est de 10 000 \$ et que l'erreur type correspondante est de 200 \$. Le coefficient de variation est donc égal à 2 %. L'intervalle de confiance de 95 % estimé à partir de cet échantillon varie de 9 600 \$ à 10 400 \$, c'est-à-dire, 10 000 \$ +/- 400 \$. Cela signifie qu'avec un degré de confiance de 95 %, on peut affirmer que le revenu médian de la population cible se situe entre 9 600 \$ et 10 400 \$.

Les erreurs types correspondant aux estimations qui se trouvent dans la présente publication sont calculées selon la méthode « bootstrap », une méthode de pseudo-reproduction. Pour plus de détails sur les erreurs types et les coefficients de variation, veuillez consulter la publication de Statistique Canada intitulée *Méthodologie de l'Enquête sur la population active* (n° 71-526-XPB au catalogue).

Vous pouvez obtenir sur demande sur les erreurs types et les coefficients de variation des estimations qui figurent dans la présente publication.

### Suppression des données

La fiabilité des estimations d'enquête a été évaluée en fonction des coefficients de variation calculés. Les estimations dont le coefficient de variation est inférieur à 33 % sont considérées fiables et peuvent être utilisées. Les estimations dont les coefficients de variation sont supérieurs à 33 % sont réputées ne pas être fiables ont été supprimées. Pour les valeurs nettes estimées à partir de cette enquête, un coefficient de variation supérieur à 33 % survient généralement pour une estimation dérivée d'un échantillon dont la taille est inférieure à 100. Par conséquent, on a supprimé les données à partir de ce seuil. Cela a une incidence sur le niveau de détail des tableaux et, plus particulièrement, limite la disponibilité de statistiques provinciales.

### Erreurs non dues à l'échantillonnage

Les erreurs non dues à l'échantillonnage ont lieu parce que certains facteurs rendent difficiles l'obtention de réponses exactes ou de réponses qui demeurent exactes tout au long du traitement. Contrairement à l'erreur d'échantillonnage, l'erreur non due à l'échantillonnage n'est pas facilement quantifiable. On note quatre sources d'erreurs non dues à l'échantillonnage : les erreurs de couverture, de réponse, de non-réponse et de traitement.

#### a. Erreurs de couverture

Il y a erreurs de couverture quand la population visée n'est pas bien représentée. Cela peut se produire durant le plan de sondage ou la sélection, ou durant la collecte et le traitement des données.

#### b. Erreurs de réponse

Les erreurs de réponse peuvent être attribuables à de nombreux facteurs, comme un questionnaire mal conçu, une interprétation erronée des questions de la part des intervieweurs ou des répondants ou une déclaration fautive des répondants. On s'efforce énormément de réduire l'existence de l'erreur de réponse dans l'ESF. Parmi les mesures prises pour minimiser ce type d'erreur, mentionnons le recours à des intervieweurs hautement qualifiés et bien formés, de même que la supervision des intervieweurs afin de déceler l'interprétation erronée des instructions ou des problèmes



à l'égard du plan de questionnaire. Malgré tout, les répondants peuvent introduire l'erreur s'ils ont, volontairement ou non, donné une mauvaise réponse.

Les questions au sujet de la valeur des avoirs et du montant des dettes peuvent porter particulièrement à une mauvaise déclaration, puisqu'il s'agit de questions très délicates et que les répondants peuvent ne pas être en mesure ou ne pas vouloir fournir de réponse. De même, comme on a accepté les réponses par procuration, un membre de la famille peut avoir fourni de l'information au nom d'un autre membre de la famille, en croyant que l'information était exacte, alors que ce n'était pas le cas. Aux fins de l'enquête, on a incité les répondants à consulter les dossiers financiers ou d'autres membres de la famille, aussi souvent qu'ils en sentaient le besoin.

#### c. Erreurs dues à la non-réponse

Il peut y avoir des erreurs dues à la non-réponse dans les enquêtes par sondage parce que tous les répondants potentiels ne coopèrent pas entièrement. L'étendue de la non-réponse varie d'une non-réponse partielle à une non-réponse totale.

Il y a non-réponse totale quand l'intervieweur n'a pas pu entrer en communication avec le répondant, aucun membre de la famille économique n'a été en mesure de fournir l'information ou le répondant a refusé de participer à l'enquête. On règle la question de la non-réponse totale en ajustant les poids d'enquête de base pour les familles économiques répondantes afin de tenir compte des familles économiques qui ne répondent pas à l'enquête. Pour l'Enquête sur la sécurité financière de 1999, le taux de réponse global a été de 75,7 %.

Dans la plupart des cas, il y a non-réponse partielle quand le répondant n'a pas compris la question ou qu'il a mal interprété une question, a refusé de répondre à une question ou ne se souvenait pas des renseignements voulus. L'imputation des valeurs manquantes compense pour cette non-réponse partielle.

On ignore l'ampleur de l'erreur non due à l'échantillonnage, même si, en général, il s'agit d'une erreur importante quand les non-répondants n'ont pas fondamentalement les mêmes caractéristiques que les répondants, caractéristiques qui constituent d'importants facteurs déterminants des résultats d'enquête.

#### d. Erreurs de traitement

Les erreurs de traitement peuvent se produire à n'importe quel stade de l'enquête, par exemple, durant la saisie des données, le codage, la vérification, l'imputation, la pondération et la mise en tableaux des données. Pour minimiser les erreurs, on effectue périodiquement des tests de diagnostic pour s'assurer que les résultats voulus sont obtenus.

#### Traitement des grandes valeurs

Pour tout échantillon, la présence ou l'absence de valeurs extrêmes tirées de la population peut influencer sur les estimations de manière disproportionnée. Dans une enquête sur les avoirs et les dettes, on s'attend à ce qu'il y ait quelques valeurs extrêmes dans l'échantillon, comme il existe dans la population des valeurs extrêmes valides. On a défini et examiné les valeurs à l'extérieur des limites définies par rapport aux autres renseignements déclarés à l'égard du répondant. Quand on a jugé que la valeur était attribuable à une erreur de déclaration ou de traitement, on l'a ajustée. Autrement, on l'a retenue.

## Incidence des erreurs d'échantillonnage et des erreurs non dues à l'échantillonnage sur les estimations de l'ESF

Compte tenu de l'effet combiné de ces erreurs, la qualité des données sur la valeur nette est jugée inférieure à la qualité des données sur le revenu. Cela est principalement attribuable au fait qu'on n'a pas aussi facilement accès aux enregistrements de la valeur réelle des avoirs et du montant des dettes impayées qu'aux dossiers sur le revenu. Les répondants, par exemple, qui ont divers comptes en banque et placements peuvent recevoir plusieurs relevés différents pour des périodes de référence différentes. Il peut s'avérer difficile de compiler l'information, alors que la plupart des renseignements sur le revenu, en revanche, se trouvent sur un seul document, si le répondant a rempli une déclaration de revenu pour l'année en question.

Il est difficile d'établir des comparaisons directes avec des sources externes, comme les comptes financiers et les comptes des avoirs du Système de comptabilité nationale compte tenu des différences en matière de définition, de couverture et de traitement. On peut toutefois tirer les conclusions générales suivantes en fonction de comparaisons approximatives :

- a) L'ESF semble sous-estimer certaines des composantes liées à la valeur nette, en particulier les avoirs financiers et les dettes à la consommation.
- b) La qualité des estimations des actifs réels (p. ex., les résidences occupées par le propriétaire et les véhicules) est nettement supérieure à la qualité des avoirs financiers.

### **A.7 Estimation de la valeur des prestations des régimes de retraite d'employeur**

La valeur des prestations des régimes de retraite d'employeur (RRE) a été estimée pour les groupes suivants :

- (a) les personnes qui participaient à un RRE au moment de l'enquête (les « participants actuels »);
- (b) les personnes qui ont déjà participé à un RRE et qui soit ont laissé leurs fonds dans le régime, soit les ont transférés dans un nouveau régime<sup>2</sup>;
- (c) les personnes qui touchent des prestations d'un RRE.

La valeur estimée n'est pas le montant qui serait touché (mensuellement ou annuellement), mais la somme d'argent estimée qui serait nécessaire pour verser les prestations gagnés jusqu'au moment de l'enquête pendant toute la retraite de la personne. Il est compliqué d'estimer la valeur de ces prestations, si bien qu'aucune enquête canadienne sur les avoirs et les dettes n'a jamais cherché à le faire. Étant donné le grand nombre de personnes pour qui il a fallu établir des estimations et l'énorme variation des dispositions prévues par les RRE, on a tâché de simplifier le processus dans toute la mesure du possible. Néanmoins, l'estimation établie pour chaque personne tient compte de ses gains, de ses états de service, de son âge (s'il y a lieu) et des dispositions « simplifiées » des régimes; aussi espère-t-on que

---

<sup>2</sup> Il s'agit de régimes de pensions différées. Il n'est pas nécessaire de faire une estimation pour les personnes qui ont déjà retiré l'argent de ce régime puisque cet argent faisait déjà partis des avoirs actuels ou encore il aurait pu être dépensé.

l'estimation est le juste reflet de la valeur des prestations auxquelles aura droit chaque personne.

La valeur estimée correspond à la prestation à laquelle la personne aura droit au titre de son RRE mais n'inclut pas la valeur de ses prestations en vertu du Régime de pensions du Canada ou du Régime de rentes du Québec. Dans ce rapport, les prestations qui sont ou qui seront versées au titre de ces régimes publics sont considérées comme un revenu plutôt qu'un avoir.

La méthode retenue pour estimer la valeur des prestations a été proposée par Hubert Frenken et Michael Cohen. Le premier a accumulé de longues années d'expérience auprès de Statistique Canada dans le domaine des régimes de retraite d'employeur, tandis que le second est directeur (non associé) du cabinet d'actuaire William M. Mercer. La méthodologie proposée a été décrite dans un document de discussion publié en février 2001. Ce document démontrait la méthode proposée pour estimer la valeur de ces prestations et sollicitait des commentaires en retour. Il a été envoyé à environ 60 personnes et rendu public par l'entremise du Quotidien de Statistique Canada. Plusieurs organisations ont effectivement proposé des modifications, dont certaines ont été apportées par la suite.

On trouvera une description détaillée de la méthode employée pour estimer la valeur des prestations des RRE dans le document intitulé *Enquête sur la sécurité financière – Méthodologie proposée pour estimer la valeur des droits à pension dans les régimes d'employeur*. On peut consulter ce document sur le site Web de Statistique Canada ([www.statcan.ca](http://www.statcan.ca)).

Il y a deux principales méthodes d'évaluation des prestations de RRE : la méthode fondée sur une **base de permanence** et la méthode fondée sur la **terminaison**. Voici les principales différences entre les deux :

- (a) Même si les services futurs sont exclus dans le cas de l'une et l'autre méthode, dans une évaluation sur une base de permanence, on formule des hypothèses sur les augmentations salariales futures. Comme dans le cas de nombreux RRE le montant de la pension de retraite est calculé en fonction des gains moyens réalisés peu avant la retraite, la valeur des prestations augmente certainement si on suppose des augmentations de salaire jusqu'à ce moment. Dans une évaluation fondée sur la terminaison, par contre, les augmentations salariales ne sont pas prises en compte.
- (b) Les taux d'intérêt sont basés sur les taux du marché du moment dans une évaluation fondée sur la terminaison. Dans le cas d'une évaluation sur une base de permanence, cependant, on suppose des taux d'intérêt à plus long terme.
- (c) La méthode d'évaluation sur une base de permanence ne s'applique qu'aux participants actuels à un certain type de RRE. Les personnes qui ont droit à une pension différée (celles qui ont déjà adhéré à un RRE) et celles qui touchent des prestations ne participent plus au régime, de sorte qu'il n'est plus nécessaire de prendre en considération des augmentations salariales futures.

L'analyse dans ce rapport fait appel à l'évaluation fondée sur la terminaison. Elle est plus compatible avec la méthode d'évaluation des autres avoirs en ce qu'elle ne tient pas compte des attentes pour l'avenir et se fonde sur les conditions du marché actuelles pour estimer la valeur des prestations de retraite. L'évaluation sur une base de permanence, toutefois, peut sous-estimer la valeur des prestations accumulées au moment de l'enquête puisque de nombreux employés continuent de participer au régime et, par conséquent, toucheront une pension fondée sur leur salaire plus près du moment de la retraite. Pour permettre aux participants de choisir la valeur du RRE

qui est la plus appropriée pour leur type d'analyse, les deux valeurs seront produites.

L'estimation de la valeur des prestations de retraite des répondants qui participaient à un régime de retraite au moment de l'enquête est fondée seulement sur la participation au régime jusqu'au moment de l'enquête. Par conséquent, dans le cas d'une personne qui était âgée de 45 ans au moment de l'enquête et qui avait participé à un régime de retraite d'employeur pendant 10 ans, la valeur de la pension de retraite serait établie en fonction des 10 années de service connues.

La qualité des estimations produites relativement aux régimes de retraite d'employeur au moyen de l'ESF semble être très bonne lorsqu'on compare ces estimations avec d'autres données repères disponibles. La valeur totale accumulée des prestations de RRE produite par l'enquête se chiffrait à 604 milliards de dollars (valeur établie sur une base de terminaison). Les fonds effectivement détenus dans les régimes de retraite d'employeur en 1999 se chiffraient à 644 milliards de dollars. L'ESF a estimé à 4,8 millions le nombre de personnes adhérant à un régime de retraite d'employeur en 1999. Selon les dossiers fiscaux, les participants aux RRE et aux RPDB en 1999 étaient au nombre de 4,9 millions.<sup>3</sup>

## **A.8 Méthode servant à déterminer si les Canadiens épargnent suffisamment pour leur retraite**

En se fondant sur les renseignements recueillis au moyen de l'Enquête sur la sécurité financière, on a pu estimer la proportion de Canadiens dont les avoirs peuvent être insuffisants pour remplacer un certain pourcentage de leurs gains avant la retraite. L'analyse ci-dessous ne cherche pas à déterminer le caractère adéquat du revenu de retraite prévu. Plutôt, elle se fonde sur les gains avant la retraite pour déterminer s'il est probable que la personne ou la famille puisse maintenir le même style de vie qu'auparavant.

Plusieurs remarques s'imposent sur la méthode employée aux fins de l'analyse :

- (a) La population sur laquelle porte cette analyse se compose de personnes à la veille de prendre leur retraite, c'est-à-dire d'unités familiales dans lesquelles la personne qui gagne le revenu le plus élevé avant impôt est âgée de 45 à 64 ans, si cette personne était encore employée au moment de l'enquête. Celles qui n'ont pas de revenu d'emploi sont exclues puisque la plupart touchent déjà un revenu de pension. Les unités familiales dont le soutien économique principal est âgé de moins de 45 ans sont aussi exclues puisqu'elles sont encore assez loin de la retraite et que la valeur de leurs avoirs pourrait beaucoup changer.
- (b) On suppose la retraite à 65 ans parce que les prestations de Sécurité de la vieillesse/Supplément de revenu garanti ainsi que les prestations du Régime de pensions du Canada et du Régime de rentes du Québec sont payables à cet âge. Comme le soutien économique principal des unités familiales sur lesquelles porte l'analyse n'a pas encore atteint 65 ans, ces personnes ont encore le temps d'épargner pour leur retraite. Cette analyse suppose que c'est ce qu'elles font, d'après les données recueillies sur le comportement d'épargne-retraite<sup>4</sup>. Par conséquent, on a apporté un rajustement pour tenir compte de l'accumulation d'autres avoirs jusqu'à l'âge de 65 ans.

---

<sup>3</sup> Voir *Caisses de retraite en fiducie, 1999* (Statistique Canada, 74-201 catalogue) et *Épargne-retraite au moyen des RPA et REER* (Statistique Canada 74F0002 XPB catalogue). Les deux publications sont disponibles par téléphone au 1-800-267-6677 ou au : [www.statcan.ca](http://www.statcan.ca).

- (c) Deux scénarios ont été utilisés dans cette analyse. La première est que les unités familiales doivent disposer d'avoirs suffisants pour remplacer au moins les deux tiers de leurs gains avant la retraite, compte tenu des prestations qu'elles toucheront au titre du SV/SRG et du RPC/RRQ<sup>5</sup>. On a aussi effectué cette analyse en se fondant sur un taux de remplacement de 80 %. Le deuxième scénario utilise un taux de remplacement de 80 %. Étant donné les retenues salariales qui cessent à la retraite, 80 % remplacera presque totalement le revenu net avant la retraite. Le calcul a été fait séparément pour les adultes célibataires et les couples, pour tenir compte des différents montants pouvant être touchés au titre du SV/SRG et du RPC/RRQ. On considère un parent seul comme un adulte célibataire.
- (d) Aux fins de cette analyse, une limite a été imposée au revenu de retraite brut devant être généré : 60 000 \$ dans le cas d'une personne seule et 100 000 \$ dans le cas d'une famille. Cela signifie que la limite pour les gains avant la retraite, avec un taux de deux tiers de remplacement des gains, était établie à 90 000 \$ pour une personne seule et à près de 150 000 \$ pour une famille. On a choisi ces limites afin que l'analyse porte tout particulièrement sur les personnes dont le niveau de vie souffrirait le plus si elles ne pouvaient remplacer une proportion suffisante de leurs gains avant la retraite. La limite pour une personne seule était établie à 60 000 \$, car il s'agit du montant approximatif de retraite qui peut être généré avec une épargne-retraite exonérée d'impôt. La limite de 100 000 \$ a été établie puisqu'il s'agit de près de 1,65 fois le montant pour une personne seule. Cela correspond avec la différence entre le paiement maximal de SV/SRG pour une personne seule en comparaison avec le paiement auquel un couple a droit.

Une limite inférieure a été établie sur le revenu qui doit être remplacé au moment de la retraite; il s'agit du seuil de faible revenu (SFR) avant impôt. On a utilisé le SFR de 1998 pour correspondre avec la période de référence des données relatives au revenu. Le SFR utilisé dépend de la taille de la région où vivait l'unité familiale et varie selon qu'il s'agit d'adultes célibataires ou de couples. Les SFR utilisés sont les suivants :

|                  | Rural  | Urbain          |                 |                   |                 |
|------------------|--------|-----------------|-----------------|-------------------|-----------------|
|                  |        | Moins de 30 000 | 30 000 à 99 999 | 100 000 à 499 999 | 500 000 et plus |
| <b>Un adulte</b> | 12 142 | 13 924          | 14 965          | 15 070            | 17 571          |
| <b>Couple</b>    | 15 178 | 17 405          | 18 706          | 18 837            | 21 962          |

- (e) Les avoirs pris en compte aux fins de cette analyse sont non seulement les avoirs accumulés dans des régimes de retraite d'employeur et des REER, mais aussi la moitié de la valeur nette de la résidence principale, la valeur nette de tout autre bien immobilier, d'autres avoirs financiers non accumulés dans des régimes de retraite et les capitaux propres dans une entreprise, le cas échéant. Puisque la résidence principale est l'avoir le plus important pour la plupart des familles qui peuvent également servir de solution de rechange en matière d'épargne en vue de la retraite, il est important de prendre cet élément en considération dans ce genre d'analyse. L'admission ou l'exclusion de la valeur nette de la résidence cause des inconvénients, cependant, la moitié de la valeur nette de la résidence a été utilisée pour cette analyse.

- (f) Le calcul est basé sur les gains, les taux pour SV, SRG, RPC/RRQ et les SFR pour 1998, en faisant l'hypothèse qu'il s'agit des montants en vigueur au moment de la retraite.

La méthode employée pour déterminer si les avoirs de l'unité familiale suffisent pour générer un revenu de retraite correspondant au moins aux deux tiers (ou à 80 %) de ses gains avant la retraite est exposée ci-dessous, accompagnée d'un exemple. Voici les caractéristiques de l'unité familiale sur laquelle porte cet exemple :

- elle est composée d'un couple;
- la personne ayant le revenu avant impôt le plus élevé est âgée de 55 ans;
- le revenu d'emploi du couple (en 1998) était de 55 000 \$ (revenu familial moyen en 1998).

Dans cet exemple, le revenu requis à la retraite correspond aux deux tiers du revenu avant la retraite. Le processus de calcul du remplacement de 80 % du revenu diffère seulement en ce qu'on utilise ,8 au lieu de ,667. Les étapes du processus sont les suivantes :

|   |  |   |   |
|---|--|---|---|
| 1 | Calculer les deux tiers des gains avant la retraite. Des limites s'appliquent, tel que décrit au point d) ci-dessus.   | 55 000 \$ multiplié par ,667  | 36 685 \$   |
| 2 | Estimer le revenu prévu au titre du SV/SRG et du RPC/RRQ selon les taux de 1998, la même période que celle sur laquelle portent les données sur le revenu déclarées, (Voir la note 1).   | SV : 9 800 \$ pour un couple; 4 900 \$ pour une personne seule<br>RPC/RRQ : 20 % du revenu d'emploi jusqu'à concurrence de 14 760 \$ pour un couple et 7 380 \$ pour une personne seule<br>SRG : 7 600 \$ pour un couple et 5 800 \$ pour une personne seule moins la moitié des prestations de RPC/RRQ | SV : 9 800 \$<br>RPC/RRQ : 11 000 \$<br>SRG : 2 100 \$<br><br>Total : 22 900 \$ |
| 3 | Calculer le revenu à remplacer à la retraite comme équivalant au deux tiers du revenu avant la retraite (étape 1) moins les prestations payables au titre du SV/SRG et du RPC/RRQ.   | 36 685 \$ moins 22 900 \$   | 13 785 \$   |
| 4 | Estimer le montant total nécessaire à 65 ans pour générer le revenu annuel calculé à l'étape 3, de 65 ans jusqu'au décès.  | 13 785 \$ fois F<br>F et un facteur établi à :<br>14,25 pour un couple<br>13,28 pour une personne seule   | 196 436 \$  |
| 5 | Actualiser le montant estimé à l'étape 4 selon l'âge de la personne touchant le revenu avant impôt le plus élevé pour tenir compte du revenu d'investissement prévu.   | $196\,436 \text{ \$} / (1+FA)^{65-A}$<br>FA est le facteur d'actualisation (toujours ,0214)<br>A est l'âge du membre de la famille ayant le revenu le plus élevé  | 158 951 \$  |
| 6 | En se fondant sur l'hypothèse selon laquelle le montant nécessaire à 65 ans est accumulé sur une période de 40 ans (à raison de 25 % chaque décennie ou de 2,5 % chaque année), actualiser de nouveau le montant estimé à l'étape 5, de 2,5 % pour chaque année qui reste à la personne ayant le revenu avant impôt le plus élevé avant d'atteindre 65 ans. Le résultat est le montant estimatif nécessaire pour générer le revenu requis à la retraite. (Voir la note 2.) | 158 951 \$ moins<br>(158 951 \$ fois 2,5 % fois 10 ans)<br><br>A est l'âge du membre de la famille ayant le revenu le plus élevé  | 119 213 \$  |
| 7 | Calculer la valeur totale des avoirs disponibles pour générer le revenu requis à la retraite. Pour les besoins de cette analyse, ces avoirs comprennent :<br>- la moitié de la valeur nette de la résidence principale;<br>- la valeur nette d'autres biens immobiliers;<br>- les capitaux propres dans une entreprise;<br>- les avoirs de retraite privés (principalement des RRE et des REER);<br>- autres avoirs financiers.  | 1/2 de la valeur nette de la résidence principale = 75 000 \$<br>Autres avoirs immobiliers = aucun<br>Capitaux propres dans une entreprise = aucun<br>RRE = aucun<br>REER = 25 000 \$<br>Autres avoirs financiers = 8 000 \$  | 108 000 \$  |
| 8 | Déduire la valeur des avoirs disponibles (calculée à l'étape 7) du montant nécessaire (calculé à l'étape 6). Un résultat positif indique que les avoirs de la personne/de la famille ne sont peut-être pas suffisants pour générer le revenu requis à la retraite.   | 119 213 \$ moins 108 000 \$   | 11 213 \$   |

Note 1 : La prestation maximale au titre du RPC/RRQ est égale à 25 % des gains moyens (36 900 \$ en 1998). Selon cette méthode, elle est établie plutôt à 20 %, puisque peu de personnes touchent la prestation maximale.

Note 2 : Un taux d'accumulation de 2,5 % par an sous-estime probablement l'accumulation qui a lieu au cours des années proche de la retraite. Selon le document intitulé *Épargne-retraite au moyen des RPA et REER, 1999* (Statistique Canada, n° 74F0002 au catalogue), l'épargne au moyen de REER augmente selon l'âge, tant pour ce qui est du pourcentage de contribution que du montant contribué.

## **A.9 Régimes de retraite du secteur public au Canada**

Les régimes de retraite du secteur public au Canada, c'est-à-dire les programmes de revenu de retraite de l'État, comprennent la Sécurité de la vieillesse et le Supplément de revenu garanti ainsi que le Régime de pensions du Canada et le Régime de rentes du Québec. Ces programmes sont décrits brièvement ci-dessous.

### **Sécurité de la vieillesse/Supplément de revenu garanti/Allocation au conjoint (SV/SRG/AC)**

Ce programme garantit un revenu minimum à toutes les personnes âgées de 65 ans et plus. Il assure une prestation uniforme (la partie SV) à toutes les personnes dont le revenu net est inférieur à un certain seuil. La prestation est réduite si le revenu excède cette limite et elle est éliminée lorsque le revenu net atteint environ 85 000 \$. Une prestation supplémentaire (la partie SRG) est versée aux personnes ayant peu d'autres revenus ou n'en n'ayant aucun et une allocation (AC) est versée aux conjoints de pensionnés de la SV et aux veufs et veuves âgés de 60 à 64 ans ayant un revenu limité. À compter de janvier 1998, une personne seule âgée de 65 ans n'ayant pas d'autre revenu touchait environ 890 \$ par mois; un couple marié, les deux âgés d'au moins 65 ans, touchait 1 445 \$.

### **Régime de pensions du Canada et Régime de rentes du Québec (RPC/RRQ)**

Ces régimes couvrent presque tous les travailleurs au Canada et l'adhésion est obligatoire pour ceux âgés de 18 ans et plus. Les cotisations sont versées par l'employeur et l'employé (le travailleur autonome verse l'une et l'autre partie) selon les gains de l'employé jusqu'à concurrence d'un maximum. La prestation maximale versée correspond à environ 25 % des gains moyens tels que mesurés par Statistique Canada. En 1998, la cotisation maximale de l'employé s'établissait à 1 068,80 \$ et la prestation maximale, à 744,79 \$ par mois.

Outre ces deux régimes, un certain nombre de programmes parrainés par les gouvernements provinciaux assurent un supplément de revenu aux personnes âgées à faible revenu. La méthode décrite à l'annexe A.8 ne tient pas compte du revenu provenant de ces programmes.



## Annexe B - Concepts et définitions

---

### B.1 Valeur nette

La valeur nette (que l'on appelle parfois la richesse) d'une unité familiale est définie comme étant la différence entre la valeur du total de ses avoirs et le montant du total de son endettement<sup>1</sup>.

On a demandé aux répondants de fournir la valeur des avoirs pour le montant des dettes à une date le plus près possible de la date de l'interview. Les avoirs et les dettes ont été déclarés pour l'unité familiale dans son ensemble et non pour chaque personne de la famille. Voici les avoirs et les dettes visés par l'enquête :

### B.2 Avoirs

On a demandé aux répondants de déclarer la valeur marchande des avoirs, c'est-à-dire le montant qu'ils auraient reçu en contrepartie de la vente des avoirs au moment de l'enquête. On a incité les répondants à consulter les dossiers financiers si ceux-ci étaient disponibles. Quand la valeur ne pouvait pas être établie au moyen d'une source indépendante, le répondant devait estimer la valeur. Cela en soi prête à l'erreur. Dans le cas des véhicules, les répondants devaient fournir le nom du fabricant, le modèle et l'année, en plus de la valeur estimée. Grâce à ces données, on a pu imputer les données manquantes dans le cas d'une non-réponse et également cerner les erreurs de déclaration possibles. On n'a pas ajusté les valeurs fournies par les répondants, sauf si on les jugeait erronées du fait, par exemple, de la saisie des données. La surestimation ou la sous-estimation de la valeur d'un actif dans une faible proportion n'était pas facilement décelable. Cependant, on a revu et rajusté les valeurs extrêmes quand cela s'imposait.

---

<sup>1</sup> Dans le présent rapport, le concept de valeur nette n'inclut pas la valeur des régimes de pension liés au travail ou les droits à pension à la sécurité sociale du gouvernement sous la forme de prestations du Régime de pensions du Canada ou du Régime des rentes du Québec, et de la Sécurité de la vieillesse. Cela ne comprend pas également le capital humain mesuré selon la valeur du flot actualisé des revenus à venir de tous les membres de la famille.

Les avoirs du présent rapport sont catégorisés comme suit :

| <b>Avoirs</b>                            |
|--|
| Dans les régimes de pension privés       |
| REER/CRIF                                |
| Régime de retraite d'employeur           |
| Autres régimes de pension privés         |
| Hors des régimes de pension              |
| Dépôts dans des institutions financières |
| Fonds mutuels/de placement               |
| Capital-actions                          |
| Obligations d'épargne et autres          |
| Autres avoirs financiers                 |
| Avoirs non financiers                    |
| Résidence principale                     |
| Autres biens immobiliers                 |
| Véhicules                                |
| Autres avoirs non financiers             |
| Capitaux propres dans une entreprise     |

La valeur de tous les avoirs investis devait inclure les gains accumulés ou les intérêts courus. Les répondants devaient estimer la valeur réelle au moment de l'enquête. Dans un cas, pour ce qui est de la valeur du contenu de la résidence principale, le répondant a pu sélectionner une des 16 tranches.

Les éléments d'actifs identifiés ci-dessus comprennent les éléments suivants :

**Avoirs :** La valeur totale de tous les avoirs financiers, avoirs non financiers et capitaux propres dans une entreprise.

**Avoirs de retraite privés :** Comprennent les fonds investis dans les REER et les FERR, la valeur des prestations de régime de retraite d'employeur et d'autres avoirs générant des prestations de retraite tels les régimes de retraite à participation différée aux bénéficiaires et les rentes.

**Avoirs de retraite privés, autres :** Comprennent les fonds détenus dans d'autres avoirs générant des prestations de retraite tels les régimes de retraite à participation différée aux bénéficiaires et les rentes.

**Avoirs financiers, autres :** Comprennent les avoirs financiers moins répandus, comme les bons du Trésor, les titres hypothécaires, les sommes fiduciaires, les rentes, les sommes à verser aux répondants et autres avoirs financiers divers. Comprennent également les actions dans des sociétés fermées et les avoirs financiers accumulés dans des régimes enregistrés autres que les REER ou les FERR (p. ex. les REEE).

**Avoirs financiers, autres que les régimes de retraite :** Comprennent les dépôts dans les institutions financières et les autres avoirs investis qui ne sont pas accumulés dans un régime de pensions tel un REER ou un FERR.

**Avoirs non financiers** : La valeur totale de la résidence principale (maison) des répondants, des autres biens immobiliers, des véhicules et autres avoires non financiers.

**Avoirs non financiers, autres** : Comprennent la valeur du contenu de la résidence principale du répondant (p. ex., gros appareils, meubles et matériel électronique), objets de valeur et de collection (p. ex., antiquités, bijoux, collection de pièces de monnaie), droits d'auteur, brevets, etc. Il n'y a qu'à l'égard du contenu de la maison du répondant qu'on n'a pas exigé de valeur précise. Compte tenu de la difficulté liée à l'estimation de cette valeur, les répondants devaient sélectionner une réponse parmi 16 tranches. La valeur inférieure de la tranche sert à établir l'estimation de la valeur nette.

**Biens immobiliers, autres** : Il s'agit de la valeur marchande estimée des biens immobiliers autres que la résidence du répondant. On doit y inclure les résidences secondaires, les maisons de villégiature, les ententes de temps partagé, les biens de location (résidentiels ou non résidentiels) ou les lots vacants. Cela comprend les biens au Canada et à l'étranger.

**Capital-actions** : La valeur totale, y compris les revenus tirés de toutes les actions ordinaires et privilégiées cotées en bourse. Cela comprend les actions étrangères, mais exclut les sommes détenues dans les régimes enregistrés.

**Capitaux propres dans une entreprise** : Le montant estimé que le répondant recevrait si l'entreprise était vendue, après déduction de toutes dettes impayées.

**Compte de retraite immobilisé (CRIF)** : Il s'agit d'un REER dans lequel les fonds sont immobilisés jusqu'à ce que la personne atteigne un âge donné. Ce compte entre dans la catégorie des REER et des FEER. Les fonds auraient été transférés d'un régime de pension d'employeur après la cessation d'emploi d'une personne. Pour l'essentiel, les CRIF ont vu le jour à la fin des années 80, au moment où les révisions de la loi de réglementation sur les régimes de pension ont permis la transférabilité des rentes constituées à la cessation d'emploi.

**Dépôts** : Le montant total, y compris les intérêts, de tous les comptes de chèque et d'épargne dont le solde n'est pas zéro et des autres dépôts, comme les dépôts à terme et les certificats de placement garanti. De façon générale, ces montants sont détenus dans des institutions financières comme des banques à charte, des compagnies fiduciaires, des coopératives et des caisses populaires. Il ne s'agit que des sommes détenues hors des régimes enregistrés.

**Fonds enregistrés de revenu de retraite (FERR)** : Fonds destinés à assurer un revenu régulier au moment de la retraite. Les fonds accumulés dans les REER doivent être transférés dans un FERR avant la fin de l'année où le propriétaire du REER atteint 69 ans. Les paiements versés au titre d'un FERR peuvent varier, mais une somme minimale doit être retirée chaque année. Comprend aussi les fonds accumulés dans un compte de retraite immobilisé (CRIF) et les fonds de revenu viager (FRV); ces régimes sont destinés à recevoir les fonds transférés d'un régime de retraite d'employeur.

**Fonds mutuels/fonds de placement** : La valeur totale, y compris les revenus de placement, de tous les avoires dans les fonds mutuels et les fonds de placement. Cela exclut les sommes détenues dans les régimes enregistrés.

**Obligations** : La valeur totale, y compris les revenus tirés des obligations d'épargne des gouvernements fédéral et provinciaux, et des autres obligations émises par les gouvernements et les sociétés. Cela comprend les placements dans des obligations

étrangères, mais exclut les sommes détenues dans les régimes enregistrés.

**Régime de pensions agréé** : Voir régime de retraite d'employeur.

**Régime de retraite d'employeur (RRE)** : Appelé aussi régime de pension agréé (RPA). Un RRE est un régime d'employeur enregistré auprès de l'Agence des douanes et du revenu du Canada et dans la plupart des cas, également auprès d'un organisme de régie des rentes. Un tel régime a pour objet d'offrir aux employés un revenu régulier à leur retraite.

**Régimes enregistrés d'épargne-retraite (REER)** : La valeur de tous les montants détenus dans les REER. Ils entrent dans la catégorie des REER et des FERR. Cela comprend également le montant versé dans des régimes autogérés. Le REER peut être détenu dans des dépôts, des fonds mutuels, du capital-actions ou des obligations. Aux fins de l'ESF, il n'a pas été nécessaire d'obtenir une répartition des placements dans le REER.

**Résidence principale (maison)** : La valeur marchande, d'après l'estimation du répondant, de la résidence où habite le répondant. Si le répondant a deux résidences, il doit s'agir de la résidence où il passe la plus grande partie de son temps. Si le répondant est copropriétaire de la maison avec quelqu'un qui n'est pas un membre de la famille, on n'inclut que la part de la famille. S'il s'agit d'une ferme, la valeur estimée de la maison de ferme est incluse; la valeur des terres agricoles figurerait soit à titre de capitaux propres dans l'entreprise ou soit à titre d'autres biens immobiliers, si aucune entreprise n'est déclarée.

**Véhicules** : La valeur estimée des voitures, camions, camionnettes, véhicules utilitaires sport (VUS), de même que les motocyclettes, maisons mobiles, bateaux et motoneiges. Cela exclut les véhicules appartenant à l'entreprise du répondant ainsi que les véhicules loués.

## B.3 Dettes

Dans le présent rapport, les dettes sont catégorisées comme suit :

| Dettes                                  |
|---|
| Hypothèques                             |
| Résidence principale                    |
| Autres biens immobiliers                |
| Marge de crédit                         |
| Carte de crédit et crédit à tempérament |
| Prêts étudiants                         |
| Prêts automobiles                       |
| Autres dettes                           |

Le montant déclaré de dettes ne comprend pas habituellement les intérêts à payer, car le plus souvent il s'agit d'un élément inconnu.

Les éléments relatifs aux dettes énumérées ci-dessus comprennent les éléments suivants :

**Autres dettes** : Comprend le montant dû sur d'autres prêts contractés auprès d'institutions financières, les factures non réglées, etc.

**Carte de crédit et crédit à tempérament** : Pour ce qui est des cartes de crédit, le montant dû inscrit sur la dernière facture, à l'exclusion de tous les nouveaux achats. Cela comprend les principales cartes de crédit (VISA, Mastercard, American Express, Diners Club/en Route) et les cartes de grands magasins au détail, les cartes de station d'essence, etc. Par crédit à tempérament, on entend le total du montant dû sur les paiements différés ou les régimes à tempérament qui s'appliquent quand l'article acheté est payé par versements échelonnés sur une période.

**Hypothèques** : Le montant total dû sur toutes les hypothèques, tant pour ce qui est de la résidence principale du répondant que pour tout autre bien immobilier lui appartenant.

**Hypothèques sur d'autres biens immobiliers** : La part du répondant de l'hypothèque sur des résidences secondaires, des maisons de villégiature, des ententes de temps partagé, des biens de location (résidentiels ou non résidentiels) ou des lots vacants.

**Hypothèque sur la résidence principale** : La somme à payer sur la résidence principale du répondant. Si le répondant est copropriétaire de la maison avec quelqu'un qui n'est pas un membre de la famille, seule la part de la famille de l'hypothèque est incluse. S'il s'agit d'une ferme, l'hypothèque à payer sur la maison de ferme est incluse; l'hypothèque sur le reste de la ferme serait implicitement incluse dans les capitaux propres dans l'entreprise ou dans l'hypothèque sur d'autres biens immobiliers, si aucune entreprise n'est déclarée.

**Marge de crédit** : Le montant dû sur une marge de crédit gagée sur biens immobiliers et une marge de crédit ordinaire. Il ne s'agit pas de la limite de crédit sur la marge de crédit.

**Prêts automobiles** : Le montant dû sur des prêts à l'égard de véhicules inscrits à titre d'actif.

**Prêts étudiants** : Le montant dû sur les prêts contractés pour suivre un programme d'études postsecondaires. Ces prêts sont le plus souvent contractés dans le cadre du Programme canadien de prêts aux étudiants ou de l'un des programmes provinciaux de prêts étudiants. Cet élément comprend également les montants dus sur les prêts contractés directement auprès d'une institution financière pour poursuivre des études.

## B.4 Type de famille

Dans le présent rapport, les types de famille sont catégorisés comme suit :

|   |
|---|
| <b>Toutes les unités familiales</b>                   |
| <b>Familles économiques de deux personnes ou plus</b> |
| Familles de personnes âgées                           |
| Familles autres que celles de personnes âgées         |
| Couples seuls, aucun enfant à la maison               |
| Couples avec des enfants de moins de 18 ans           |
| Couples avec d'autres personnes apparentées           |
| Familles monoparentales ayant une femme à leur tête   |
| Familles monoparentales ayant un homme à leur tête    |
| Autres familles autres que celles de personnes âgées  |
| <b>Personnes seules</b>                               |
| Personnes âgées, Hommes                               |
| Personnes âgées, Femmes                               |
| Autres que personnes âgées, Hommes                    |
| Autres que personnes âgées, Femmes                    |

Aux fins de la présente classification, les définitions suivantes s'appliquent :

**Autres familles autres que celles de personnes âgées** : Autres personnes apparentées vivant ensemble (p. ex., frères ou soeurs, cousins ou cousines).

**Couples** : Les couples comprennent les couples légalement mariés, les personnes vivant en union libre et les couples du même sexe.

**Couples avec d'autres personnes apparentées** : Couples (y compris le soutien économique principal, sans enfant de moins de 18 ans vivant à la maison) qui vivent avec un ou des enfants âgés de plus de 18 ans ou avec d'autres personnes dont le principal soutien économique est apparenté par le sang, par alliance ou par adoption ou qui vit en union libre avec cette personne.

**Couples avec enfants** : Couples vivant avec un ou des enfants (naturels, par adoption, par alliance ou en foyer nourricier) âgés de moins de 18 ans. Les enfants âgés de 18 ans et plus font partie des «personnes apparentées». D'autres personnes apparentées peuvent aussi faire partie de la famille.

**Famille économique** : Une famille économique est constituée d'un groupe de deux personnes ou plus qui partagent un même logement et qui sont apparentées par le sang, par alliance ou par adoption ou qui vivent en union libre.

**Famille monoparentale** : Père ou mère vivant avec au moins un enfant âgé de moins de 18 ans. Les familles dont le parent est âgé de 65 ans ou plus sont exclues.

**Personne âgée/familles de personnes âgées** : Personne âgée de 65 ans et plus. Pour ce qui est des familles de personnes âgées, le soutien économique principal est la personne qui est âgée de 65 ans et plus.

**Personne seule** : Une personne seule est une personne qui vit seule ou avec d'autres personnes avec lesquelles elle n'a aucun lien de parenté, par exemple un compagnon ou une compagne de chambre ou un pensionnaire.

**Unités familiales** : Les unités familiales comprennent les familles économiques de deux personnes ou plus et les personnes seules. Dans certains tableaux du présent rapport, certaines des catégories ci-dessus sont regroupées, par exemple, les couples autres que les couples de personnes âgées avec les personnes apparentées et les autres couples de personnes autres que de personnes âgées.

## B.5 Autres concepts

### Dollars courants versus dollars constants

On entend par « dollars courants » leur valeur à la période courante. L'expression « dollars constants » renvoie aux dollars de plusieurs années exprimés selon leur valeur (« pouvoir d'achat ») au cours d'une année, appelée l'année de base. On effectue ce genre d'ajustement en vue d'éliminer les effets des changements de prix généraux. Les dollars courants sont convertis en dollars constants au moyen d'un indice des fluctuations des prix. L'indice dont on se sert le plus souvent pour le revenu des ménages ou le revenu familial, à condition qu'aucune utilisation spécifique du revenu ne soit précisée, est l'Indice des prix à la consommation (IPC), qui reflète les habitudes de dépenses moyennes des consommateurs au Canada.

Si vous voulez convertir les dollars courants de n'importe quelle année en dollars constants, vous devez les diviser par l'indice de l'année en question et les multiplier par l'indice de l'année de base que vous avez choisi. (Le numérateur doit renfermer la valeur de l'indice de l'année à laquelle vous voulez convertir les dollars courants).

Aux fins du présent rapport, il a fallu convertir les dollars courants de 1984 en dollars constants de 1999. Au moyen de l'IPC, 10 000 \$ en dollars de 1984 équivaldraient à 15 325 \$ en dollars constants de 1999 ( $10\,000 \$ \times 110,5/72,1 = 15\,326 \$$ ).

Indice des prix à la consommation, taux annuels, 1992=100

|      |       |
|------|-------|
| 1984 | 72,1  |
| 1999 | 110,5 |

## Médiane

La médiane est la valeur selon laquelle une moitié des unités de la population ont une valeur nette inférieure et l'autre moitié, une valeur nette supérieure. Dans le présent rapport, la médiane est la mesure la plus souvent utilisée comme mesure de la valeur nette; elle peut également être utilisée avec d'autres valeurs, comme le revenu. Pour calculer la valeur médiane de la valeur nette, les unités sont classées de la plus faible à la plus élevée selon leur valeur nette et séparées en deux groupes de même taille. La valeur qui sépare ces groupes est la valeur nette médiane. Elle correspond au 50<sup>e</sup> centile.

Parce que la médiane correspond exactement au milieu de la distribution de la valeur nette, elle n'est pas, contrairement à la moyenne, touchée par les valeurs nettes extrêmes.

Comme les distributions de la valeur nette sont en général asymétriques vers la gauche — autrement dit, concentrées dans la partie inférieure de l'échelle, la valeur nette médiane est habituellement inférieure à la valeur nette moyenne.

## Moyenne

La moyenne est calculée comme la valeur nette totale ou « globale » divisée par le nombre d'unités de la population. L'utilisation de la moyenne à des fins d'analyse comporte un inconvénient. Comme la valeur de tout le monde est calculée, la moyenne est sensible aux valeurs extrêmes : des valeurs élevées de façon inhabituelle auront des répercussions majeures sur l'estimation de la moyenne, tandis que des valeurs inhabituelles de faibles revenus, c'est-à-dire des valeurs hautement négatives, le feront baisser.

## Quintiles et déciles

Les quintiles de la valeur nette constituent une façon appropriée de catégoriser les unités d'une population donnée de la valeur nette inférieure à la valeur nette supérieure dans le but de tirer des conclusions sur la situation *relative* des gens qui se situent aux extrémités ou au milieu de l'échelle. Plutôt que d'utiliser des tranches fixes, comme c'est le cas dans une répartition typique, on fixe la taille de chaque groupe de population.

D'abord, toutes les unités de la population, qu'il s'agisse de personnes seules ou de familles, sont classées de la plus faible à la plus élevée selon leur valeur nette. Puis, la population est divisée en cinq groupes comprenant un nombre égal d'unités, appelées les quintiles. De manière analogue, le fait de diviser la population selon la valeur nette en 10 groupes— chaque groupe comprenant le même nombre d'unités— produit des déciles.

## Soutien économique principal

Dans chaque famille, la personne qualifiée de soutien économique principal est celle dont le revenu avant impôt est le plus élevé. Dans le cas des personnes dont le revenu total avant impôt est une valeur négative, la valeur absolue du revenu s'applique, pour refléter le fait qu'une telle valeur négative découle habituellement de pertes encourues sur le marché qui ne sont pas censées se reproduire. Dans les rares cas où deux personnes touchent exactement le même revenu, l'aîné devient le principal soutien économique.



### **Ratio dette/avoir**

Il s'agit de la relation entre le total des dettes et le total des avoirs, calculée en divisant le total des dettes par le total des avoirs. Si les dettes sont inférieures aux avoirs, le nombre sera inférieur à 1, si elles sont supérieures, le nombre excédera 1. Par exemple, si une famille a des dettes de 2 000 \$ et des avoirs de 20 000 \$, le ratio dette/avoir sera de  $2\,000\ \$ / 20\,000\ \$$  ou 0,1.

On peut également calculer les quintiles et les déciles pour d'autres valeurs, comme le revenu. Dans un tel cas, les personnes seules ou les familles sont classées de la plus faible à la plus élevée selon la valeur de leur revenu.

### **Seuil de faible revenu (SFR)**

Les seuils de faible revenu (SFR) sont établis au moyen de données tirées de l'Enquête sur les dépenses des familles, maintenant appelée Enquête sur les dépenses des ménages. Ces seuils indiquent à quel niveau de revenu une famille peut se trouver dans le besoin parce qu'elle doit consacrer une plus grande partie de son revenu à l'achat de nécessités que la famille moyenne de taille similaire. De façon plus particulière, le seuil est défini comme étant le revenu en deçà duquel une famille est susceptible de dépenser 20 points de pourcentage de plus de son revenu pour la nourriture, le logement et l'habillement que la famille moyenne. Il existe des seuils distincts pour sept tailles de famille - de la personne vivant seule aux familles comptant sept membres ou plus - ainsi que pour cinq tailles de région de résidence - des régions rurales aux régions urbaines comptant une population supérieure à 500 000 habitants.